



Les voies de développement

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc



Les voies de développement

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264279193-fr>

ISBN 978-92-64-27918-6 (imprimé)

ISBN 978-92-64-27919-3 (PDF)

ISBN 978-92-64-27920-9 (epub)

Série : Les voies de développement

ISSN 2414-0937 (imprimé)

ISSN 2414-0945 (en ligne)

Version révisée, octobre 2017

Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse : http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/Corrigendum-Interactions_entre_politiques_publicques_migrations_et_developpement_au_Maroc.pdf

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © réalisée par le Centre de développement.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur :
www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2017

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Le Maroc est un pays d'émigration depuis son indépendance en 1956, voire avant, et ce, grâce à une politique de plus en plus ouverte à l'émigration comme outil d'intégration internationale et de développement. À partir de 1990, avec la création de deux institutions publiques chargées d'améliorer ses relations avec sa diaspora, le Maroc a commencé à envisager l'émigration comme vecteur de développement. À bien des égards, il a été un chef de file mondial dans le domaine, produisant plusieurs des premiers projets innovants liant les migrations au développement. L'émigration et les transferts de fonds du Maroc se poursuivent : en 2015, les émigrés représentaient environ 8 % de la population du pays, tandis que les transferts de fonds représentaient environ 7 % du PIB.

La complexité croissante des flux migratoires et le rôle grandissant des transferts de fonds au Maroc ont conduit le gouvernement à réformer le ministère chargé des migrations en 2013 (ministère chargé des Marocains résidents à l'étranger et des Affaires de la migration, MCMREAM), élargissant son rôle lié aux migrations, mais aussi à lancer le programme Sharaka avec l'Union européenne en 2015 afin de mieux intégrer et formuler la politique des migrations. Il est à espérer que ces initiatives permettront au gouvernement de mieux tirer parti des migrations dans une perspective de développement du pays. De nombreuses institutions participent à la gestion des migrations dans le pays, mais rares sont les études apportant une base de connaissances suffisante pour garantir des réponses politiques éclairées et cohérentes dans le domaine des migrations et du développement.

Ce rapport entend combler cette lacune. En 2013, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne ont lancé un projet visant à recueillir des données empiriques au sujet des interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) dans dix pays à travers le monde, dont le Maroc. Les conclusions présentées ici à propos du Maroc sont le fruit de quatre années de travail de terrain, d'analyses empiriques et de dialogue politique, en collaboration avec Thalys Conseil S.A.R.L., sans oublier le soutien actif du MCMREAM.

Ce rapport examine dans quelle mesure les diverses dimensions de la migration affectent des secteurs politiques essentiels au Maroc : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Il analyse par ailleurs l'influence des politiques adoptées dans ces secteurs sur tout un éventail de résultats migratoires, tels que la décision de migrer, et de retourner ainsi que l'utilisation des transferts de fonds des migrants. L'analyse empirique repose sur des travaux de terrain

au Maroc, incluant la collecte de données quantitatives auprès de 2 231 ménages et 25 communautés à travers le pays, et la conduite de 30 entretiens qualitatifs auprès de parties prenantes.

Le rapport sur le Maroc est publié en parallèle avec neuf autres rapports nationaux et un rapport comparatif qui met en parallèle les résultats des différents pays et fournit un cadre d'action cohérent, s'appuyant sur les travaux de terrain et l'analyse conduits dans les dix pays partenaires. L'analyse sur le Maroc s'entend comme une boîte à outils permettant de mieux comprendre le rôle joué par les politiques publiques eu égard au lien entre migrations et développement. Elle vise à favoriser le dialogue politique et à proposer une orientation afin d'intégrer au mieux la question des migrations dans les stratégies nationales de développement. Forts des échanges menés avec les principaux intervenants et décideurs du pays, le Centre de développement de l'OCDE et le MCMREAM entendent poursuivre leur coopération en vue de renforcer la contribution positive des migrations en faveur du développement durable du Maroc.

Mario Pezzini
Directeur du Centre
de développement et Conseiller
spécial auprès du Secrétaire général
de l'OCDE sur le développement

Remerciements

Le rapport *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc* a été préparé par l'Unité Migrations et compétences du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en coopération avec Thalys Conseil S.A.R.L. et avec le soutien du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM)*.

L'équipe était dirigée par David Khoudour, Chef de l'Unité Migrations et compétences, sous l'autorité de Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE sur le développement. Le rapport a été rédigé par Lisa Andersson, Bram Dekker, Jason Gagnon et Hyeshin Park du Centre de développement de l'OCDE. L'équipe remercie également Vararat Atisophon, Fatou Diarrassouba et Marion Richard, du Centre de développement de l'OCDE, pour leur assistance technique dans la préparation de ce rapport. L'équipe éditoriale du Centre de développement de l'OCDE, dirigée par Delphine Grandrieux, en a fait une publication. La couverture a été conçue par Aida Buendía. La traduction a été faite par Hélène Boccage et révisée par Isabelle Delpech. Jason Gagnon a assuré la coordination du rapport.

Cette étude s'appuie sur du travail de terrain mené au Maroc. Les données requises aux fins de l'enquête auprès des ménages ont pu être recueillies avec la coopération de l'équipe de Thalys Conseil S.A.R.L., dirigée par Mehdi Zirari.

Le soutien du MCMREAM et du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI) en qualité de correspondant du gouvernement dans le cadre du projet a été vivement apprécié. Ils ont joué un rôle important dans l'organisation du séminaire de lancement du projet au Maroc en novembre 2013 et dans le cadre de l'événement de lancement programmé au mois de septembre 2017. Divers représentants du Gouvernement marocain ont pris part à l'ensemble des événements et formulé de précieux commentaires et observations aux fins du rapport.

Le Centre de développement de l'OCDE remercie tout particulièrement la Commission européenne pour son soutien financier et sa collaboration dans l'exécution de ce projet conduit sur une période de quatre années**. Nous souhaitons remercier en particulier Stefano Signore, Camilla Hagström, Isabelle Wahedova,

Julien Frey, Sara Monterisi, Constance Motte et Geza Strammer de la Commission européenne. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à l'égard de la précieuse contribution d'Hélène Bourgade, décédée avant l'achèvement du projet.

* Depuis avril 2017, ce ministère est devenu le ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration. Désormais, dans ce rapport, MCMREAM se réfère à ce ministère.

** Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de la publication est de la responsabilité du Centre de développement de l'OCDE et ne reflète en aucun cas les vues de l'Union européenne.

Table des matières

Sigles et abréviations	13
Principaux indicateurs du Maroc	15
Résumé	17
Chapitre 1. Évaluation et recommandations de politiques au Maroc . . .	21
Pourquoi le Maroc était-il inclus dans le projet IPPMD ?	25
Comment le projet IPPMD a-t-il été mis en œuvre au Maroc ?	27
Que nous apprend le rapport au sujet des liens entre migrations et développement ?	28
Un cadre d'action plus cohérent peut permettre de libérer le potentiel de développement des migrations	34
Structure du rapport.	36
Notes.	37
Références	37
Chapitre 2. Le paysage des migrations au Maroc	39
Bref aperçu des tendances migratoires et des transferts de fonds au Maroc	40
Quels sont les principaux enjeux et les lacunes en matière de connaissances ?	47
Quel rôle jouent les migrations dans les stratégies de développement national ?	51
Quel cadre institutionnel régit les migrations ?	53
Conclusions	55
Notes.	56
Références	56
Chapitre 3. Comprendre le cadre méthodologique utilisé au Maroc . . .	61
Comment s'est déroulé l'échantillonnage des communautés et des ménages ?	63
Comment les données ont-elles été analysées ?	68
Références	78

Chapitre 4. Quelle est l'incidence des migrations sur le développement au Maroc ?	81
Migrations et marché de l'emploi.	82
Migrations et agriculture	86
Migrations et éducation.	92
Migrations, investissements et services financiers	96
Conclusions	100
Notes	101
Références	101
Chapitre 5. Impact des politiques sectorielles sur les migrations au Maroc	105
Politiques relatives au marché de l'emploi et migrations.	107
Politiques agricoles et migrations	110
Politiques en matière d'éducation et migrations.	114
Politiques en matière d'investissement et de services financiers et migrations.	118
Conclusions	122
Notes	123
Références	123
Tableaux	
1.1. Dimensions migratoires et résultats en matière de migrations dans l'étude IPPMD.	23
2.1. L'émigration est la plus élevée dans les régions de l'Oriental et du Tadla Azilal.	44
3.1. Échantillon des UPE (communes) et des DR, selon la région, au Maroc	64
3.2. Taille finale des échantillons de ménages ruraux/urbains en fonction de l'expérience migratoire au Maroc	67
3.3. Récapitulatif des répondants dans le cadre des entretiens qualitatifs au Maroc, en fonction du type d'organisation	68
3.4. Les ménages avec migrants tendent à être plus riches que les ménages sans migrants au Maroc	72
3.5. La plupart des migrants sont des hommes	73
3.A1.1. Échantillons des DR au Maroc, selon la strate de résidence	79
3.A1.2. Synthèse des modules inclus dans l'enquête auprès des ménages	79
4.1. Transfert de fonds et migrations semblent réduire la participation au marché de l'emploi au Maroc	85
4.2. Les ménages avec émigré s'appuient davantage sur la main-d'œuvre agricole au Maroc	89

4.3.	Émigration et migration de retour sont liées aux dépenses éducatives au Maroc	94
4.4.	Les transferts de fonds et la migration de retour sont liés de façon positive à la propriété foncière au Maroc.	99
5.1.	Politiques sectorielles et programmes visés dans le cadre du projet IPPMD	106
5.2.	Les membres de ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer	113
5.3.	Les bourses sont associées négativement aux projets d'émigration au Maroc	117
5.4.	Au Maroc, la possession d'un compte en banque est liée au fait de recevoir des transferts de fonds, mais pas aux montants reçus.	120

Graphiques

1.1.	Migrations et politiques sectorielles de développement : une relation bilatérale.	23
1.2.	Le Maroc est un pays d'émigration nette	26
1.3.	Au Maroc, la contribution des transferts de fonds par rapport au PIB est près de la moyenne	27
1.4.	Calendrier du projet IPPMD au Maroc.	28
1.5.	Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi au Maroc	29
1.6.	Les subventions agricoles atténuent l'émigration, mais aussi le niveau des transferts de fonds au Maroc	31
1.7.	Les ménages marocains bénéficiant de programmes éducatifs sont en général plus susceptibles de compter un membre prévoyant d'émigrer	33
1.8.	Les ménages marocains possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds, et reçoivent des montants plus importants.	34
2.1.	L'émigration à partir du Maroc, en pourcentage de la population, a augmenté depuis 2000.	41
2.2.	La majorité des émigrés du Maroc vivent en France, Espagne et Italie.	43
2.3.	Les transferts de fonds vers le Maroc sont élevés et stables, tant en termes absolus que relatifs.	45
2.4.	La part des immigrés en pourcentage de la population reste faible, mais pourrait être sous-estimée	46
2.5.	La majorité des immigrés au Maroc viennent de pays du sud	47
3.1.	Il y a relativement plus d'émigrés que de migrants de retour au Maroc	70

3.2.	La migration de retour est un phénomène plus courant dans la région de Souss-Massa-Drâa	71
3.3.	Une grande majorité d'émigrés marocains ont rejoint l'Europe	74
3.4.	L'émigration est essentiellement motivée par des raisons professionnelles pour les hommes et par des raisons familiales ou par le mariage pour les femmes	74
3.5.	Les ménages des régions rurales du Maroc sont légèrement plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds	75
3.6.	Pour les ménages marocains recevant des transferts de fonds, l'activité la plus courante consiste à investir dans leur résidence actuelle.	76
3.7.	La plupart des migrants de retour au Maroc arrivent de France ou d'Espagne.	77
3.8.	La majorité des migrants de retour sont revenus au Maroc pour y prendre leur retraite ou pour des raisons familiales	77
4.1.	Les ménages recevant des transferts de fonds au Maroc comptent moins de membres actifs	84
4.2.	Les ménages comptant des émigrés s'appuient davantage sur la main-d'œuvre agricole au Maroc	88
4.3.	Les transferts de fonds sont affectés à l'investissement agricole au Maroc.	91
4.4.	Les jeunes des ménages marocains avec une expérience migratoire ont moins de chances d'aller à l'école	93
4.5.	De nombreux migrants de retour reviennent au Maroc avec de nouvelles qualifications acquises à l'étranger.	96
4.6.	Les ménages recevant des transferts de fonds et comptant un migrant de retour sont plus susceptibles de détenir un terrain non agricole	98
5.1.	Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi au Maroc	108
5.2.	Les subventions agricoles atténuent l'émigration, mais aussi le niveau des transferts de fonds au Maroc	112
5.3.	Les ménages marocains bénéficiant de programmes éducatifs sont en général plus susceptibles de compter un membre prévoyant d'émigrer	115
5.4.	Les ménages marocains possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds, et reçoivent des montants plus importants.	119
5.5.	Le niveau de participation des ménages à des programmes de formation financière est très faible au Maroc	122

Encadrés

1.1.	En quoi consiste le projet IPPMD ?	22
3.1.	Principales définitions pour l'enquête auprès des ménages au Maroc	66
4.1.	Les liens entre migrations et emploi.	85
4.2.	Les liens entre les transferts de fonds et l'investissement dans l'agriculture.	88
4.3.	Les liens entre migrations et éducation	94
4.4.	Les liens entre migrations, transferts de fonds et propriété foncière	99
5.1.	Les liens entre les subventions agricoles et les migrations.	113
5.2.	Le lien entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations	116
5.3.	Les liens entre comptes bancaires et transferts de fonds	120

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Sigles et abréviations

Anapec	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
CCME	Conseil de la communauté marocaine à l'étranger
Cosef	Commission spéciale éducation-formation
DACS	Direction des affaires consulaires et sociales
DMSF	Direction de la migration et de la surveillance des frontières
END	Étude nationale démographique
EUR	Euro (devise)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCE	Formation contractualisée pour l'emploi
FQR	Formation qualifiante ou de reconversion
FSE	Formation d'appui aux secteurs émergents
GIZ	Gesellschaft für internationale zusammenarbeit
HCP	Haut-Commissariat au plan
IPPM	Interactions entre politiques publiques, migrations et développement
MAD	Dirham marocain (devise)
MCMREAM	Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration
MCO	Méthode des moindres carrés ordinaires
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MRE	Marocains résidant à l'étranger
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
PAI	Plan d'accélération industrielle
PAM	Programme alimentaire mondial

PAMPT	Plan d'action à moyen terme
PIB	Produit intérieur brut
PMV	Plan Maroc vert
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
S.A.R.L.	Société à responsabilité limitée
SMI	Stratégie Maroc innovation
SNE	Stratégie nationale pour l'emploi
SNFP	Stratégie nationale de la formation professionnelle
UE	Union européenne
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPE	Unités primaires d'échantillonnage
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique (devise)
VSF	Vision stratégique de la réforme
ZD	Zone de dénombrement

Principaux indicateurs du Maroc

(Les chiffres entre parenthèses renvoient à la moyenne de l'OCDE)

Territoire, population et cycle électoral

Population (millions) ^e	34.4	Langue officielle	Arabe, Amazighe
Population âgée de 0 à 14 ans (% du total) ^e	27 (18)	Forme de gouvernement	Monarchie constitutionnelle
Densité de la population (personnes par kilomètre carré [km ²] de superficie des terres) ^e	77 (37)	Dernière élection	7 octobre 2016
Territoire (en milliers, km ²) ^e	446.3		

Économie

Produit intérieur brut (PIB, en milliards de dollars américains [USD] courants) ^e	100.6	Exportations de biens et de services (% du PIB) ^e	34.3 (28.5)
Croissance du PIB (% annuel) ^e	4.5 (2.2)	Importations de biens et de services (% du PIB) ^e	42.1 (28.2)
PIB par habitant (en milliers, USD parité de pouvoir d'achat [PPA] internationaux constants de 2011) ^e	7.4 (38.0)	Parts du PIB (%) ^e	
Inflation, prix à la consommation (% annuel) ^e	1.6 (0.2)	Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	14.5 (1.6)
Dépenses publiques totales (% du PIB) ^f	30.2	Industrie, valeur ajoutée (% du PIB)	29.2 (24.0)
Recettes des administrations publiques (% du PIB) ^f	26.1	Services, etc., valeur ajoutée (% du PIB)	56.3 (74.3)

Bien-être

Satisfaction dans la vie (sur une échelle de 1 à 10) ^e	5.2 (6.5)	Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population) ^b	8.9
Espérance de vie à la naissance, total (années) ^d	74 (80)	Taux de chômage (%) ^c	10.2 (7.3)
Indice d'inégalité (GINI) ^a	40.7	Taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans, %) ^d	20.2 (16.4)
Inégalités entre hommes et femmes (indice SIGI) ^d	0.46 (0.02)	Satisfaction à l'égard de la disponibilité de logements abordables (% satisfaits) ^e	41 (46)
Taux de participation à la population active, total (% de la population totale de 15 à 64 ans) ^d	52.7 (70.7)	Taux d'inscription	
Ratio emploi-population, personnes âgées de 15 ans et plus (%) ^d	45.5 (55.2)	Inscriptions à l'école primaire (% net) ^d	98 (96)
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès) ^e	76.7	Inscriptions à l'école secondaire (% brut) ^c	69 (98)
		Inscriptions dans l'enseignement supérieur (% brut) ^d	25 (70)

Notes : a) données pour 2006 ; b) données pour 2007 ; c) données pour 2012 ; d) données pour 2014 ; e) données pour 2014 ; f) données pour 2016.

Sources : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org/>, Washington DC ; OCDE, *Indicateur institutions sociales et égalité femmes-hommes (SIGI)*, www.genderindex.org/ ; FMI (2017), *Base de données des perspectives de l'économie mondiale* (base de données), Fonds monétaire international, édition d'avril 2017, Washington DC ; Gallup (2015), *World Poll* (base de données), Gallup Organisation.

Résumé

Le Maroc est un pays d'émigration nette depuis au moins son indépendance, en 1956 ; les émigrés représentaient environ 8% de la population au Maroc en 2015. Les transferts de fonds, qui représentent une partie importante de l'économie marocaine (environ 7% du produit intérieur brut), ont augmenté à mesure que la taille de la diaspora augmentait. Compte tenu de l'importance de ces flux, le Gouvernement marocain a, au fil du temps, mis en place des politiques et des institutions novatrices destinées à tirer parti des migrations pour développer le pays. Cependant, faute de données suffisantes, il demeure difficile d'apporter des réponses politiques éclairées et cohérentes sur la question des migrations dans le pays. Le projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) au Maroc – géré par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et cofinancé par l'Union européenne – a vocation à appuyer la prise de décisions au Maroc. Il s'efforce plus particulièrement de déterminer :

1. Comment les migrations, dans leurs multiples dimensions, influent sur divers secteurs clés pour le développement, notamment le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers.
2. Comment les politiques publiques menées dans ces secteurs renforcent ou affaiblissent l'impact des migrations en termes de développement.

Ce rapport synthétise les conclusions et les principales recommandations politiques découlant des recherches empiriques menées entre 2013 et 2017 en collaboration avec Thalys Conseil S.A.R.L. et le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM). Les données sont tirées d'une étude conduite auprès de 2 231 ménages, d'entretiens menés avec 25 autorités locales sur leur communauté, ainsi que de 30 entretiens approfondis avec les parties prenantes au Maroc. Une solide analyse statistique, reflétant le contexte politique, économique et social au Maroc, éclaire la relation complexe entre les migrations et les politiques sectorielles.

Le contexte politique au Maroc, déterminant essentiel de l'influence des migrations sur le développement

Le cadre offert par le Maroc est unique : le pays bénéficie en effet d'importants flux migratoires, tant en termes d'émigration (essentiellement

vers des pays européens) que, plus récemment, de migration de retour. Les différentes dimensions de la migration – l’émigration, les transferts de fonds et la migration de retour – ont toutes des effets positifs et négatifs sur des secteurs clés au Maroc. De même, les politiques sectorielles ont des répercussions indirectes et parfois inattendues sur les résultats migratoires et leurs liens avec le développement. Comprendre ces impacts est essentiel pour l’élaboration de politiques cohérentes.

Les agences nationales pour l’emploi et les programmes de formation professionnelle sont trop rarement utilisés pour avoir un effet sur l’émigration

L’émigration peut être freinée en fournissant les moyens aux chercheurs d’emploi de trouver un emploi ou d’améliorer leurs compétences. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer l’efficacité du marché du travail par le biais d’institutions telles que l’Agence nationale de promotion de l’emploi et des compétences (Anapec), les enquêtes IPPMD considèrent l’utilisation de ces programmes par les Marocains limitée. Moins de 1 % des Marocains (employés dans les secteurs public et privé) de l’échantillon IPPMD ont trouvé des emplois par le biais d’agences gouvernementales d’emploi. L’enquête IPPMD a également révélé que très peu de personnes actives interrogées avaient participé à un programme de formation professionnelle dans les cinq années précédant l’enquête. Parmi les dix pays partenaires du projet IPPMD, le Maroc a eu la plus faible part de personnes qui ont participé à de tels programmes.

Les ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles de compter un membre ayant un projet d’émigration

Les ménages au Maroc recevant des transferts de fonds de migrants ont davantage tendance à engager des dépenses dans le secteur agricole et à dépenser plus que les ménages ne recevant pas de transferts de fonds, ce qui aide le pays à atteindre ses objectifs stratégiques pour le secteur. Par contre, ce n’est pas le cas pour les ménages ayant un migrant de retour. De plus, les politiques publiques semblent aider à freiner l’émigration. Les ménages agricoles bénéficiant de subventions agricoles étaient statistiquement moins susceptibles de compter un membre qui envisageait d’émigrer et moins susceptibles de compter un émigré actuel (l’effet sur l’émigration actuelle est cependant moins puissant) que ceux qui ne bénéficient pas de subventions, ce qui suggère que les subventions agricoles peuvent réduire le besoin d’émigrer en permettant aux ménages de surmonter les difficultés financières qui auraient pu les pousser à émigrer. En effet, il semblerait que les subventions réduisent l’émigration dans les pays IPPMD où l’agriculture joue un rôle plus faible dans l’économie, bien qu’au Maroc cet effet semble concerner la réduction des projets d’émigration, et pas nécessairement à la réduction de l’émigration réelle.

Les bourses scolaires sont aussi liées à une probabilité plus faible de compter un émigré dans le ménage

Les résultats ne montrent pas que les migrations contribuent à l'amélioration du niveau de scolarité, puisque les enfants des ménages recevant des transferts de fonds ou ayant un migrant de retour n'ont pas plus de chances d'aller à l'école. Par contre, les ménages bénéficiant d'une bourse sont moins susceptibles de compter un émigré. Les résultats montrent en effet que recevoir une bourse est négativement lié au fait de compter un émigré dans le ménage. Cela peut indiquer que des programmes de soutien, tels que ces bourses d'études, pourraient dissuader la migration. En outre, les Marocains retournent souvent dans leur pays d'origine ayant acquis une éducation à l'étranger, ce qui peut être une forme de capital pouvant être mobilisée pour des objectifs de développement. Le taux auquel le retour des migrants ont acquis des études à l'étranger au Maroc est le deuxième plus élevé dans les pays IPPMD.

Les ménages ayant des comptes bancaires sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds

La propriété d'entreprises est supérieure parmi les ménages ne recevant pas de transferts de fonds et sans migrants de retour, ce qui met en évidence un potentiel d'investissement qui n'est pas entièrement exploité par le Maroc. L'accès au secteur financier formel peut faciliter l'envoi et la réception de montants plus élevés de transferts de fonds, notamment par des voies formelles. Les données IPPMD montrent que les ménages ayant un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds que les ménages sans compte bancaire. Les ménages ayant un compte bancaire reçoivent également des montants plus élevés de transferts de fonds. Cela a été vérifié dans la plupart des pays partenaires de l'IPPMD, confirmant l'importance de l'inclusion financière et d'un système bancaire bien développé pour accroître l'impact des transferts de fonds.

La voie à suivre : Intégrer les migrations dans les stratégies de développement nationales et sectorielles

Les migrations peuvent être bénéfiques pour le développement économique et social du Maroc, mais leur potentiel n'est pas pleinement exploité. Plusieurs ministères ont des rôles spécifiques en matière de gestion des migrations, et le gouvernement a pris des mesures concrètes pour adopter une vision des migrations plus large, mais la gestion des migrations peut être renforcée avec plus de coordination. Par ailleurs, la portée des migrations peut encore être étendue et approfondie en prenant en considération les interactions entre politiques publiques et migrations dans divers domaines politiques. De plus, un cadre politique plus cohérent entre les ministères et les différents niveaux du gouvernement pourrait permettre de tirer le meilleur parti des migrations

et d'éviter les programmes contradictoires. La conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles pertinentes en matière de développement doivent tenir compte des migrations. À titre d'exemple :

- Les programmes de formation professionnelle et les agences nationales pour l'emploi pourraient être répandus afin de mieux cibler la demande, améliorer leur adéquation avec l'offre et ainsi réduire les flux d'émigration.
- Des programmes d'orientation pour les migrants de retour pourraient être mis en place afin de faciliter leurs investissements dans le secteur agricole.
- Des programmes de soutien à l'éducation pourraient être développés dans les régions où les taux d'émigration sont élevés, afin de s'assurer que les jeunes restent à l'école.
- Le démarrage d'entreprises créées à partir des migrations pourrait être soutenu en fournissant des prêts aux petites entreprises et en offrant des formations en gestion d'entreprise.

Toutes ces initiatives pourraient intervenir dans le contexte des discussions autour d'une éventuelle stratégie migratoire nationale, en instituant une révision des stratégies sectorielles auprès de chaque ministère compétent. Plus concrètement, les autorités chargées de la gestion des migrations elles-mêmes devraient prendre part aux discussions en cours sur la conception des stratégies nationales touchant, par exemple, aux domaines de l'emploi (Stratégie nationale pour l'emploi), du développement agricole (Plan Maroc vert), de l'enseignement et de la formation professionnelle (Vision stratégique de la réforme) et des services financiers (Plan d'accélération industrielle et Plan Rawaj).

Chapitre 1

Évaluation et recommandations de politiques au Maroc

Le Maroc ne tire pas suffisamment parti du potentiel de développement offert par les niveaux élevés d'émigration et de transferts de fonds qui caractérisent le pays. Le projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) a été mis en œuvre au Maroc entre 2013 et 2017 afin d'étudier, au travers d'une analyse quantitative et qualitative, la relation bilatérale entre les migrations et les politiques publiques dans quatre secteurs clés : marché de l'emploi, agriculture, éducation et investissement et services financiers. Le présent chapitre propose un aperçu des conclusions du projet, en mettant l'accent sur le potentiel de promotion du développement qu'offrent les migrations dans bon nombre de leurs dimensions (émigration, transferts de fonds et migration de retour) et en analysant les politiques sectorielles nationales qui en permettront la réalisation.

Le Maroc est un pays d'émigration nette. Depuis au moins son indépendance en 1956, de nombreux travailleurs et membres de leur famille se sont déplacés vers l'Europe, établissant des liens de plus en plus étroits entre le Maroc et ses voisins européens. À mesure que la diaspora a augmenté, les transferts de fonds, qui représentent une partie importante de l'économie marocaine, ont augmenté. Ces flux ont contribué à façonner le pays, s'accompagnant de nombreuses répercussions positives au plan économique et social. Compte tenu de l'importance de ces flux, le Gouvernement marocain a mis en place des politiques et des institutions novatrices afin que les migrations participent au développement de l'ensemble du pays. Désormais, la question essentielle qui se pose est de savoir comment créer un environnement politique encore plus favorable afin de tirer le meilleur parti des migrations au profit du développement au Maroc.

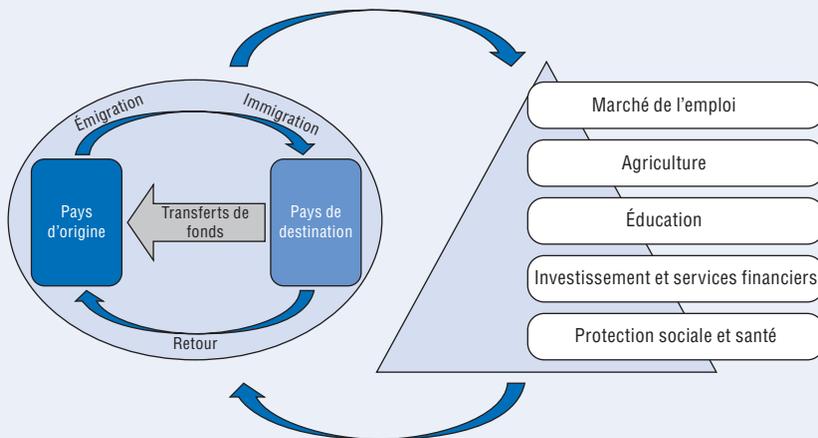
Dans ce contexte, le présent rapport a pour objectif de fournir aux décideurs des données empiriques sur le rôle joué par les migrations dans les domaines politiques importants pour le développement. Il examine l'influence que peuvent avoir sur les migrations les politiques publiques qui ne sont pas expressément axées sur la question (encadré 1.1). Ce chapitre propose un aperçu des conclusions et des recommandations de politiques afin de tenir compte des interactions entre migrations et politiques publiques dans le cadre des stratégies de développement.

Encadré 1.1. **En quoi consiste le projet IPPMD ?**

En janvier 2013, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a lancé un projet, cofinancé par le Programme thématique des migrations et de l'asile de l'Union européenne, intitulé : **Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPMD) dans les pays partenaires : études de cas et recommandations politiques**. Ce projet, mené entre 2013 et 2017 dans dix pays à revenus faibles et intermédiaires, visait à fournir aux décideurs des éléments en faveur de l'inscription de la migration dans les stratégies de développement, et à favoriser la cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles. Une combinaison équilibrée de pays en développement a été sélectionnée pour participer au projet : Arménie, Burkina Faso, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Géorgie, Haïti, Maroc, Philippines et République dominicaine.

Encadré 1.1. **En quoi consiste le projet IPPMD ? (suite)**

Alors que les preuves de l'incidence – positive comme négative – des migrations sur le développement abondent, trop peu de données empiriques justifient pour les décideurs d'intégrer les questions de migration dans la planification du développement. Le projet IPPMD visait à combler ce manque de connaissances en fournissant des éléments fiables, non seulement sur la contribution des migrations au développement, mais aussi sur les moyens de renforcer cette contribution par l'adoption de politiques dans différents secteurs. À cet effet, l'OCDE a élaboré un cadre conceptuel qui étudie les liens entre quatre dimensions migratoires (émigration, transfert de fonds, migration de retour et immigration) et cinq secteurs politiques essentiels : le marché de l'emploi ; l'agriculture ; l'éducation ; l'investissement et les services financiers ; ainsi que la protection sociale et la santé (graphique 1.1). Le cadre conceptuel faisait également le lien entre ces cinq politiques sectorielles et divers résultats en matière de migrations (tableau 1.1).

Graphique 1.1. **Migrations et politiques sectorielles de développement : une relation bilatérale**Tableau 1.1. **Dimensions migratoires et résultats en matière de migrations dans l'étude IPPMD**

	Dimensions migratoires	Résultats en matière de migrations
Émigration	On parle d' émigration lorsque des personnes vivent en dehors de leur pays d'origine pendant au moins trois mois consécutifs. ¹	La décision d'émigrer est un résultat important pour les pays d'origine, non seulement parce qu'elle est susceptible d'occasionner des départs effectifs de personnes à court terme, mais aussi d'accroître les effectifs d'émigrés installés à l'étranger à long terme.

Encadré 1.1. **En quoi consiste le projet IPPMD ? (suite)**Tableau 1.1. **Dimensions migratoires et résultats en matière de migrations dans l'étude IPPMD (suite)**

	Dimensions migratoires	Résultats en matière de migrations
Transferts de fonds	Les transferts de fonds désignent les transferts internationaux, essentiellement financiers, que les émigrés envoient à ceux qui sont restés au pays. ²	<p>Les transferts de fonds renvoient au volume des fonds reçus et aux canaux utilisés pour transférer l'argent et qui, à leur tour, influent sur la capacité à opérer des investissements à long terme.</p> <p>L'utilisation des transferts est souvent considérée comme une priorité pour les décideurs politiques, qui souhaitent orienter ces derniers vers des investissements productifs.</p>
Migration de retour	Les migrations de retour résultent de la décision de migrants internationaux de rentrer dans leur pays d'origine et de s'y installer de façon permanente ou temporaire.	<p>La décision de retour est influencée par divers facteurs, notamment les préférences personnelles en matière de pays d'accueil, ou des circonstances données dans les pays d'accueil. Qu'elles soient temporaires ou permanentes, les migrations de retour peuvent être bénéfiques pour les pays d'origine, en particulier lorsqu'elles concernent des personnes hautement qualifiées.</p> <p>La durabilité du retour est un indicateur du succès des migrations de retour, qu'elles soient volontaires ou subies, non seulement pour les migrants et leurs familles, mais aussi pour le pays d'origine.</p>
Immigration	On parle d' immigration lorsque des personnes, quelle que soit leur citoyenneté, vivent dans un pays pendant au moins trois mois alors qu'elles sont nées dans un autre pays.	L' intégration des immigrés implique qu'ils jouissent de meilleures conditions de vie et contribuent davantage au développement de leur pays d'accueil et, par extension, de leur pays d'origine.

1. En raison de l'absence de données, le rôle de la diaspora – qui contribue souvent activement au travail des associations de villes d'origine (*hometown associations*) et des réseaux professionnels ou d'intérêt – n'est pas analysé dans le présent rapport.

2. Outre les transferts financiers, ces envois comprennent également les transferts sociaux (les idées, les valeurs et le capital social transférés par les migrants). Bien que ces transferts sociaux forment un aspect important du lien entre migrations et développement, ils excèdent la portée de ce projet et ne sont donc pas analysés dans le présent rapport.

Le cadre méthodologique conçu par le Centre de développement de l'OCDE et les données recueillies par ses partenaires de recherche locaux permettent de combler des lacunes significatives en termes de connaissance du lien entre migrations et développement. En raison de certaines de ses caractéristiques, l'approche IPPMD est sans équivalent ; elle met en lumière l'influence de l'interaction entre migrations et politiques publiques en matière de développement :

- L'étude a été menée dans tous les pays avec les mêmes instruments et pendant la même période (2014-15), permettant ainsi les comparaisons entre pays.
- Plusieurs dimensions et résultats migratoires étaient couverts (tableau 1.1), donnant ainsi une vue d'ensemble complète du cycle migratoire.

Encadré 1.1. En quoi consiste le projet IPPMD ? (suite)

- Un vaste éventail de programmes liés aux politiques menées dans les cinq secteurs clés ont été analysés dans les pays étudiés.
- Grâce à la combinaison d'instruments quantitatifs et qualitatifs, un nouvel ensemble important de données primaires a été recueilli dans les dix pays partenaires :
 1. Une **enquête sur les ménages** couvrant en moyenne 2 000 ménages – avec ou sans migrant – a été menée dans chaque pays. Au total, plus de 20 500 ménages ont été interrogés, soit près de 100 000 individus.
 2. Une **enquête sur les communautés** a porté sur un total de 590 autorités locales et chefs communautaires dans les communautés où le questionnaire sur les ménages a été administré.
 3. **Des entretiens qualitatifs approfondis avec des parties prenantes** ont été menés auprès d'acteurs essentiels représentant les autorités nationales et locales, le monde universitaire, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Au total, 376 entretiens ont été réalisés dans les dix pays.
- Les données ont été analysées en s'appuyant sur des techniques descriptives et de régression – les techniques descriptives afin de déterminer les tendances et corrélations générales entre les variables clés concernant les migrations et le développement ; et les techniques de régression afin d'approfondir la compréhension de ces interactions en prenant en compte d'autres facteurs.

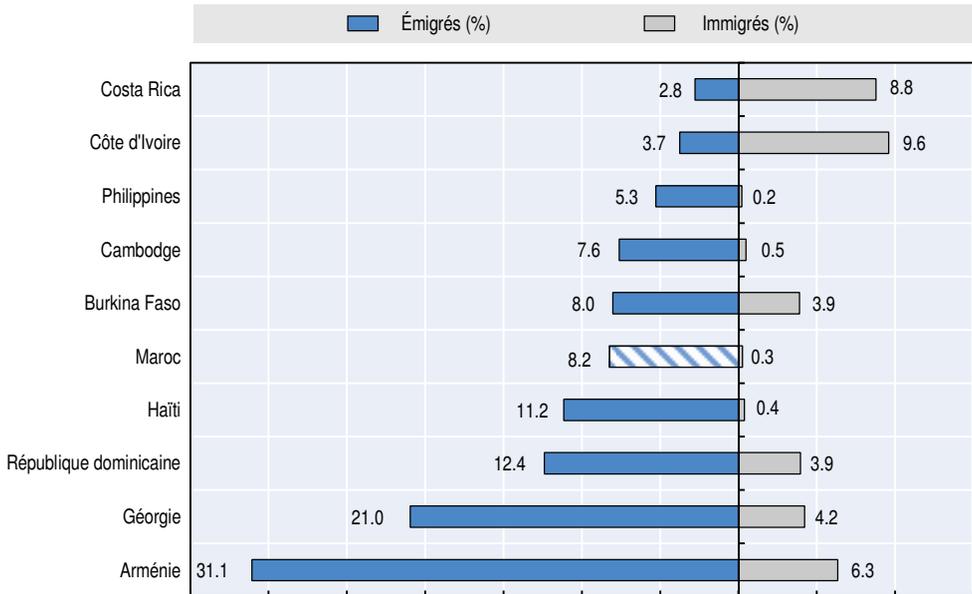
En octobre 2016, le Centre de développement de l'OCDE et la Commission européenne ont organisé à Paris un dialogue consacré aux moyens de tirer avantage de la migration au profit du développement grâce à des politiques plus cohérentes. Cette manifestation a servi de plateforme pour une discussion politique entre des décideurs de pays partenaires, des experts universitaires, la société civile et des organisations multilatérales. Elle a permis de se pencher sur les conclusions et les mesures concrètes qui peuvent accroître la contribution de la migration au développement des pays d'origine comme de destination. Le rapport comparatif entre les pays et les rapports portant sur les dix pays concernés a été publié en 2017 (OCDE, 2017).

Pourquoi le Maroc était-il inclus dans le projet IPPMD ?

Le poids de l'émigration est important au Maroc. Les données des Nations Unies indiquent qu'il y avait environ 2.8 millions d'émigrés en 2015, soit 8.2 % de la population totale du Maroc (graphique 1.2). La Banque mondiale (2017a) estime, quant à elle, à environ 3 millions le nombre d'émigrés en 2013 (9%). Cette proportion est en hausse, puisqu'elle était de 6.4 % en 1990 (DAES des Nations Unies, 2015). Elle représente néanmoins un taux près de la moyenne parmi les

pays partenaires de l'IPPMD. Par ailleurs, le Maroc est de plus en plus un pays d'immigration, même si les chiffres restent bas : les dernières estimations pour 2015 sont de 88 511 immigrés, soit 0.3 % de la population (graphique 1.2). La Banque mondiale estime un total inférieur à 50 771 immigrés, soit 0.2 % de la population (Banque mondiale, 2017a).

Graphique 1.2. **Le Maroc est un pays d'émigration nette**
Nombre d'émigrés et d'immigrés en pourcentage de la population (2015)

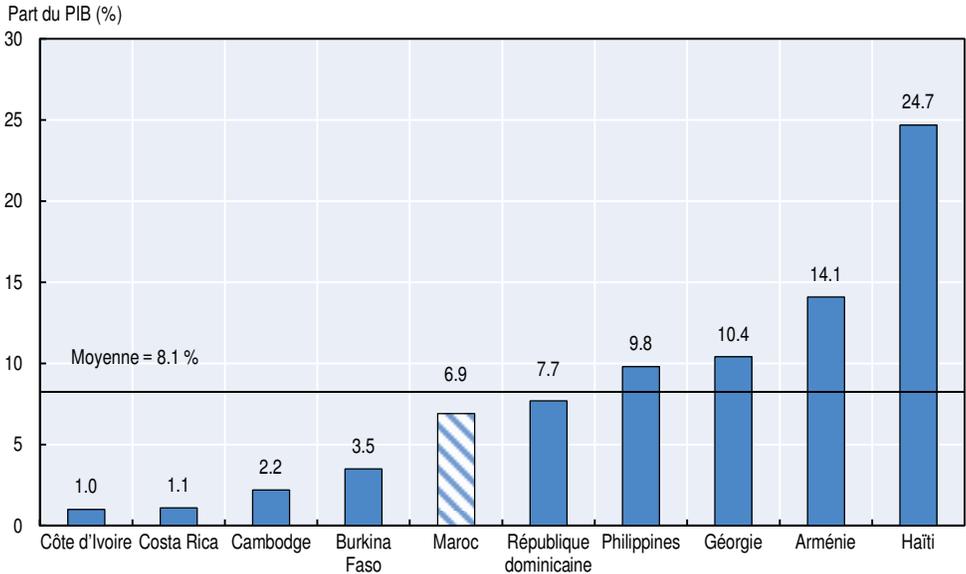


Note : Données tirées de recensements nationaux, d'enquêtes sur la population active et de registres de la population. Source : DAES des Nations Unies (2015), www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.

Les fonds transférés au pays par les émigrés constituent une importante source de revenus pour de nombreux ménages au Maroc. Ces transferts peuvent améliorer le bien-être des ménages migrants et stimuler le développement économique et social, mais le poids total en termes de produit intérieur brut (PIB) reste sous la moyenne comparativement aux autres pays IPPMD. En 2015, l'afflux de transferts de fonds vers le Maroc a atteint 6.9 milliards de dollars américains (USD), soit 6.9 % du PIB (Banque mondiale, 2017b), tandis que le taux moyen était de 8.1 % pour l'ensemble des pays IPPMD (graphique 1.3). Cependant, ces transferts sont stables en pourcentages du PIB depuis au moins l'an 2000 (chapitre 2).

Graphique 1.3. Au Maroc, la contribution des transferts de fonds par rapport au PIB est près de la moyenne

Part des transferts de fonds en pourcentage du PIB, 2015



Source : Banque mondiale (2017b), www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data.

Comment le projet IPPMD a-t-il été mis en œuvre au Maroc ?

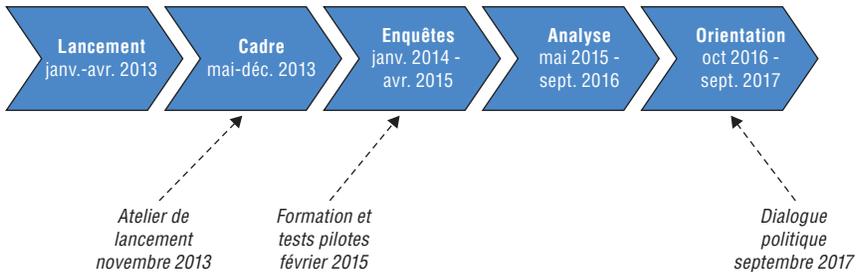
Au Maroc, l'équipe du projet IPPMD a collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI) ainsi que le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM). Les deux ministères ont donné des informations sur les priorités nationales, les données et les mesures politiques, et aidé à l'organisation d'ateliers nationaux et de rencontres bilatérales. L'équipe IPPMD a également collaboré avec Thalys Conseil S.A.R.L. afin de veiller au bon déroulement du projet. Thalys Conseil S.A.R.L. a contribué à la conception de la stratégie de recherche au Maroc et mené les enquêtes de terrain.

L'équipe du projet IPPMD a organisé des ateliers locaux avec l'appui de la Délégation de l'Union européenne au Maroc. Les participants aux ateliers et aux réunions ont été interrogés lors des missions au Maroc, ils ont également joué un rôle dans la consolidation du réseau des partenaires du projet et dans la définition des priorités de recherche au sein du pays.

Un atelier de lancement, qui s'est déroulé à Rabat en novembre 2013, a inauguré le projet au Maroc (graphique 1.4). L'atelier a servi de plateforme pour

discuter de l'objectif du projet dans le pays aux côtés des décideurs nationaux et locaux, des représentants des organisations internationales, des organisations patronales et syndicales, de la société civile et du monde universitaire. Les participants ont convenus que le projet doit porter à la fois sur l'émigration et l'immigration au Maroc¹. À l'issue d'un vaste débat plutôt animé, l'équipe du projet IPPMD a décidé de concentrer l'analyse sur quatre secteurs : 1) le marché de l'emploi ; 2) l'agriculture ; 3) l'éducation ; et 4) l'investissement et les services financiers.

Graphique 1.4. Calendrier du projet IPPMD au Maroc



À la suite d'un atelier de formation et d'essais pilotes conduits par les équipes du projet IPPMD et de Thalys Conseil S.A.R.L., ce dernier a collecté des données quantitatives auprès de 2 231 ménages (9 451 individus vivant au Maroc et 1 126 émigrés vivant ailleurs) et 25 communautés, et mené 30 entretiens qualitatifs auprès des parties prenantes en 2015 (chapitre 3). Le projet s'est achevé en septembre 2017 par un dialogue politique, où des recommandations de politiques ont été proposées et discutées, suivi d'un débat avec les parties prenantes portant sur les actions concrètes à mettre en œuvre afin de tirer le meilleur parti des migrations au Maroc.

Que nous apprend le rapport au sujet des liens entre migrations et développement ?

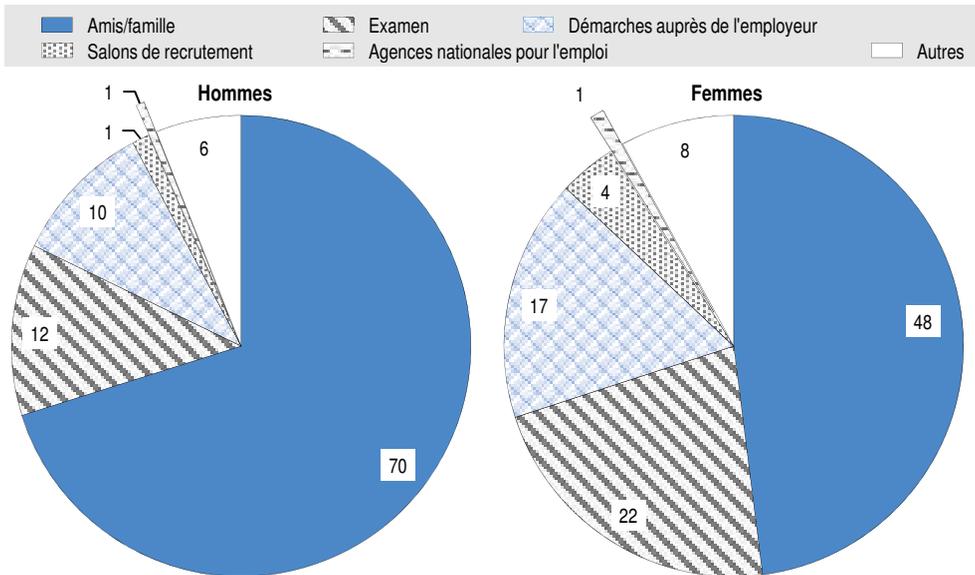
Les conclusions de ce rapport suggèrent que le potentiel de développement offert par les migrations n'est pas pleinement exploité au Maroc. La prise en compte des migrations dans de nombreux domaines politiques peut permettre de tirer avantage de ce potentiel. Le rapport illustre la relation bilatérale entre les migrations et les politiques publiques en analysant comment les migrations influencent les secteurs clés – le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation et l'investissement et les services financiers (chapitre 4) – et comment elles sont dépendantes des politiques mises en œuvre dans ces secteurs (chapitre 5).

Les agences nationales pour l'emploi et les programmes de formation professionnelle ont peu d'influence sur les migrations

Les migrations ont un effet sur le marché de l'emploi. Le Gouvernement marocain a récemment adopté la Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) 2015-25 mettant l'emploi au centre des politiques publiques, avec pour principaux objectifs de créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes, et de remédier aux disparités régionales et de genre dans l'emploi. Les données IPPMD montrent que les ménages qui bénéficient de transferts de fonds présentent la plus faible proportion de travailleurs adultes, suggérant un lien entre le fait de recevoir des transferts de fonds internationaux et la nécessité de chercher du travail pour les adultes en âge de travailler qui sont restés au pays. Cette tendance concerne les hommes tout autant que les femmes. Les ménages avec un émigré qui ne reçoivent pas de transferts affichent une proportion légèrement plus faible de membres actifs que les ménages sans aucune expérience migratoire.

Graphique 1.5. **Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi au Maroc**

Méthodes ayant permis de trouver l'emploi occupé actuellement, dans les secteurs public et privé



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

L'émigration peut être freinée en fournissant les moyens aux travailleurs de trouver un emploi ou d'améliorer leurs compétences. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer l'efficacité du marché de l'emploi par le biais d'institutions telles que l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec), les enquêtes IPPMD considèrent l'utilisation de ces

programmes par les Marocains limitée. En effet, moins de 1 % des Marocains (employés dans les secteurs public et privé) dans l'échantillon IPPMD ont trouvé des emplois par le biais d'agences gouvernementales d'emploi (graphique 1.5). La plupart des gens ont trouvé leur travail à travers des amis et de la famille, ou en contactant directement des employeurs potentiels. Ensemble, ces deux méthodes représentent 78 % de tous les adultes interrogés ayant des emplois rémunérés dans le secteur public et privé. L'enquête IPPMD a également révélé que seulement environ 1 % de la population active interrogée avait participé à un programme de formation professionnelle dans les cinq années précédant l'enquête. Parmi les dix pays partenaires du projet IPPMD, le Maroc a eu la plus faible part de personnes qui ont participé à de tels programmes (la plus forte part a été trouvée au Costa Rica à 12%).

Les ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles de compter un membre ayant un projet d'émigration

Le Maroc n'est pas une économie principalement agricole, du moins comparé aux autres pays partenaires du projet IPPMD. Cependant, en 2008, il a fait de l'agriculture l'un des secteurs prioritaires pour son développement à court et moyen terme dans le cadre du Plan Maroc vert (PMV), dont la stratégie vise à renforcer la viabilité et la productivité des petites entreprises agricoles en misant sur l'entrepreneuriat ainsi que de faciliter les investissements et les apports de capitaux dans le secteur. Les migrations peuvent aider à élargir et à moderniser le secteur agricole.

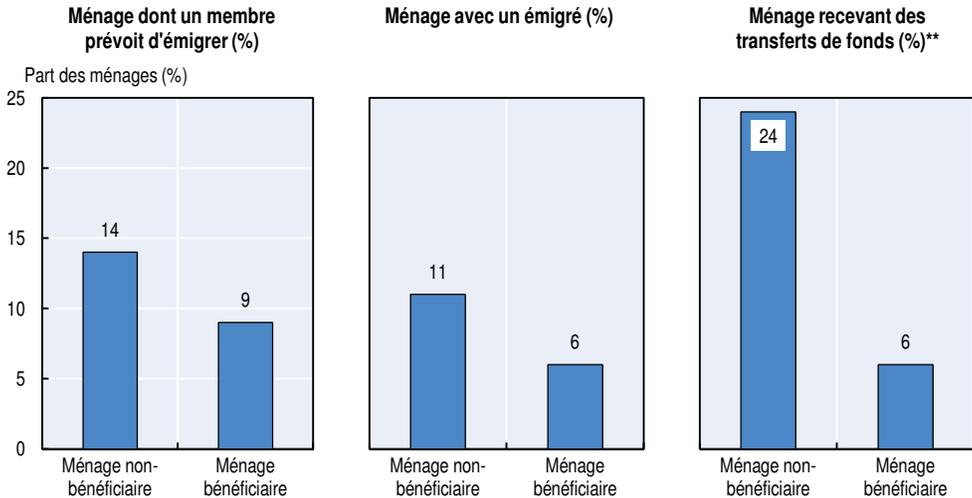
Les ménages recevant des transferts de fonds, par exemple, auront en effet plus tendance à engager des dépenses dans le secteur agricole et à dépenser plus que les ménages ne recevant pas de transferts de fonds. Ce n'était pas le cas pour les ménages avec migrants de retour, puisqu'ils avaient la même tendance que les ménages sans migrants de retour à engager des dépenses dans le secteur agricole et dépensaient des montants similaires. Cela semble indiquer que, si les transferts de fonds permettent en effet de façonner, dynamiser et développer le secteur agricole au Maroc, le pays pourrait tirer profit d'un plus grand investissement des fonds rapatriés par les migrants de retour dans le secteur.

Les politiques agricoles peuvent aider à freiner l'émigration en raison du manque d'opportunités économiques ou professionnelles. Les ménages agricoles bénéficiant de subventions agricoles, par exemple, étaient statistiquement moins susceptibles d'avoir un membre qui envisageait d'émigrer et moins susceptibles d'avoir un émigré actuel que ceux qui ne bénéficient pas de subventions (graphique 1.6), ce qui suggère que les subventions agricoles peuvent réduire le besoin d'émigrer en permettant aux ménages de surmonter les difficultés financières qui auraient pu pousser leurs membres à émigrer en premier lieu. En revanche, les ménages bénéficiant de subventions agricoles sont également beaucoup moins susceptibles de recevoir des transferts de

fonds que les ménages qui ne bénéficient pas de subventions (graphique 1.6). Cela n'est probablement pas attribuable à un effet de substitution entre les fonds provenant des transferts de fonds et des subventions ; les transferts de fonds sont inférieurs en raison de la corrélation négative entre subventions et émigrés.

Graphique 1.6. Les subventions agricoles atténuent l'émigration, mais aussi le niveau des transferts de fonds au Maroc

Part de ménages recevant ou non des subventions agricoles, selon les résultats en matière de migrations



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les bourses scolaires sont liées à une probabilité plus faible de compter un émigré dans le ménage

Le Maroc a réalisé des investissements importants dans l'éducation ces 15 dernières années. Le Plan d'action à moyen terme (PAMPT) 2013-16 visait à accroître l'accès à l'éducation, en particulier pour les enfants des zones rurales ; à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur ; et à améliorer l'efficacité de la gouvernance décentralisée du secteur scolaire. Les transferts de fonds et la migration de retour peuvent aider à augmenter les taux scolaires en aidant les ménages à canaliser le capital financier vers des fins éducatives. Cependant, les données IPPMD montrent que les jeunes des groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans dans les ménages recevant des transferts de fonds ont moins de chances d'aller à l'école que ceux des ménages ne recevant pas de transferts de fonds. On observe la même tendance en comparant les jeunes dans les ménages

avec et sans migrants de retour : les jeunes au sein des ménages comptant un migrant de retour ont moins de chances d'aller à l'école. Ces différences ne sont en aucun cas statistiquement significatives, mais elles mettent l'accent sur une opportunité manquée pour aider à freiner les taux de non-scolarisation. En outre, les Marocains retournent souvent dans leur pays d'origine ayant acquis une éducation à l'étranger, ce qui peut être une forme de capital pouvant être mobilisée pour des objectifs de développement. Le taux auquel les migrants de retour ont acquis des études à l'étranger est le deuxième plus élevé dans les pays IPPMD.

D'autre part, les ménages qui ont bénéficié d'un programme d'éducation sont légèrement plus susceptibles d'avoir un émigré que les ménages qui n'ont pas bénéficié d'un programme. Cela s'applique à tous les programmes, à l'exception des bourses d'études et de la distribution de manuels gratuits (graphique 1.7). Les ménages bénéficiant d'une bourse sont, d'autre part, moins susceptibles d'avoir un émigré. Les résultats montrent en effet que recevoir une bourse est négativement lié au fait de compter un émigré dans le ménage. Cela peut indiquer que des programmes de soutien, tels que des bourses d'études, pourraient dissuader la migration.

Les programmes d'éducation sont également positivement associés aux transferts de fonds. Une explication possible est que le soutien du gouvernement augmente le rendement de l'éducation, ce qui rend plus attrayant l'investissement dans l'éducation. Les programmes d'éducation gouvernementale peuvent être renforcés par les transferts de fonds et contribuer à accroître l'impact sur le développement des transferts de fonds.

Les ménages ayant des comptes bancaires sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds

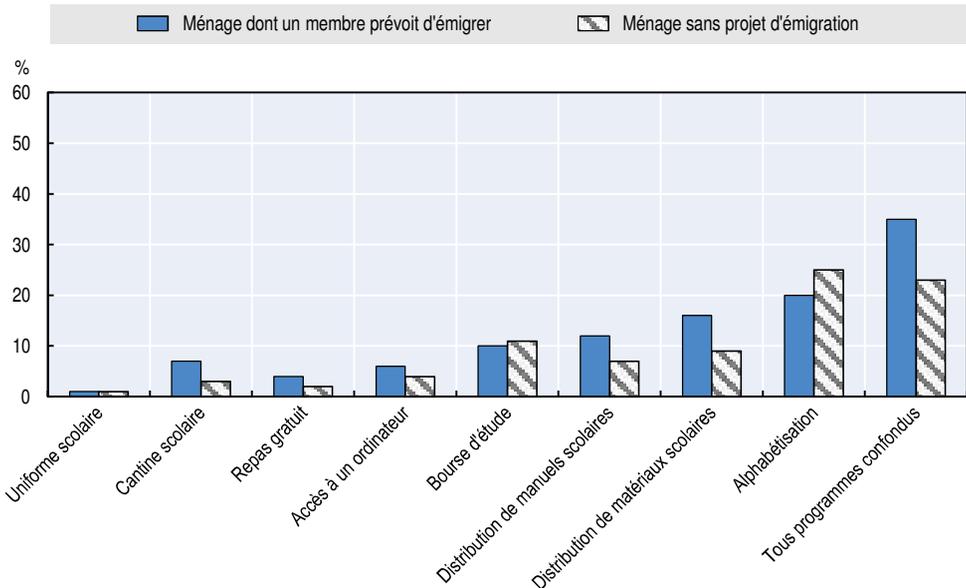
Le système financier au Maroc est dominé par le secteur bancaire, et il est le plus important de la région. En 2011, 39 % des adultes (15 ans et plus) au Maroc avaient un compte bancaire et 31 % ont déclaré qu'ils avaient économisé de l'argent au cours de la dernière année. Cependant, seulement 12 % économisaient de l'argent dans une institution formelle (Banque mondiale, 2017c). Environ 41 % des adultes marocains économisent en utilisant un produit ou un service financier formel, un chiffre supérieur à la moyenne dans la région (18 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord).

La propriété d'entreprises dans l'échantillon IPPMD au Maroc est très faible. Seul 1 % des ménages de l'échantillon (24 ménages) déclarent être propriétaire d'une entreprise. C'est l'une des parts les plus faibles parmi les pays partenaires du projet IPPMD (OCDE, 2017). La propriété d'entreprises est supérieure parmi les ménages ne recevant pas de transferts de fonds et sans migrant de retour. Les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec migrants de

retour ont plutôt plus de chances de détenir un terrain ou une maison que les ménages sans transferts de fonds ni migrant de retour. Les résultats montrent que les transferts de fonds sont positivement associés à la propriété foncière, surtout en zone urbaine.

Graphique 1.7. Les ménages marocains bénéficiant de programmes éducatifs sont en général plus susceptibles de compter un membre prévoyant d'émigrer

Part des ménages avec enfant(s) bénéficiant d'un programme en faveur de l'éducation (en %), selon qu'ils comptent ou non un émigré



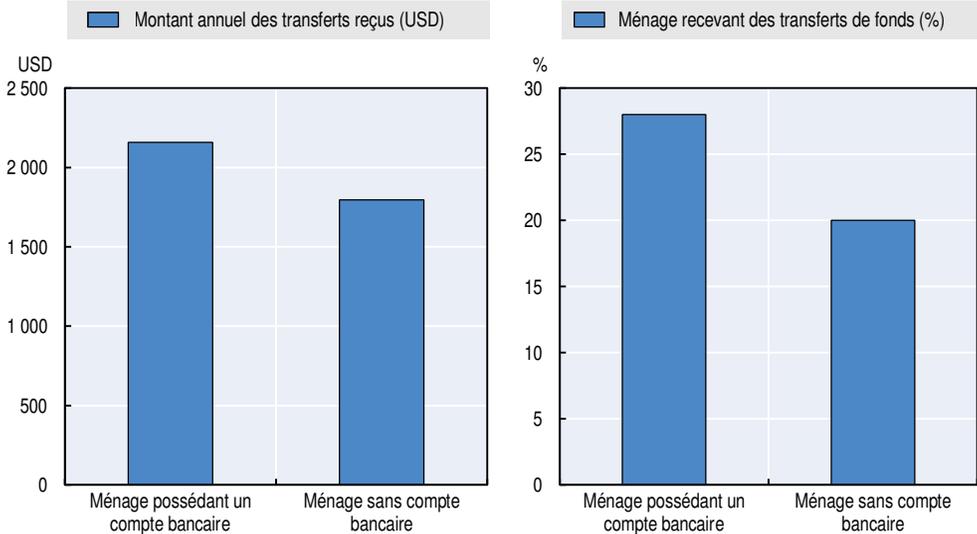
Note : Le questionnaire incluait des questions distinctes pour les bourses d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les données ont été agrégées afin d'inclure une seule catégorie pour les bourses couvrant tous les niveaux d'enseignement. L'échantillon comprend les ménages avec enfant(s) d'âge scolaire (6-20 ans). Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à l'ensemble des politiques visées dans le cadre de l'enquête, à l'exception des programmes d'alphabétisation. Les programmes touchant moins de 3 % de bénéficiaires n'apparaissent pas sur le graphique.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

L'accès au secteur financier formel peut faciliter l'envoi et la réception de plus grandes sommes de transferts de fonds, notamment par des voies formelles. Les données IPPMD montrent que les ménages ayant un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds que les ménages sans compte bancaire (graphique 1.8). Les ménages ayant un compte bancaire reçoivent également des montants plus élevés de transferts de fonds : 2 159 USD en moyenne au cours des 12 derniers mois, contre 1 797 USD pour les ménages sans comptes bancaires.

Graphique 1.8. Les ménages marocains possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds, et reçoivent des montants plus importants

Part des ménages recevant des transferts de fonds (%) et montant moyen reçu par les ménages au cours des 12 derniers mois (USD), selon que le ménage possède ou non un compte bancaire



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Un cadre d'action plus cohérent peut permettre de libérer le potentiel de développement des migrations

Le rapport affirme que les migrations, à travers les dimensions analysées dans l'étude IPPMD – l'émigration, les transferts de fonds et la migration de retour – peuvent contribuer au développement économique et social du Maroc. Toutefois, ce potentiel de développement ne semble pas être pleinement réalisé. Le pays a besoin d'un cadre politique plus cohérent afin de tirer avantage des migrations au profit du développement. Le Maroc œuvre dans ce sens depuis longtemps. En 1990, il a créé la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE) et un ministère chargé des MRE, en 2007 il a créé le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), en 2013 il a créé le comité interministériel chargé des MRE et des affaires de la migration. Ces structures publiques ont fait du Maroc un chef de file dans le domaine politique de la liaison entre migrations et développement, et ont permis au Maroc d'avoir une bonne compréhension de ses relations avec sa diaspora. À la lumière de ces institutions, plusieurs ministères bénéficieront d'intégrer davantage les migrations dans leurs domaines de responsabilité – qu'il s'agisse du marché de l'emploi, de l'agriculture, de l'éducation ou de l'investissement et des services financiers – et les effets de leurs mesures en termes de migrations. Le présent

rapport demande qu'il soit tenu compte des migrations lors de l'élaboration des politiques des différents secteurs et des plans nationaux de développement pour le Maroc.

Les sections suivantes proposent des recommandations de politiques pour chaque secteur étudié dans le cadre du projet IPPMD au Maroc. Les recommandations de politiques concernant différents secteurs et dimensions migratoires, qui résultent de l'étude menée sur les dix pays, sont détaillées dans le rapport comparatif IPPMD (OCDE, 2017).

Intégrer la migration et le développement dans les politiques de marché de l'emploi

Les transferts de fonds au Maroc ont un effet sur la main-d'œuvre du ménage, puisque les ménages recevant des transferts de fonds présentent la plus faible proportion de travailleurs adultes. Cependant, bien que l'émigration puisse être freinée avec des politiques du marché de l'emploi bien ciblées, les enquêtes IPPMD considèrent que l'utilisation de ces programmes par les Marocains est limitée. Les recommandations de politiques publiques sont les suivantes :

- Élargir, ajuster et cibler les programmes de formation professionnelle, ainsi que ceux des agences nationales pour l'emploi, pour mieux faire correspondre la demande à l'offre et s'assurer que les émigrés potentiels sont bien informés des emplois salariés formels existants au Maroc.

Tirer profit de la migration en faveur du développement agricole

Les transferts de fonds ont tendance à être canalisés dans le secteur agricole, mais ce n'est pas le cas pour la migration de retour. Parallèlement, les ménages agricoles bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles de compter un membre qui envisage d'émigrer et moins susceptibles de compter un émigré actuel, bien que l'effet soit plus statistiquement significatif pour les intentions de migrer. Cela suggère que, bien que les subventions réduisent les plans d'émigration, elles ne se traduisent pas par une réduction réelle de l'émigration. Les décideurs de politiques publiques doivent donc se montrer prudents quant aux moyens utilisés pour mettre en œuvre les programmes destinés à stimuler le secteur, en veillant à ce que les subventions soient canalisées vers une utilisation productive, créant des opportunités pour rester au Maroc. Parmi les recommandations de politiques :

- Faciliter l'orientation des migrants de retour vers des investissements productifs dans le secteur agricole, en mettant en place des infrastructures qui rendent attractifs les investissements dans les zones rurales et en fournissant des incitations financières pour les migrants de retour qui cherchent à investir dans l'agriculture, tels que l'accès aux prêts et aux crédits d'impôt, et le renforcement des compétences entrepreneuriales.

- Veiller à ce que les subventions soient canalisées vers une utilisation productive en les subordonnant aux récoltes à venir, au lieu de les verser à l'avance, ou en les reliant à des actifs fixes (e.g. tracteurs) de façon à inciter les ménages à maximiser le rendement de leur production agricole et rester donc productivement au Maroc.

Renforcer les liens entre les migrations et l'investissement dans l'éducation

Les jeunes des groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans dans les ménages recevant des transferts de fonds ou avec un migrant de retour ont moins de chances d'aller à l'école que ceux des ménages ne recevant pas de transferts de fonds ou sans migrant de retour. Cependant, les Marocains retournent souvent dans leur pays d'origine ayant acquis une éducation à l'étranger. D'autre part, les ménages qui ont bénéficié d'un programme de bourse scolaire sont moins susceptibles de compter un émigré, mais plus susceptibles d'en compter un s'ils sont bénéficiaires de la plupart des autres programmes d'éducation. Ces conclusions indiquent la nécessité de:

- Veiller à ce que l'éducation et les compétences acquises à l'étranger soient reconnues pour aider les migrants à mieux s'intégrer au marché du travail et à utiliser leurs compétences au Maroc.
- Développer les programmes de soutien à l'éducation dans les régions où les taux d'émigration sont élevés, afin de s'assurer que les jeunes restent à l'école.

Renforcer les liens entre la migration, l'investissement, les services financiers et le développement

Les transferts de fonds et la migration de retour sont canalisés vers les terrains, surtout en zones urbaines, et les maisons, faisant de la migration un vecteur puissant pour accumuler du capital au Maroc. En revanche, ni les transferts de fonds, ni la migration de retour ne semblent augmenter les chances pour le ménage d'avoir une entreprise. De plus, les ménages ayant un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds que les ménages sans compte bancaire. Les recommandations de politiques sont les suivantes :

- Soutenir le démarrage d'entreprises créées à partir des migrations en fournissant des prêts aux petites entreprises et des offres de formation en gestion d'entreprise pour encourager les investissements.
- Fournir des informations sur les possibilités d'investissement local aux migrants de retour, à travers des réseaux et des sites d'investissement sur mesure.

Structure du rapport

Le chapitre 2 traite de l'évolution des migrations au Maroc et examine les travaux de recherche actuels sur les liens entre migrations et développement. Il analyse également brièvement le contexte politique et les cadres institutionnels

existants liés à la migration. Le chapitre 3 explique la manière dont les enquêtes de terrain ont été menées et les approches analytiques utilisées aux fins de la recherche empirique. Y sont également présentées les conclusions générales de l'enquête IPPMD sur les modèles d'émigration, de transferts de fonds et de migration de retour. Le chapitre 4 examine quant à lui les conséquences des migrations dans quatre secteurs clés au Maroc : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Enfin, le chapitre 5 aborde la façon dont les politiques adoptées dans ces secteurs peuvent influencer sur les résultats en matière de migrations.

Notes

1. Bien qu'il soit décidé que l'immigration constituerait une partie centrale du projet au Maroc, la collecte de données sur l'immigration s'est révélée problématique et l'immigration a finalement été abandonnée dans l'analyse.

Références

- Banque mondiale (2017a), *Bilateral Migration Matrix 2013* (base de données), Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1^{er} avril 2017).
- Banque mondiale (2017b), « Annual Remittances Data (inflows) » (données annuelles sur les envois de fonds – transferts de fonds entrants), *Données de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migrationremittances-data (consulté le 1^{er} mai 2017).
- Banque mondiale (2017c), *Global Financial Inclusion Database*, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=global-findex> (consulté le 26 juin 2017).
- DAES des Nations Unies (2015), *International Migration Stock : The 2015 Revision*, (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.

Chapitre 2

Le paysage des migrations au Maroc

Le Maroc est essentiellement un pays d'émigration, bien que l'immigration soit à la hausse. Le phénomène d'émigration à partir du Maroc s'est amplifié ces dernières années, alors que le flux de transferts de fonds a toujours été élevé et relativement stable. Depuis les années 90, le Maroc s'efforce d'assurer la sécurité et un niveau de vie décent pour les émigrés, tout en cherchant à rapatrier les connaissances et l'épargne ainsi accumulées en vue d'une utilisation productive au Maroc. Le présent chapitre présente un aperçu des migrations au Maroc : leurs moteurs et leur incidence, qui sont les migrants et où ils sont allés, et ce que dit la littérature sur les répercussions des migrations pour ceux qui restent au pays. Il se conclut par une présentation des migrations dans les stratégies de développement et du cadre institutionnel régissant les migrations au Maroc.

Le Maroc est depuis longtemps un pays d'émigration nette. Les modèles classiques des migrations ont longtemps été utilisés pour expliquer ce phénomène migratoire comme le résultat d'un différentiel de niveau de vie entre deux régions - opposition de la misère répulsive de l'Afrique à l'opulence attractive de l'Europe (Barros et al., 2000 ; Khachani, 2008). Toutefois, le Maroc est aujourd'hui en transition. C'est désormais un pays à la fois d'émigration, de transit, de retour et d'immigration, chacun de ces flux étant porteur d'opportunités et de progrès. Leur caractérisation, leur observation et la compréhension de leurs moteurs et de leurs impacts sont essentielles à leur optimisation. Comme ce rapport se concentre principalement sur l'émigration, aux côtés des transferts de fonds et de la migration de retour, des analyses plus détaillées et le contexte général sont présentés pour ces diverses dimensions.

Le présent chapitre décrit le paysage migratoire au Maroc, plantant le décor pour les chapitres et l'analyse qui suivent. Il expose les tendances actuelles et examine ce que dit la recherche disponible sur les questions essentielles liées aux migrations dans le pays. Il étudie également le rôle des migrations dans les politiques nationales de développement, les politiques migratoires spécifiques et le cadre institutionnel mis en œuvre pour gérer les migrations au niveau national.

Bref aperçu des tendances migratoires et des transferts de fonds au Maroc

Le Maroc est depuis longtemps un pays d'émigration, particulièrement axé vers l'Europe ; une expérience qui remonte à plusieurs décennies. Compte tenu de l'importance de la diaspora, les transferts de fonds sont depuis longtemps élevés et stables. Aujourd'hui, le Maroc fait face à de nombreux types de flux, y compris l'immigration. Cette section brosse un tableau des tendances migratoires actuelles au Maroc.

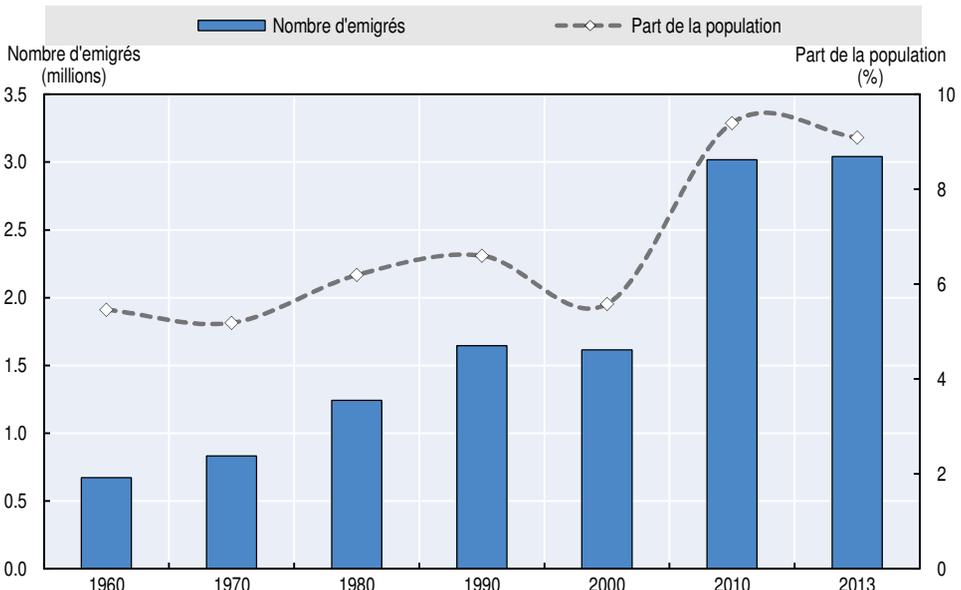
L'émigration au Maroc : un phénomène d'envergure, en pleine croissance

Il est difficile d'obtenir des statistiques précises sur l'émigration en provenance du Maroc puisque aucun suivi systématique du phénomène n'est assuré. La Banque mondiale a opéré un suivi du stock d'émigrés marocains - individus nés au Maroc mais qui n'y vivent plus - depuis 1960 (graphique 2.1). Sur la base de cette définition, les statistiques suggèrent que l'émigration s'est intensifiée depuis 1960, à un rythme particulièrement soutenu depuis 2000 ;

en 2010, plus de 3 millions d'individus nés au Maroc vivaient ailleurs. Cette augmentation soudaine est particulièrement évidente si l'on considère les stocks d'émigrés en pourcentage de la population totale au Maroc, un taux resté relativement stable entre 1960 (5.5 %) et 2000 (5.6 %), avant de croître à 9.4 % au cours de la décennie qui a suivi. Selon les dernières statistiques de la Banque mondiale, le taux avait légèrement reculé en 2013, passant à 9.1 %, mais il demeurait élevé. Les estimations des Nations Unies, quant à elles, suggèrent un total de 1.6 millions en 1990 (environ 6.4 % de la population) et 2.8 millions en 2015 (environ 8.2 % de la population ; DAES des Nations Unies, 2015), soit un niveau légèrement inférieur aux estimations de 2013 de la Banque mondiale. La plupart des émigrés vivent dans des pays à haut revenu. En 2010-11, 2.6 millions d'individus nés au Maroc résidaient dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soit près de 8 % de la population du Maroc en 2010, en faisant la dixième plus importante diaspora au monde. Parmi cette diaspora, on note une féminisation et une tendance à la hausse du niveau d'éducation (OCDE, 2017).

Graphique 2.1. L'émigration à partir du Maroc, en pourcentage de la population, a augmenté depuis 2000

Stock total d'émigrés et stock d'émigrés en pourcentage de la population, 1960-2010



Sources : Banque mondiale (2017a), à l'exception des chiffres de 2010 tirés de Banque mondiale (2017b). Banque mondiale (2017c) pour les statistiques démographiques.

L'émigration nette vers l'étranger connaît un ralentissement, en 2010, 106 000 départs ont été observés contre 20 000 retours. Le Haut-Commissariat au plan (HCP) prévoit un ralentissement de l'émigration nette à l'horizon 2025.

Selon un rapport récent, les flux annuels vers la zone OCDE ont régulièrement diminué de 2008 à 2014. En 2014, environ 80 000 personnes ont quitté le Maroc pour la zone OCDE, soit la moitié du flux total en 2008. Par contre, les intentions d'émigration restent élevées au Maroc, notamment parmi les jeunes (OCDE, 2017). Cependant, les estimations des retours sont assez sommaires. Selon le recensement de la population du Maroc de 2004, environ 33 000 Marocains reviennent au Maroc par an. Cela équivaut à environ 1 % des marocains à l'étranger, et le taux est stable dans le temps (le total était d'environ 30 000 lors de la décennie précédente) (Hamdouch et Wahba, 2012).

Une étude fait valoir que de nombreux migrants qui ont quitté le Maroc pour travailler en Europe dans les années 60 et 70 n'ont pas suivi leur projet de retourner au Maroc, mais ont plutôt fini par réunifier leurs familles dans le pays hôte. Certains migrants ont décidé unilatéralement de ne pas réunifier leurs familles et sont retournés au Maroc après leur vie professionnelle active. Une telle décision a bloqué l'entrée légale en Europe pour leurs enfants, ce qui a généré des tensions intergénérationnelles considérables (de Haas et Fokkema, 2010).

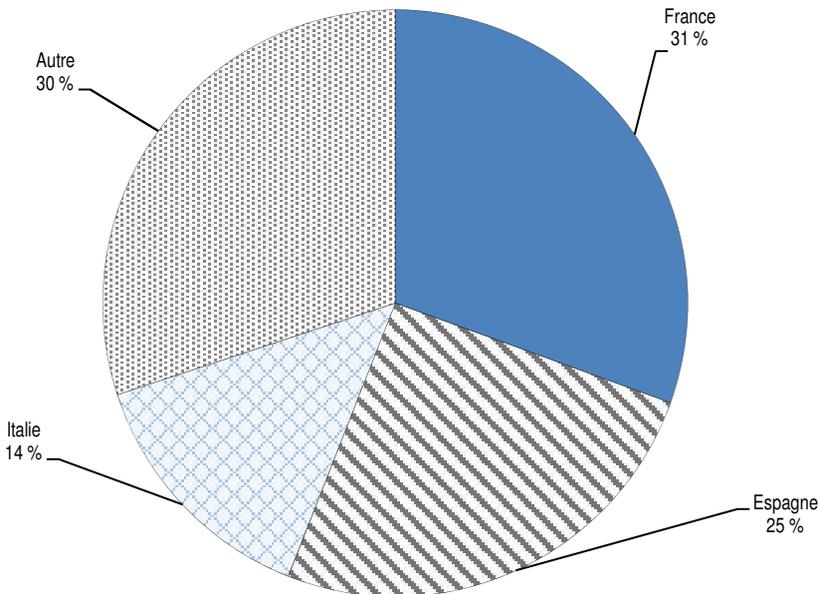
En dépit d'une diversification des pays d'accueil dans les années 70 et 80, la tendance semble à présent s'orienter vers une concentration des émigrés dans quelques pays. En 2013, 70 % des personnes qui avaient émigré du Maroc vivaient dans trois pays : la France (34 %), l'Espagne (28 %) et l'Italie (15 % - graphique 2.2), une proportion plus élevée par rapport à l'année 2000, où elles représentaient alors 50 % de cette population (Banque mondiale, 2017a). Les Nations Unies estiment qu'en 2015, les émigrés du Maroc vivant en France (33 %), en Espagne (25 %) et en Italie (15 %) affichaient également un poids combiné par rapport au total semblable à l'estimation de la Banque mondiale (soit 72 % ; DAES des Nations Unis, 2015). Les émigrés qui vivent dans ces pays ont en grande partie pris la nationalité de leur pays d'accueil, mais sont nés au Maroc, ce qui en fait des émigrés selon la définition de plusieurs organisations internationales. Nombre d'individus n'ont sans doute pas la nationalité de leurs pays d'accueil, mais sont nés dans ce même pays, ce qui n'en fait pas des migrants selon la définition. Pour ces raisons, les statistiques nationales sur les migrations sont souvent en contradiction avec les statistiques en la matière émanant d'organisations internationales.

Les stocks d'émigrés dépendent largement de la manière dont ils sont définis. Du point de vue des statistiques des pays d'accueil, qui considèrent généralement si l'individu jouit uniquement de la nationalité du pays d'accueil, le nombre de Marocains à l'étranger a tendance à diminuer, de par leur naturalisation. En France par exemple, le nombre de Marocains a diminué de 13 % entre 1999 et 2008 (Charef, 2013). Toutefois, si l'acquisition d'une nouvelle nationalité facilite leur insertion, elle n'inhibe en rien leur projet migratoire, dont l'épargne, qui sera envoyée ou investie dans le pays d'origine, reste l'objectif central, issu d'un comportement actif et non résiduel (Nations Unies Commission Économique pour l'Afrique, 2007). Il est donc bien compréhensible que les pays de départ

de telles migrations considèrent ces Marocains comme émigrés, même après l'acquisition d'une nouvelle nationalité. Ainsi, par exemple, la définition utilisée par le gouvernement est vaste, essentiellement fondée sur la nationalité, et comprend les enfants nés à l'étranger (ainsi que leurs enfants) de parents d'origine marocaine. Selon cette définition, on estime à 4 à 4.5 millions le nombre de Marocains résidant à l'étranger (MRE) à travers le monde (FEF, 2015).

Graphique 2.2. La majorité des émigrés du Maroc vivent en France, Espagne et Italie

Distribution du nombre total d'émigrés par pays de résidence en 2013 (%)



Source : Banque mondiale (2017d).

On observe en outre une grande hétérogénéité concernant les régions marocaines d'où proviennent les émigrés issus de ce pays. Selon une étude menée en 2009-10, la part des ménages dont un membre avait émigré était la plus élevée dans l'Oriental (23 %) et le Tadla Azilal (19 %), des régions d'émigration historiques à destination de l'Europe. Les taux les plus bas ont été enregistrés dans les régions du Souss Massa Drâa (5.4 %) et de Doukkala Abda (4.7 % ; tableau 2.1).

Les flux de transfert de fonds vers le Maroc sont élevés et stables

Selon la Banque mondiale, les transferts de fonds internationaux à destination du Maroc sont élevés. Ils sont passés de 2.2 milliards de dollars américains (USD) en 2000 à 6.9 milliards USD en 2015 (graphique 2.3). Seuls l'Égypte (18 milliards USD) et le Liban (7.5 milliards USD) ont des totaux absolus supérieurs pour les transferts de fonds reçus dans la région Moyen-Orient et

Afrique du Nord (MOAN), et la Banque mondiale pronostique un recul des transferts dans ces deux pays et une augmentation pour le Maroc en 2016, à 7 milliards USD (Banque mondiale, 2017e). Dès lors, le Maroc pourrait dépasser le Liban et lui ravir sa deuxième place parmi les pays recevant les montants les plus élevés de transferts dans la région MOAN.

Tableau 2.1. L'émigration est la plus élevée dans les régions de l'Oriental et du Tadla Azilal

Part des ménages avec un émigré, par région et situation urbaine/rurale

Région	Urbain	Rural	Total
Souss Massa Drâa	5.1	5.7	5.4
Gharb Chrarda Béni Hssen	13	2.8	8.7
Gchaoula Ouardigha	15.6	8.6	12
Marrakech Tensift-Al Haouz	8.3	4.9	6.4
l'Oriental	26.1	18.6	23.1
Grand Casablanca	12.7	4.4	11.7
Rabat Salé Zemmour Zear	11	6.9	10.3
Doukkala Abda	9.2	1.3	4.7
Tadla Azilal	17.6	20.6	19.4
Meknès Tafilalet	14.1	8.3	11.5
Fès Boulemane	8.3	3.6	7.3
Taza Al Hoceïma Taounate	16.6	7.8	10.2
Tanger Tétouan	14.1	6.4	11.3

Source : HCP (2009-10).

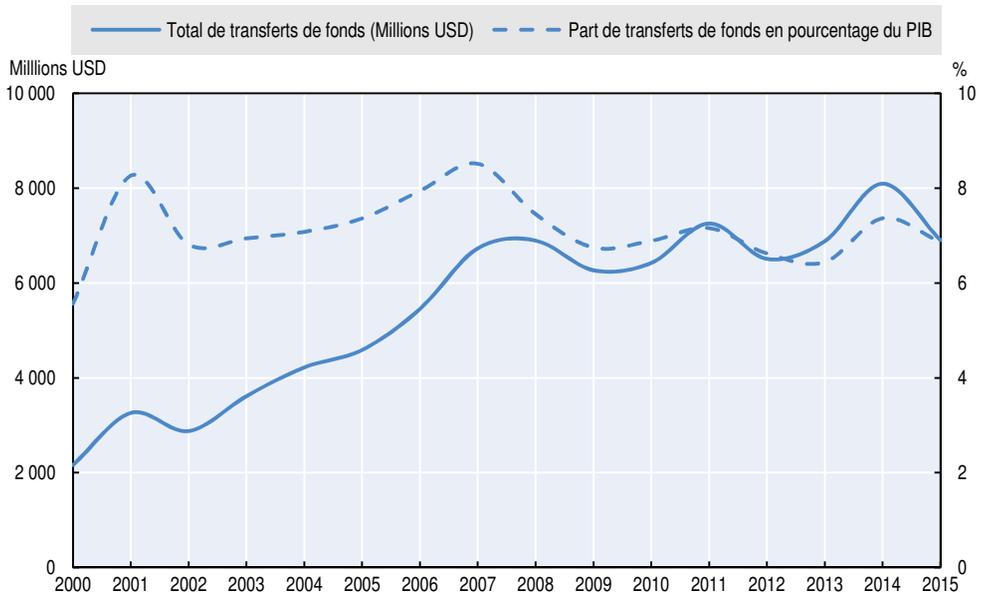
En outre, leur niveau est aussi relativement élevé en comparaison avec le produit intérieur brut (PIB) du pays, ainsi qu'avec les autres pays de la région, bien qu'il n'ait jamais retrouvé son niveau record d'avant la crise financière, à 8.5 % du PIB en 2007. En 2015, les transferts de fonds représentaient 6.9 % du PIB du pays, un pourcentage un peu plus élevé que celui de 2000 (5.6 %). Le taux des transferts par rapport au PIB du Maroc est lui aussi resté remarquablement stable au fil des ans (graphique 2.3). Comparé à d'autres pays de la région MOAN, le Maroc arrive en quatrième position en termes de transferts de fonds par rapport au PIB, après le Liban (15.9 %), la Jordanie (14.3 %) et le Yémen (9.3 %) ; son taux est bien plus élevé que celui des deux autres pays africains du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPMD), le Burkina Faso (3.5 %) et la Côte d'Ivoire (1 %).

Selon les estimations de la Banque mondiale (2016) pour 2015, la plus grande source de transferts de fonds vers le Maroc était la France (2.2 milliards USD, 31 % du total), suivie de l'Espagne (1.7 milliard USD, 25 % du total) et de l'Italie (1 milliard USD, 14 % du total), en conformité avec la distribution relative par pays des émigrés originaires du Maroc¹.

Le coût d'exécution des transferts a considérablement diminué au cours des dernières années. Selon la Banque mondiale (2017f), le coût moyen d'envoi de 140 euros (EUR) de la France vers le Maroc est passé de 21.87 EUR au deuxième trimestre 2008 à 7.59 EUR au deuxième trimestre 2017. Une baisse de prix a également été observée pour les transferts à partir de l'Espagne au cours de ces deux périodes (11.37 à 9.00 EUR pour 140 EUR transférés) et l'Italie (15.96 à 8.92 EUR pour 135 EUR transférés).

Graphique 2.3. Les transferts de fonds vers le Maroc sont élevés et stables, tant en termes absolus que relatifs

Total des transferts de fonds (millions USD) et part des transferts de fonds en pourcentage du PIB (%), 2000-15



Sources : Banque Mondiale (2017g) et Banque mondiale (2017h).

L'immigration reste faible, mais pourrait être plus élevée que ce que suggèrent les statistiques

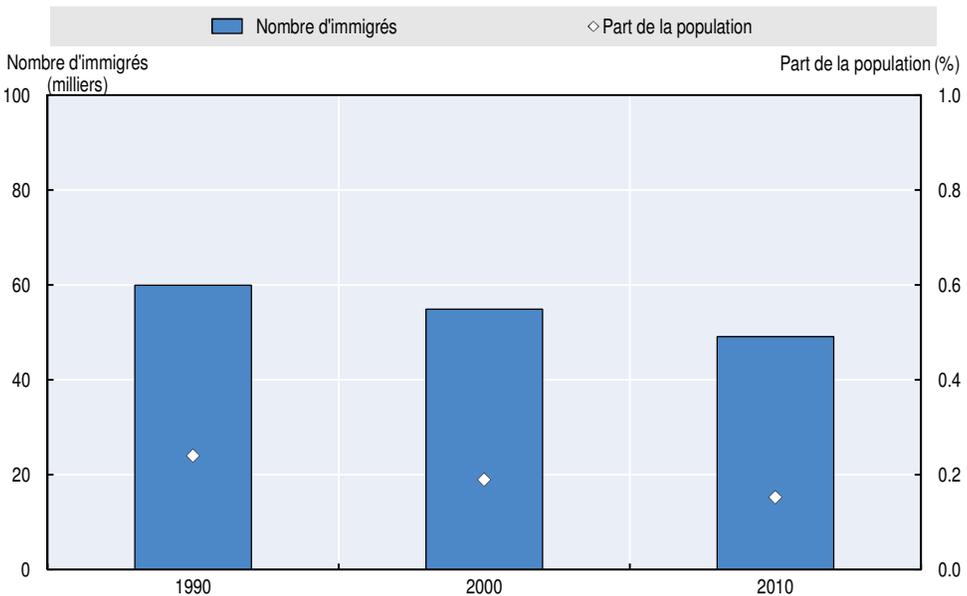
Si le Maroc a principalement été un pays d'émigration au cours des dernières décennies, sa localisation entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe a fait de lui un pays de transit important et, de plus en plus, un pays d'accueil pour les immigrés. Les résultats du dernier recensement conduit en 2014 font état de 86 206 immigrés vivant dans le pays (HCP, 2015), soit 0.25 % de la population².

Les statistiques de la Banque mondiale (2017d) brossent un tableau représentatif des immigrés au fil du temps dans le pays, selon que la personne vivant au Maroc est née ou non dans ce même pays. Le nombre d'immigrés est passé d'environ 60 000 en 1990 à près de 49 000 en 2010, soit environ 0.2 % de la

population dans les deux cas (graphique 2.1). Cependant, cette diminution du nombre d'immigrés ne rend pas compte des immigrés en situation irrégulière, dont le dénombrement est, par définition, plus difficile. Les derniers chiffres de la Banque mondiale (2017a) estiment toujours à environ 51 000 le nombre d'immigrés en 2013, soit toujours 0.2 % en pourcentage de la population. Les Nations Unies (DAES des Nations Unies, 2015), quant à elles, estiment que l'immigration est passée de 55 000 personnes (0.2 % de la population) en 1990 à 88 500 en 2015 (0.3 % de la population), soit une hausse notable. Cette progression considérable, elles l'attribuent principalement aux personnes vivant au Maroc et nées en France, dont le nombre a quasiment doublé entre 1990 et 2015 (passant de 15 000 à 29 000), et non aux flux entrants d'individus nés dans des pays d'Afrique subsaharienne et qui, comme beaucoup d'études l'ont suggéré, connaissent une augmentation rapide au Maroc (Berriane et al., 2015). Dès lors, le nombre réel d'immigrés pourrait être sous-estimé au Maroc. Ainsi les données de l'Organisation des Nations Unies estiment-elles à moins de 2 000 le nombre d'immigrés sénégalais vivant au Maroc en 2015 (DAES des Nations Unies, 2015), tandis que près de 7 000 Sénégalais ont déposé une demande de permis de séjour au cours de la campagne de régularisation des immigrés menée en 2014 (Schuettler, 2017).

Graphique 2.4. La part des immigrés en pourcentage de la population reste faible, mais pourrait être sous-estimée

Stock total d'immigrés et stock d'immigrés en pourcentage de la population, 1990-2010

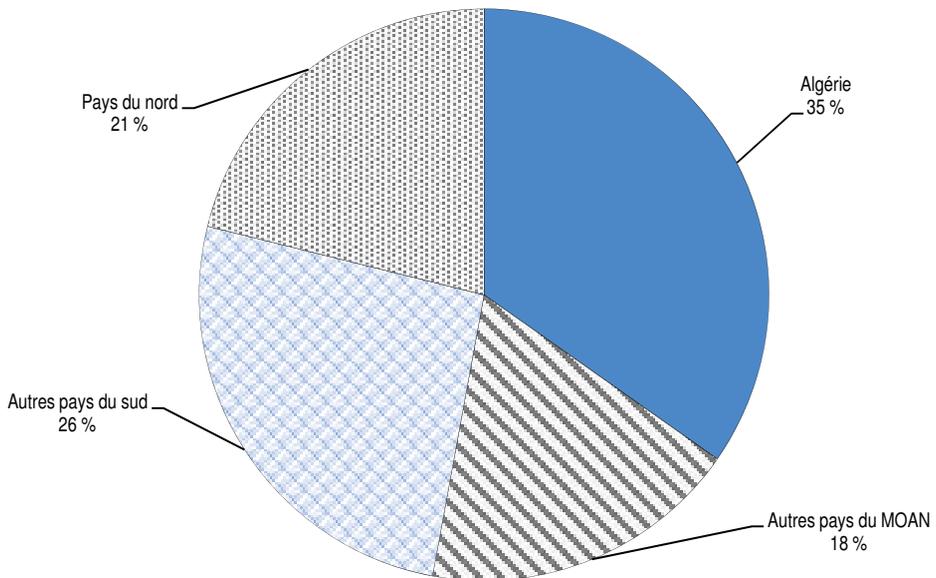


Sources : Banque mondiale (2017a), à l'exception des chiffres de 2010 tirés de Banque mondiale (2017b), www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data. Banque mondiale (2017c) pour les statistiques démographiques, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>.

Les données de la Banque mondiale sont donc en désaccord avec celles de l'Organisation des Nations Unies sur ce point. Selon la Banque mondiale, une grande majorité des immigrés au Maroc sont originaires d'un pays du sud, et plus particulièrement de la région MOAN, qui représentait au moins 53 % du total des immigrés en 2013.³ Les personnes nées en Algérie représentaient environ 35 % des immigrés dans le pays en 2013, suivies par les immigrés venus de France (10 % ; graphique 2.5). Les données des Nations Unies montrent que les ressortissants français occupaient plutôt 26 % du total, suivis par l'Algérie (15 %) (DAES des Nations Unies, 2015).

Graphique 2.5. La majorité des immigrés au Maroc viennent de pays du sud

Distribution des immigrés, par pays d'origine (2013, %)



Source : Banque mondiale (2017a).

Quels sont les principaux enjeux et les lacunes en matière de connaissances ?

La recherche sur la question du lien entre migrations et développement revêt un caractère primordial pour le Maroc au vu de l'importance des impacts de ces migrations sur l'équilibre budgétaire du pays, mais aussi par ses effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie aux échelles familiales, territoriales et nationales.

L'émigration est motivée par de nombreux facteurs

L'émigration est motivée par différents facteurs. Par exemple, selon de Melo et Faini (1995), la libéralisation du commerce au Maroc favorise la création

d'emplois, ce qui décourage l'émigration, même à court terme, en stimulant les exportations à forte intensité de main-d'œuvre et la demande de main-d'œuvre. Pour Karam (2011), un accord de libre-échange avec l'Union européenne et une libéralisation plus multilatérale des échanges réduiraient les flux migratoires qualifiés et non qualifiés du Maroc, en particulier dans le cas d'une libéralisation plus multilatérale des échanges.

Le changement climatique est particulièrement étudié au Maroc. En effet, Cong Nguyen et Wodon (2014) suggèrent que près d'un ménage sur quatre a été affecté par des chocs météorologiques dans les cinq années précédant le sondage de 2009-10 auprès des ménages marocains. Revenus agricoles insuffisants, manque d'emplois agricoles et existence de meilleures opportunités d'emploi dans les pays visés sont mentionnés comme des raisons d'émigrer. La probabilité d'une migration augmente si le ménage a été affecté par un choc météorologique défavorable.

La migration peut aussi devenir auto-renforcée. Fokkema et al. (2005) montre en effet que le fait de recevoir des transferts de fonds a un effet positif sur les intentions d'émigration des membres du ménage vivant dans le pays d'origine (en Égypte, au Maroc et en Turquie). Par conséquent, la réception des transferts de fonds peut contribuer à de nouveaux flux de migration, en particulier dans le cas du Maroc.

La migration profite à ceux qui restent et à la société marocaine en général

Les émigrés jouent un rôle dans le développement territorial et national du Maroc, et contribuent aux objectifs de développement et de réduction de la pauvreté de l'État. Le problème se pose parfois en termes d'action sur le territoire entre ces deux acteurs (émigré et État) (Aderghal, Berriane, Amzil, 2013). En ce sens, il faut noter la considération et l'engagement de l'État envers les émigrés en tant qu'entrepreneurs potentiels (Al Azzouzi, 2005) dans la stratégie économique de libéralisation visant à dynamiser la croissance par l'investissement privé.

Plusieurs documents de recherche soulignent les nombreux avantages de la migration, en particulier des transferts de fonds pour le Maroc. Constitués de l'épargne des migrants envoyée sous forme de transferts ou directement investie dans différents secteurs, ces fonds sont en progression continue et de mieux en mieux gérés. Les transferts de fonds semblent réduire le taux de pauvreté. Des études suggèrent que les transferts de fonds au Maroc sont investis dans l'éducation, l'agriculture, l'immobilier et la création d'entreprises (de Haas, 2007). Ainsi, les ménages qui ont envoyé un membre en France dans les années 60 (pour travailler dans les mines) échappent à la pauvreté 60 ans plus tard grâce aux transferts de fonds (Kusunose et Rignall, 2015). Cependant, la question de leur canalisation et optimisation vers certains secteurs, certaines régions, persiste.

Les transferts de fonds permettent d'assurer les besoins de subsistance, comme des biens de consommation et le logement. Ils ont aussi des impacts sociaux importants : amélioration de la scolarisation, de l'égalité entre les sexes et de l'accès aux soins (Berrada, 1993).

L'éducation est un thème clé dans les publications sur le Maroc. Selon un article utilisant les données de 2009 de la région de Souss-Massa-Draa, les transferts de fonds ont un effet positif significatif sur la fréquentation scolaire, en particulier pour les garçons. Les résultats suggèrent que les transferts de fonds des migrants peuvent servir de canal pour investir dans le capital humain des pays bénéficiaires, et que les gains sont beaucoup plus élevés pour les garçons, ce qui contribue à une plus grande inégalité entre les sexes dans l'accès à l'éducation dans les zones rurales (Bouoiyour et al. 2016). Un autre article souligne l'effet positif des transferts de fonds sur l'investissement dans l'éducation et souligne que le fait de vivre dans les ménages migrants diminue le risque que les enfants scolarisés soient obligés de travailler (Bouoiyour et Mifta, 2014). Un autre document conclut que les transferts de fonds réduisent le nombre de ménages pauvres et vulnérables au Maroc. Les transferts de fonds auraient par ailleurs une influence positive sur la volonté des parents de continuer à scolariser leurs enfants, surtout si ce sont des garçons (Miftah, 2013). Pour Bouoiyour et Mifta (2015), les enfants des ménages recevant les transferts de fonds sont scolarisés plus longtemps que les autres et les transferts de fonds augmentent la probabilité qu'un enfant de sexe masculin achève l'école secondaire. Cependant, il semblerait que l'émigration réduise les chances que les enfants terminent leurs études supérieures.

De nombreux articles indiquent que l'émigration n'est pas toujours bénéfique et que l'État a un rôle à jouer pour faire en sorte que les migrations profitent au développement du pays. Par exemple, selon Bouoiyour (2008), le Maroc ne bénéficie pas assez de sa diaspora en termes d'investissements des transferts de fonds, ni de retombées de ces investissements, par exemple par les transferts de technologie. Une interaction constructive avec la diaspora peut être renforcée par des politiques de soutien dans le pays d'origine, telles que les politiques qui renforcent les liens avec la diaspora et facilitent l'émigration de ceux qui ne peuvent pas trouver de bons emplois dans leur pays, (Dadush, 2015).

De Haas et van Rooij (2010) réfutent l'hypothèse selon laquelle la migration modifie les rôles des genres. Bien que les migrations internationales et les transferts de fonds permettent aux femmes et à leurs familles de vivre des vies plus confortables et sûres, la migration interne coïncide souvent avec l'augmentation de la charge de travail et l'incertitude. Bien que la migration de leurs époux entraîne une augmentation temporaire des tâches et des responsabilités des femmes, ce nouveau rôle est généralement perçu comme un fardeau et ne doit donc pas être assimilé à l'émancipation. En outre, l'émigration

peut également poser des défis, à l'instar des pénuries de main-d'œuvre au sein des communautés agricoles. Cela peut être exacerbé si les hommes et les femmes ont des rôles de travail distincts dans les zones rurales (Ennaji et Sadiqi, 2004).

La migration de retour est de plus en plus courante et peut aussi être un vecteur de développement au Maroc

Les migrants de retour, enrichis de compétences et de connaissances extérieures, représentent un potentiel pour le développement du Maroc. Les études montrent les moteurs et les impacts positifs pour le Maroc de la migration de retour. Selon Bouoiyour (2013), les migrants de retour au Maroc sont généralement des hommes célibataires (ou divorcés), jeunes, qui ont un revenu modeste (1 500 EUR à 2 000 EUR par mois) et un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat. Ce sont des investisseurs et entrepreneurs potentiels (Al Azzouzi 2005), ainsi qu'une source de main-d'œuvre.

Hamdouch et Wahba (2012) s'appuient sur des données collectées par le HCP sur le retour des migrants marocains en 2003-04 pour suggérer que les caractéristiques individuelles de ces migrants de retour et les conditions dans lesquelles ils vivaient avant d'émigrer participent à la probabilité qu'ils deviennent des entrepreneurs à leur retour. L'expérience de la migration joue également un rôle important, au-delà du rôle de l'épargne, et quelle que soit la durée de la migration.

La migration de retour peut changer les normes sociales et la participation politique. En utilisant les données des ménages collectées en 2013, un article constate que la présence d'un migrant de retour dans le ménage augmente la demande de changement politique et social, en particulier lorsque les migrants de retour reviennent de pays d'Europe occidentale, où ils ont été exposés à des habitudes plus démocratiques qu'au Maroc. Ce n'est pas le cas lorsque les migrants de retour reviennent de pays non-occidentaux, où la qualité des institutions politiques et sociales est plus faible. L'article suggère également que la migration affecte les comportements politiques réels, car les régions ayant des pourcentages de migration de retour plus élevés ont connu des taux de participation plus élevés aux élections politiques de 2011 que les autres (Hamdouch et al., 2016).

Les défis et les obstacles subsistent, ce qui, si on le traite, pourrait permettre davantage de migrants à revenir. Les accords bilatéraux de sécurité sociale (BSSA) fonctionnent de façon raisonnable dans l'ensemble en matière d'équité individuelle, mais les résultats en matière d'équité fiscale nuisent à la migration de retour en raison de lacunes conceptuelles et empiriques, et que les corridors bénéficieront d'une amélioration de l'efficacité bureaucratique grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) (Holzmann, 2016).

Quel rôle jouent les migrations dans les stratégies de développement national ?

Peu de stratégies nationales de développement intègrent la question des migrations dans leurs documents stratégiques au Maroc, mais le pays s'appuie sur une série de documents explicites, jetant les bases de l'approche à adopter par le gouvernement afin d'aborder cette question. La présente section propose une synthèse des migrations dans la stratégie de développement du pays.

Peu de stratégies nationales de développement intègrent la question des migrations

Le Maroc ne dispose pas d'une stratégie nationale globale de développement, à proprement parler. Cependant, plusieurs stratégies sectorielles spécifiques contribuent à orienter les actions du gouvernement. Citons, parmi les plus notables actuellement en vigueur : la Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) 2015-25, la Stratégie Maroc innovation (SMI), le Plan Maroc vert (PMV) de 2008 sur l'agriculture, la Vision stratégique de la réforme (VSF) 2015-30 sur l'éducation, le Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-20 et le Plan Rawaj Vision 2020 sur le commerce. Malgré l'importance des flux d'émigration et la manne potentielle que représentent les transferts de fonds, rares sont les stratégies mentionnant explicitement les migrations comme un vecteur de développement en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Deux exceptions notables sont la SNE 2015-25 (MEAS, 2015) et la VSF 2015-30 (CSEFRS, 2015) sur l'éducation. La SNE, par exemple, vise une meilleure application des compétences des migrants sur le marché du travail. Elle considère également une gestion plus performante des migrations comme un objectif clé dans l'amélioration des résultats sur le marché du travail. Sont comprises ici l'intégration des migrants de retour, en particulier lorsque le retour est contraint, l'aide aux entreprises afin de dénicher les compétences dont elles ont besoin en se tournant vers les immigrés et les migrants de retour, ainsi que la gestion de la question des migrants en transit en situation irrégulière. Jamais encore une stratégie nationale de l'emploi au Maroc n'avait pris en compte les différentes formes de migrations (FEF, 2015).

La VSF 2015-30 sur l'éducation, quant à elle, énonce trois objectifs liés aux migrations :

1. Veiller à ce que les besoins éducatifs soient satisfaits au sein des ménages d'émigrés.
2. Aller au-devant des enfants marocains résidant à l'étranger et de leurs besoins en matière d'éducation.
3. Créer des opportunités pour les étudiants en doctorat et les professeurs vivant dans d'autres pays, y compris la diaspora marocaine, afin qu'ils séjournent et travaillent dans des établissements d'éducation marocains.

Plusieurs stratégies nationales se concentrent expressément sur les migrations

Au terme de plusieurs années passées à institutionnaliser ses liens avec la diaspora, le Maroc s'est lancé dans la rédaction de documents stratégiques au sujet de ses actions dans les domaines des migrations et du développement dans l'espoir que les mesures prises par les décideurs politiques se traduisent par des résultats concrets. Parmi ces stratégies, les plus notables sont la Stratégie de mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger (MRE) de 2009, la Stratégie nationale de 2012 pour les MRE, la Stratégie nationale d'immigration et d'asile de 2014 et la Stratégie nationale sur l'accompagnement des MRE de retour, elle aussi adoptée en 2014.

En 2009, le gouvernement a mis en place le programme Stratégie de mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger, dont le but était d'accroître la participation et l'implication de la diaspora dans les efforts scientifiques, économiques et professionnels du pays. Ce programme s'est vu renforcé par une plate-forme en ligne (maghribcom.gov.ma), mais en 2012, les multiples lacunes et incohérences de la stratégie ont été mises au jour, notamment son incohérence vis-à-vis de nombreuses autres stratégies dans le pays (CCME, 2012). Il a également été souligné que cette stratégie laissait de côté la plupart des Marocains peu qualifiés (FEF, 2015).

Dans le sillage de la réforme constitutionnelle de 2011, le Roi du Maroc a placé les MRE au cœur des préoccupations politiques, soulignant notamment l'importance de promouvoir le potentiel de la jeunesse marocaine vivant à l'étranger. Le programme gouvernemental déployé en 2012-16 mentionne lui aussi à plusieurs reprises les MRE, aboutissant finalement à un document stratégique sur les migrations et le développement : la Stratégie nationale pour les MRE. Ce programme vise à protéger les droits des émigrés vivant à l'étranger et à consolider leurs relations avec le Maroc, y compris les Marocains nés à l'étranger. La stratégie avait précisément pour but d'éviter les incohérences avec les différents ministères dont l'action répondait à des objectifs liés aux MRE, notamment dans le cadre des mesures visant à établir des liens entre la diaspora et le développement au Maroc (RdM, 2016).

L'année 2013 a été marquée par une évolution remarquable des relations du Maroc avec l'Union européenne. Le Maroc est devenu le premier pays à signer un partenariat pour la mobilité avec l'Union européenne, devenu la base du programme *Sharaka* lancé en 2014, avec un budget de 5.3 millions EUR. L'objectif de ce programme, qui prendra fin en 2017, est de soutenir, renforcer et accroître la capacité des institutions marocaines sur les questions de migrations, y compris la promotion de la coopération entre les institutions européennes et marocaines. Il englobe notamment plusieurs dimensions en lien avec les migrations, parmi lesquelles la collecte de données, l'intégration des immigrés, la question de l'émigration sûre et ordonnée et l'intégration des migrants de retour.

Consécutivement à la réorganisation du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE) en 2013 pour inclure les questions liées à l'immigration (et devenir le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration [MCMREAM]), la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (2014) a été lancée. Elle aspire à faciliter l'intégration des immigrés, à mettre à jour le cadre réglementaire de l'immigration, à adapter le cadre institutionnel et à gérer les flux tout en veillant au respect des droits humains fondamentaux.

Plusieurs autres programmes en cours informent également le MCMREAM de sa politique de migration, notamment le programme *Mainstreaming Migration into National Development Strategies* en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que le programme d'intégration des migrants au niveau des communes en coopération avec l'organisation allemande Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ).

Quel cadre institutionnel régit les migrations ?

L'importance accordée par l'État marocain à la question migratoire s'est traduite par la création de plusieurs institutions et structures qui y sont dédiées. Conformément à son rôle important en tant que pays d'émigration et à l'objectif d'exportation de main-d'œuvre affiché par le gouvernement, les premières institutions étaient centrées sur la connexion avec la diaspora et la bonne communication entre les communautés de Marocains vivant à l'étranger et le gouvernement. Plus récemment, les institutions traitant de la migration de retour, et notamment de l'immigration, ont été renforcées.

Jusqu'en 1990, le gouvernement ne disposait pas d'une institution formelle, aidant à tirer parti des migrations pour les résultats de développement dans le pays. Le gouvernement a adopté une position plus élaborée sur les migrations et le développement à partir de 1990 (Berriane et al., 2015). Trois institutions font actuellement fonction d'interlocuteur principal pour les questions portant sur les migrations au Maroc.

1. Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM)⁴

Créé en 1990, le MCMREAM a connu divers changements. Il assume une mission transversale de gouvernance politique : il élabore la politique gouvernementale en la matière. La coordination avec les autres ministères et institutions publiques concernés par les questions migratoires est nécessaire pour compter sur une implication effective de ces différents acteurs, disposer des moyens budgétaires suffisants, et donc pour assurer la mise en œuvre de cette politique. En 2014, ce ministère a élargi son portefeuille en incluant tous les aspects liés aux migrations, et plus particulièrement l'immigration.

2. La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE)

Créée en 1990 (loi n° 19-89), cette organisation à but non lucratif a pour mission de préserver les liens avec les MRE et de remédier à tout problème qu'ils pourraient rencontrer à l'étranger. La Fondation organise divers programmes portant sur les aspects culturels, juridiques, économiques et sociaux de la vie à l'étranger. Elle propose par exemple une assistance aux MRE durant leurs vacances d'été, mais aussi en matière d'investissement au Maroc.

3. Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)

Poursuivant sur sa lancée et désireux de faire avancer le dossier auprès des piliers du gouvernement, le Maroc a créé en 2007 le CCME, une institution publique qui consulte le gouvernement sur des questions liées aux migrations, notamment dans le cas des MRE. Le CCME assure une mission de conseil politique, juridique et administratif en matière de migrations. Composé de divers représentants des ministères marocains, cet organisme public est chargé d'évaluer les politiques publiques du Maroc à l'égard des MRE. Quelques membres du conseil sont des émigrés et sont nommés par le Roi.

En dehors de ces institutions, le cadre juridique régissant les migrations a été façonné sous l'effet d'une loi adoptée en 2003 et de la réforme constitutionnelle de 2011. Bien que de nombreux aspects de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au sein du Royaume du Maroc traitent de l'immigration, il convient de souligner aussi l'inclusion de l'émigration, pour lequel on a érigé en infractions les sorties irrégulières du territoire marocain. Cette loi a permis une évolution de la législation en matière d'immigration, notamment en adaptant le droit à la lutte contre les groupes tirant profit du trafic de la migration irrégulière. La loi interdit également l'expulsion de la femme étrangère enceinte ainsi que de l'étranger mineur.

La réforme constitutionnelle de 2011, entre autres, a permis de cimenter le rôle du gouvernement sur les questions migratoires. Elle a tout d'abord érigé la protection des MRE au rang de priorité, avant de leur accorder le droit de participer à la vie politique marocaine. Elle a également intégré le CCME dans ses textes, suite à un référendum. Par ailleurs, la réforme a donné le ton au programme gouvernemental du MCMRE en 2012 ainsi qu'à la réforme, à terme, du ministère lui-même. Étant donné le rôle croissant de l'immigration dans le pays, le ministère a été réformé pour inclure toutes les questions liées aux migrations, y compris l'immigration, en 2013. Le nouveau ministère, le MCMREAM, a alors lancé une politique de régularisation des immigrés n'ayant pas de titre de séjour.

Au Maroc, les autres acteurs traitant de la gestion des migrations incluent :

- Le ministère de la Justice, qui garantit l'assistance juridique à travers ses Directions des affaires civiles et des affaires pénales en charge des conventions de coopération judiciaires civiles et pénales et ses juges résidants dans les principaux consulats dans les pays d'accueil.

- Le ministère de l'Emploi (y compris l'Anapec placée sous sa tutelle), responsable du suivi, de la prospection de l'emploi à l'étranger, de l'application des conventions d'emploi et de la sécurité sociale aux niveaux bilatéral et multilatéral. L'Anapec joue également un rôle dans le placement des travailleurs à l'international et l'insertion professionnelle des migrants de retour et des immigrés régularisés.
- La Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui assure l'organisation de l'accueil des MRE lors du retour au pays pendant la période estivale. Elle s'appuie pour ce faire sur la coopération et la collaboration des administrations publiques concernées.
- Le ministère de l'Intérieur, notamment la Direction de la migration et de la surveillance des frontières (DMSF) et l'Observatoire national de la migration, sont chargés de la gestion des flux d'immigration et de la garantie de la lutte contre l'immigration irrégulière. Depuis 2004, la direction est également chargée de la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de lutte contre les réseaux de trafic des êtres humains et de surveillance des frontières, ainsi que des aspects sécuritaires et administratifs des frontières.
- Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, notamment la Direction des affaires consulaires et sociales (DACS), qui assure la gestion des données, la négociation des accords et des conventions avec les pays étrangers. Il traite également de toutes les questions et relations consulaires et sociales relatives à l'établissement et à la circulation des étrangers au Maroc.

En outre, en ce qui concerne la gestion des migrations au Maroc, il est important de mentionner le comité interministériel chargé des MRE et des affaires de la migration, créé en 2013, ainsi que le rôle important joué par les régions et les communes dans l'opérationnalisation des stratégies du MCMREAM.

Conclusions

Les migrations constituent un élément clé de l'histoire moderne du Maroc. Depuis son indépendance en 1956, l'émigration a façonné les aspects économiques et sociaux du pays, y compris les perspectives en matière de transferts de fonds, de migration de retour et d'engagement de la part de la diaspora. La position du gouvernement sur la question des migrations a pris un tournant positif en 1990 avec l'établissement de liens plus étroits avec ses diasporas afin de les faire contribuer au développement du Maroc. Des éléments de preuve attestent des effets bénéfiques pour le pays des transferts de fonds et des migrations de retour, mais aussi, et de plus en plus, de l'immigration.

Le Maroc a mis en place des stratégies fragmentaires, mais il lui manque à présent une stratégie migratoire globale. Il se doit par ailleurs d'intégrer davantage les migrations dans les stratégies de développement national. Même si les décisions relatives aux migrations sont souvent prises au niveau du MCMREAM, certaines questions restent du ressort des différents ministères et départements du gouvernement et, par conséquent, il est difficile de garantir

une cohérence politique en la matière. Par ailleurs, si le pays a pris des mesures importantes en veillant à ce que les migrations soient traitées au sein d'un ministère spécifique, les différents ministères ne sont actuellement pas toujours engagés dans les discussions sur la politique migratoire. La complexité et l'intensité des migrations au Maroc a conduit à la création du programme Sharaka, en collaboration avec l'Union européenne. Il est à espérer que le programme contribuera à intégrer plus avant la question des migrations dans le cadre de la stratégie mise en place par le gouvernement.

Notes

1. Le montant total de fonds transférés au Maroc dans cette base de données pour 2015 (7.1 milliards USD) diffère légèrement du montant total communiqué précédemment (6.9 milliards USD), provenant d'une source distincte.
2. Bien que rien ne soit précisé dans le document à ce sujet, les données sont a priori fondées sur la nationalité et non pas sur le pays de naissance.
3. En raison de l'existence d'un groupe appelé « autres sud » dans la base de données, comprenant un nombre important de pays non identifiés, il est possible que certains pays de la région MOAN soient inclus dans ce groupe.
4. Jusqu'en 2013, ce ministère était connu sous le nom de ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger avant de devenir le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration.

Références

- Aderghal, M., M.Berriane et L.Amzil (2013), « La montagne marocaine : y a-t-il un renouveau par les terroirs ?, Études sur les massifs d'Oulmes et du Siroua », dans *Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens*, Publication Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et LMI MediTer (sous presse).
- Al Azzouzi, A. (2005), « Immigration Marocaine en Europe et Entrepreneuriat au Maroc : Atouts et Contraintes, » Thèse de Doctorat National en Sciences Économiques, Université Mohamed V – Agdal, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, Rabat.
- Banque mondiale (2017a), *Global Bilateral Migration Database : 1960-2000* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1 février 2017).
- Banque mondiale (2017b), *Bilateral Migration Matrix 2010* (base de données), Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1 février 2017).
- Banque mondiale (2017c), « Population, total », *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL> (consulté le 1 février 2017).
- Banque mondiale (2017d), *Bilateral Migration Matrix 2013* (base de données), Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1 février 2017).

- Banque mondiale (2017e), « Annual Remittances Data (données mises à jour en avril 2017) », Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data> (consulté le 1 février 2017).
- Banque mondiale (2017f), *Remittance Prices Worldwide* (base de données), World Bank, Washington, DC, <http://remittanceprices.worldbank.org> (consulté le 15 juin 2017).
- Banque mondiale (2017g), « Personal remittances, received (current US\$) », *World Bank Open Data* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT> (consulté le 1^{er} février 2017).
- Banque mondiale (2017h), « Personal remittances, received (% of GDP) », *World Bank Open Data* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS> (consulté le 1^{er} février 2017).
- Banque mondiale (2017i), « GDP per capita (current US\$) », *World Bank Open Data* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD> (consulté le 1^{er} février 2017).
- Barros L., C. Escoffer, M. Lahlou et P. Ruspini (2000), « La inmigración irregular subsahariana a través y hacia Marruecos », *Document de travail*, Programme de migrations internationales, Organisation Internationale du Travail, Genève, www.ilo.org.
- Berrada, A. (1993), « Migration et développement économique au Maroc » dans *Migrations et Coopération Internationale. Les enjeux pour les pays de l'OCDE*, GD (93) 52, OCDE, Paris.
- Berriane, M., H. de Haas et K. Natter (2015), « Introduction: revisiting Moroccan migrations », *The Journal of North African Studies*, vol. 20(4), pp. 503-521.
- Bouoiyour, J. (2013), « Le retour des migrants marocains dans leur pays d'origine, quand ? Dans quelles circonstances ? », *MPRA Paper* n° 46114, Bibliothèque universitaire de Munich, Allemagne, https://mpra.ub.uni-muenchen.de/46114/1/MPRA_paper_46114.pdf.
- Bouoiyour, J. (2008), « Diaspora et développements: Quelles interactions dans le cas Marocain ? », *Migrations Société*, vol. 2008/6, n° 120), pp. 103-129, www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-6-page-103.htm.
- Bouoiyour, J, A. Miftah et E.M. Mouhoud (2016), « Education, male gender preference and migrants' remittances: Interactions in rural Morocco », *Economic Modelling*, vol. 57(c), pp. 324-331.
- Bouoiyour, J. et A. Miftah (2015), « Migration, remittances and educational levels of household members left behind: Evidence from rural Morocco », *European Journal of Comparative Economics*, Cattaneo University (LIUC), vol. 12(1), pp. 21-40.
- Bouoiyour, J. et A. Miftah (2014), « Household Welfare, International Migration And Children Time Allocation In Rural Morocco », *Journal of Economic Development*, Chung-Ang University, Department of Economics, vol. 39(2), pp. 75-95.
- CCME (2012), « Migrations marocaines. Les compétences marocaines de l'étranger : 25 ans de politiques de mobilisation », Sous la direction de Farid El Asri (UCL Belgique), Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), Rabat.
- Charef M. (2013), « Les Marocains et les Maroc-descendants de France », *Marocains de l'extérieur*, Fondation Hassan II pour les Marocains résidents à l'étranger et OIM, Rabat.
- Cong Nguyen, M. et Q. Wodon (2014), « Extreme Weather Events and Migration: The Case of Morocco », *MPRA Paper*, vol. 56938, University Library of Munich, Germany.
- CSEFRS (2015), « Vision stratégique de la réforme 2015-2030 », Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Rabat, http://www.csefrs.ma/pdf/Vision_VF_Fr.pdf.

- Dadush, U. (2015), « Diaspora, Development and Morocco », *Research papers & Policy papers* n° 1518, OCP Policy Center.
- DAES des Nations Unies (2015), *International Migration Stock : The 2015 Revision*, (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.
- de Haas, H. (2007), « The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions: A review of the empirical literature », IMI, document de travail n° 3, Université d'Oxford.
- de Haas, H. et T. Fokkema (2010), « Intra-Household Conflicts in Migration Decision making: Return and Pendulum Migration in Morocco », *Population and Development Review*, The Population Council, Inc., vol. 36(3), pp. 541-561.
- de Haas, H. et A. van Rooij (2010), « Migration as Emancipation? The Impact of Internal and International Migration on the Position of Women Left Behind in Rural Morocco », *Oxford Development Studies, Taylor & Francis Journals*, vol. 38(1), pp. 43-62.
- de Melo, J. et R. Faini (1995), « Trade Liberalization, Employment and Migration. Some Simulations for Morocco », *CEPR Discussion Papers* n° 1198.
- Ennaji, M. and F. Sadiqi (2004), « The Impact of Male Migration from Morocco to Europe on Women: A Gender Approach », *Finisterra*, Vol.39, No. 77, pp.59-76.
- Fokkema, T., G. Groenewold et H.P.van Dalen (2005), « Remittances and their Effect on Emigration Intentions in Egypt, Morocco and Turkey », *Tinbergen Institute Discussion Papers* 05-030/1, Tinbergen Institute.
- FEF (2015), « Mesures de soutien aux migrants en matières d'emploi et de compétences (MISMES) : Maroc », Fondation européenne pour la formation (FEF), mai 2015, Turin, [www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/774480F1DAF738B5C1257E9A002C622B/\\$file/MISMES%20Morocco.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/774480F1DAF738B5C1257E9A002C622B/$file/MISMES%20Morocco.pdf).
- Hamdouch, B. et J. Wahba (2012), « Return Migration and Entrepreneurship in Morocco », *Document de travail* n° 666, Economic Research Forum, révisé en 2012.
- Hamdouch, B., M. Tuccio et J. Wahba (2016), « International Migration: Driver of Political and Social Change? », *IZA Discussion Papers* n° 9794, Institute for the Study of Labor (IZA).
- HCP (2015), « Note sur les premiers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 », Haut-Commissariat au Plan (HCP) du Royaume du Maroc, Rabat, [www.hcp.ma/region-drta/docs/RGPH2014/Note%20de%20presentation%20des%20premiers%20resultats%20du%20Recensement%20General%20de%20la%20Population%20et%20de%20l%27%27Habitat%202014%20\(Versio%20Fr\).pdf](http://www.hcp.ma/region-drta/docs/RGPH2014/Note%20de%20presentation%20des%20premiers%20resultats%20du%20Recensement%20General%20de%20la%20Population%20et%20de%20l%27%27Habitat%202014%20(Versio%20Fr).pdf).
- HCP (2009-10), « Étude nationale démographique (END) à passages répétés 2009-10 », Haut-Commissariat au Plan (HCP) du Royaume du Maroc, Rabat.
- Holzmann, R. (2016), « Do Bilateral Social Security Agreements Deliver on the Portability of Pensions and Health Care Benefits? A Summary Policy Paper on Four Migration Corridors Between EU and Non-EU Member States », *IZA Policy Papers* n° 111, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Karam, F. (2011), « Trade Liberalization and the Skill Composition of Migrant Flows: the Case of Morocco », *Working Papers* 595, Economic Research Forum (version révisée du 7 janvier 2011).
- Khachani M. (2008), « Cycle migratoire et violence » BESM (avril 2008), Editions Okad, 13-47.

- Kusunose, Y. et K. Rignall (2015), « Labor migration, poverty and the long-term development impact of international migration », 2015 AAEA & WAEA Joint Annual Meeting, July 26-28, San Francisco, California, Agricultural and Applied Economics Association, Western Agricultural Economics Association, <http://purl.umn.edu/205558>.
- MEAS (2015), « La stratégie nationale pour l'emploi du Royaume du Maroc », ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (MEAS), Rabat.
- Miftah, A. (2013), « L'impact de la migration internationale sur l'économie marocaine », Thèse en économie, Université Paris Dauphine, n° 123456789/12279, éditée par Mouhoud, El Mouhoub.
- Nations Unies Commission Économique pour l'Afrique (2007), « Migration internationale et développement en Afrique du Nord », NU, CEA, Addis Abeba, <http://hdl.handle.net/10855/22288>.
- OCDE (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>.
- RdM (2016), « Stratégie Nationale pour les Marocains Résidant à l'Étranger : Bilan 2013-2016 », Royaume du Maroc, septembre 2016, www.mre.gov.ma/sites/default/files/Fichiers/Actualit%C3%A9/Bilan%20strate%CC%81gie%20migration%20mre%202013-2016%20%20.pdf.
- Ratha D., S.Mohapatra et E.Scheja, (2011), « Impact of Migration on Economic and Social Development A review of Evidence and Emerging Issues », Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 5558, p. 39.
- Schuettler, K. (2017), « A second regularization campaign for irregular immigrants in Morocco: When emigration countries become immigration countries », People Move blog post, Banque mondiale, Washington, DC, <http://blogs.worldbank.org/peoplemove/second-regularization-campaign-irregular-immigrants-morocco-when-emigration-countries-become>.

Chapitre 3

Comprendre le cadre méthodologique utilisé au Maroc

Afin de fonder empiriquement l'analyse des liens entre politiques et migrations, le projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPMD) au Maroc s'attache à recueillir des données au moyen de trois outils : des enquêtes auprès des ménages ; des enquêtes auprès des communautés ; et des entretiens avec des représentants d'organisations publiques, internationales et locales, permettant d'obtenir des informations qualitatives supplémentaires à propos des migrations au Maroc.

Ce chapitre explique les outils utilisés, la méthode d'échantillonnage de l'enquête et décrit les approches statistiques employées dans les chapitres suivants pour analyser les effets de l'émigration, de la migration de retour et des transferts de fonds sur les principaux secteurs étudiés. Il comprend une synthèse des résultats d'enquête, y compris des différences entre les régions rurales et urbaines, et entre les ménages migrants et non-migrants. Il met en évidence des disparités hommes/femmes, en particulier en ce qui concerne le pays d'accueil et les raisons du départ et du retour.

Le cadre du projet IPPMD s'appuie sur une démarche empirique. Entre juin et octobre 2015, des données ont été collectées au Maroc afin d'analyser les interactions entre les migrations et les différents secteurs étudiés. Le travail de terrain a introduit trois principaux outils mis au point par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : une enquête auprès des ménages, une enquête auprès des communautés et des entretiens avec les parties prenantes. La version générique de chaque outil a été adaptée au contexte marocain, en collaboration avec Thalys Conseil S.A.R.L. qui a dirigé les travaux sur le terrain. Les outils utilisés sont les suivants :

1. **L'enquête auprès des ménages** incluait un questionnaire soumis à 2 231 ménages. Le questionnaire comprenait des questions visant à déterminer si les ménages et les individus avaient bénéficié de certaines politiques susceptibles d'avoir des effets sur leurs parcours migratoires et sur le retour sur investissement généré grâce aux migrations. Il s'agissait également de renseigner sur les caractéristiques des individus et des ménages en lien avec divers secteurs clés du développement, tels que le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Elle a permis de recueillir des renseignements auprès des ménages migrants et non-migrants, offrant une base comparative à des fins d'analyse.
2. **L'enquête auprès des communautés** a vocation à compléter l'enquête auprès des ménages. Elle a été réalisée dans 25 des 100 communautés où l'enquête auprès des ménages a été conduite. Le questionnaire était adressé aux responsables communautaires dans le but de recueillir des données sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques, ainsi que sur les politiques et les programmes de développement.
3. Les **entretiens avec les parties prenantes** ont été menés auprès de 30 représentants de ministères, d'institutions publiques et d'organisations non gouvernementales, religieuses, syndicales et internationales. Ils ont permis de recueillir des informations sur les tendances, les politiques, les opinions et les anticipations relatives à différents aspects ayant trait aux migrations au Maroc. Ces informations ont permis de compléter et de mieux interpréter les enquêtes quantitatives auprès des ménages et des communautés en incluant des détails supplémentaires quant au contexte spécifique au pays.

Le présent chapitre décrit le processus d'échantillonnage appliqué aux fins de la collecte des données quantitatives et qualitatives. Il illustre également les approches analytiques utilisées afin d'explorer les interactions entre les diverses

dimensions des migrations et les politiques publiques sectorielles. Enfin, il présente des statistiques descriptives de base établies à partir des données recueillies.

Comment s'est déroulé l'échantillonnage des communautés et des ménages ?

Le Maroc étant un vaste pays, la collecte de données aux fins des enquêtes auprès des ménages et des communautés a spécialement porté sur 4 régions du Maroc. Plusieurs critères ont été définis pour la sélection des 4 régions d'intérêt, y compris le taux d'émigration moyen dans la région, la variété des expériences migratoires entre les régions et la variété des contextes urbains et ruraux. Les données tirées de l'Enquête nationale démographique (END) 2009-10 ont été utilisées à l'époque pour évaluer ces critères dans chacune des régions du Maroc (HCP, 2009-10).

Selon l'END, 10 % des ménages marocains sont des ménages de migrants (qui ont un membre ayant quitté sa résidence habituelle au moment de l'observation pour séjourner ailleurs pour une période égale ou supérieure à 6 mois). Ce pourcentage est de 12 % en milieu urbain et de 7 % en milieu rural. Avec 23 %, la région de l'Oriental affiche le taux le plus élevé, suivie de la région de Tadla Azilal avec 19 %. Cependant, ces deux régions présentent une particularité qui les distingue. Dans l'Oriental, les ménages avec émigrés sont plus susceptibles de se trouver en ville, tandis qu'à Tadla Azilal, ils sont plus susceptibles d'être en milieu rural, ce qui reflète la nature plus urbaine ou rurale des deux régions concernées. En revanche, à Souss-Massa-Draa, le taux de 5 % est inférieur à la moyenne nationale, et plutôt rural. Dans la région de Tanger-Tétouan, il est de 11 % et beaucoup plus urbain.

Le choix de ces quatre régions reflète également le fait que l'histoire des migrations varie énormément d'une région à une autre au Maroc. Les régions de l'Oriental et du Souss-Massa-Draa sont historiquement les régions d'émigrations importantes du Maroc tandis que les régions de Tadla Azilal et Tanger-Tétouan, sont issues de vagues d'émigration plus récentes.

Conjointement, ces régions représentent environ 30 % de la population totale du pays et une grande partie de la base de migrants au Maroc, et elles représentent des expériences migratoires diverses. Les ménages migrants dans les quatre régions en question représentent près de 38 % des ménages migrants observés dans le pays (HCP, 2009-10).

L'échantillon de l'enquête IPPMD a été tiré à deux degrés (suivant deux étapes) : le tirage des unités primaires d'échantillonnage (UPE) suivi d'un tirage des ménages sur le terrain, après avoir procédé au dénombrement des ménages par catégorie « ménage migrant » et « ménage non-migrant » des zones de dénombrement (ZD). En ce qui concerne la taille cible de l'échantillon, partant du fait que la proportion des ménages migrants à représenter au niveau

des quatre régions est de 13 %, et en fixant l'erreur relative sur cette proportion « ER(p) » à 5,5 %, la taille optimale de l'échantillon à tirer est de 2 200 ménages, suivant la formule suivante :

$$ER(p) = \sqrt{1 - \frac{n}{N}} \cdot \sqrt{\frac{p(1-p)}{n}} / p$$

Où p : proportion à estimer n : taille de l'échantillon N : total des ménages

La répartition proportionnelle de cet échantillon selon le milieu de résidence nécessite donc 1 200 ménages en milieu urbain et 1 000 ménages en milieu rural.

Les communes du Maroc ont été définies comme UPE. Sur les 68 communes urbaines et 463 communes rurales des régions objets de l'enquête, 18 communes urbaines et 15 communes rurales ont été sélectionnées, soit un total de 33 communes. Dans chacune de ces communes, qui constitueront des zones de travail pour chaque équipe de l'enquête, trois districts de recensement (DR) en moyenne ont été retenus de manière aléatoire. Le DR est une zone aréolaire délimitée par des repères physiques clairs ; il abrite un nombre limité de ménages, qui peut varier dans une fourchette allant de 150 à 200, soit en moyenne 175 ménages. Le DR doit avoir des limites claires et facilement identifiables d'une part, et un type d'habitat dominant d'autre part.

Les DR en milieu urbain se composent d'un type d'habitat relativement hétérogène : villa, appartement, maison marocaine (moderne ou traditionnelle). Dans les zones rurales, l'habitat prend généralement la forme de groupements d'habitations appartenant à une ou plusieurs fractions (douars). On peut également trouver des habitats de type villa, ou de type marocain traditionnel ou moderne en milieu rural. L'échantillon du DR de chaque commune a été stratifié en fonction du genre de son voisinage, tel que précédemment décrit : voisinage urbain (habitat luxueux/moderne ; ancienne médina ; économique/social ; clandestin/bidonville ; autres urbains) et districts ruraux.

Au total, 100 DR ont été sélectionnés, soit 56 DR urbains et 44 DR ruraux. Le tableau 3.1 présente les communes échantillonnées par région et le tableau 3.A1.1 (annexe 3.A1) présente les DR ventilés selon la strate de résidence.

Tableau 3.1. **Échantillon des UPE (communes) et des DR, selon la région, au Maroc**

Région	Nombre de communes rurales	Nombre de communes urbaines	Nombre de communes (total)
Souss-Massa-Draa	6 (18)	5 (16)	11 (34)
L'Oriental	3 (9)	4 (12)	7 (21)
Tadla-Azilal	3 (9)	2 (6)	5 (15)
Tanger-Tétouan	3 (8)	7 (22)	10 (30)
Total	15 (56)	18 (44)	33 (100)

Note : Le nombre de DR échantillonnés est précisé entre parenthèses.

Enquêtes auprès des ménages

Lors de la deuxième étape, les ménages ont été sélectionnés de façon aléatoire dans chaque DR. Afin d'assurer une meilleure couverture des régions étudiées, il a été initialement décidé de restreindre l'enquête à 22 ménages par DR, soit 11 ménages migrants et 11 ménages non-migrants. En revanche, compte tenu de la rareté relative des ménages migrants, la division égale entre ménages migrants et non-migrants s'est plutôt effectuée au niveau de la commune, composée en moyenne de 3 DR aléatoirement choisis. L'échantillon au niveau de la commune revient donc à 33 ménages migrants et 33 ménages non-migrants.

La procédure de tirages des ménages s'est déroulée elle aussi en deux étapes. Premièrement, compte tenu de l'absence de données récentes, un dénombrement de l'ensemble des ménages des 100 DR échantillonnés a été constitué. Il s'agissait, pour l'ensemble des ménages du DR concerné, de solliciter auprès des chefs de famille des informations de base concernant l'expérience migratoire des membres du ménage. Ensuite, les ménages ont pu être classés en fonction d'une éventuelle expérience migratoire, et un échantillonnage représentatif des ménages a ainsi été établi à partir des listes produites.

Ayant une idée claire du DR, l'enquêteur a pu, en étroite collaboration avec les autorités locales, commencer l'opération de dénombrement des ménages. La numérotation séparée des ménages migrants et des ménages non-migrants à l'intérieur de la zone de travail de l'équipe a eu pour objectif de faciliter la procédure de tirage de l'échantillon des deux catégories de ménages. Au total, 17 500 ménages ont été dénombrés, parmi lesquels l'échantillon cible de 2 200 ménages – dont la moitié composée de « ménages migrants » et l'autre de « ménages non-migrants » – a été prélevé. Était considéré comme « ménage migrant » un ménage dont l'un des membres au moins est actuellement un émigré, un migrant de retour ou un immigré. Les définitions correspondantes sont énoncées dans l'encadré 3.1.

L'enquête auprès des ménages a été menée par 12 enquêteurs et 4 superviseurs de Thalys Conseil S.A.R.L. Elle a eu lieu entre le 5 juin et le 30 octobre 2015, après la tenue d'un séminaire de formation d'une semaine et de tests pilotes sur le terrain réalisés par Thalys Conseil et l'OCDE. Les entretiens ont été menés en arabe et en langues berbères, tous les jours et à toutes heures de la journée, à l'exception de la période du Ramadan, où les entretiens ont eu lieu après la rupture du jeûne.

Au total, 2 231 ménages ont été interrogés. Parmi eux, les ménages urbains (1 243) étaient plus nombreux que les ruraux (988) et les ménages non-migrants (1 124) légèrement plus nombreux que les migrants (1 107), rendant raisonnablement compte du partage à 50/50 visé à l'origine. Le tableau 3.2 synthétise l'échantillon final. Les données ont été recueillies à l'aide de questionnaires sur papier. Le tableau 3.A1.2 (annexe 3.A1) présente une brève description des modules de l'enquête. Les données obtenues ont ensuite été testées pour vérifier qu'elles ne contenaient ni erreurs ni incohérences.

Encadré 3.1. Principales définitions pour l'enquête auprès des ménages au Maroc

Un **ménage** est composé d'une ou de plusieurs personnes, apparentées ou non, qui vivent normalement dans une même unité d'habitation ou dans un groupe d'unités d'habitation, et qui partagent les espaces de cuisine et de repas.

Le **chef de famille** est la personne la plus respectée du ménage, celle qui est responsable des autres membres du ménage et subvient à la plupart de leurs besoins, qui prend les décisions essentielles et dont l'autorité est admise par tous les membres du ménage.

Le **principal répondant** est la personne qui connaît le mieux le ménage et les membres qui le composent. Il peut s'agir du chef de famille (homme ou femme), ou de toute autre personne âgée de 18 ans ou plus. Le principal répondant répond à la majorité des modules que comprend le questionnaire, à l'exception de celui ayant trait à la migration de retour, qui est traité directement par les personnes concernées. Lorsqu'il n'était pas possible de mener l'entretien avec les migrants qui se trouvaient à l'étranger au moment de l'enquête, le principal répondant a également répondu aux questions du module sur l'émigration.

Un **ménage migrant** est un ménage dont au moins l'un des membres est actuellement un émigré international, un migrant de retour ou un immigré.

Un **ménage non-migrant** est un ménage dont aucun membre actuel n'est un émigré international, un migrant de retour ou un immigré.

Un **émigré international** est un ancien membre du ménage qui est parti vivre dans un autre pays, et qui n'est pas revenu dans le ménage depuis au moins trois mois¹.

Un **migrant international de retour** est un membre actuel du ménage qui a auparavant vécu dans un autre pays pendant au moins trois mois consécutifs, et qui est revenu vivre dans le pays concerné.

Un **immigré** est un membre actuel du ménage, qui est né dans un autre pays et qui vit depuis au moins trois mois dans le ménage.

Les **transferts de fonds internationaux** sont des transferts en espèces ou en nature réalisés par des émigrés internationaux. Dans le cas de transferts de fonds en nature, le répondant doit estimer la valeur des biens reçus par le ménage.

Un **ménage recevant des transferts de fonds** est un ménage ayant reçu des fonds par transfert international dans les 12 mois précédant l'enquête. Ces fonds peuvent être envoyés par d'anciens membres du ménage, ou par des migrants qui n'ont jamais fait partie du ménage.

1. En général, les enquêtes sur les migrations considèrent qu'un individu est un migrant si celui-ci est parti depuis 6 ou 12 mois. La prise en compte de périodes de migration plus courtes permet toutefois de représenter les migrants saisonniers dans l'échantillon (les déplacements temporaires, tels que des vacances, n'entrent pas dans cette définition). Le cadre de l'enquête ne prévoit aucune limite s'agissant du temps écoulé depuis l'émigration, l'immigration ou la migration de retour. Par conséquent, toutes les expériences migratoires peuvent être prises en compte. Toutefois, il est probable que les expériences migratoires plus récentes soient davantage représentées dans cette enquête, car les émigrés partis depuis longtemps sont moins susceptibles d'être mentionnés par le ménage.

Tableau 3.2. **Taille finale des échantillons de ménages ruraux/urbains en fonction de l'expérience migratoire au Maroc**

Expérience migratoire	Zones urbaines	Zones rurales	Total
Ménages migrants	602 (48 %)	505 (51 %)	1 107 (50 %)
Ménages non-migrants	641 (52 %)	483 (49 %)	1 124 (50 %)
Total	1 243	988	2 231

Enquêtes auprès des communautés

L'enquête auprès de la communauté a été réalisée auprès des autorités locales ayant de bonnes connaissances sur la communauté, au sein de chaque DR sélectionné dans le cadre de l'enquête auprès des ménages.

Les entretiens ont été menés par les superviseurs de Thalys Conseil S.A.R.L. En raison de difficultés administratives, les enquêtes communautaires ont pu aboutir seulement dans 25 des 100 ZD. Les répondants ont été identifiés par les autorités locales et le questionnaire a été administré en même temps que le questionnaire sur les ménages.

L'enquête comprenait des questions sur la part des ménages dont l'un des membres vit actuellement dans un autre pays et sur le pays de résidence le plus courant, ainsi que sur les emplois les plus répandus dans la communauté. Elle comprenait également un aperçu des diverses politiques publiques et des programmes actuels ou passés au sein de la communauté.

Entretien avec les parties prenantes

Afin de compléter les données quantitatives, des entretiens semi-directifs ont été menés avec les parties prenantes de différents milieux en s'appuyant sur un guide conçu par le Centre de développement de l'OCDE. Ce guide comportait cinq axes :

- sensibilisation générale aux questions de migrations
- actions, programmes et politiques directement liés aux migrations
- actions, politiques et programmes principaux susceptibles d'être liés aux migrations
- perception des problèmes liés aux migrations
- coordination avec d'autres parties prenantes en matière de migrations.

Dans chaque partie, les questions ont été modifiées selon que l'entité interrogée travaillait directement ou indirectement sur les migrations et en fonction de son rôle à l'égard des politiques ayant trait aux migrations. Les institutions retenues étaient notamment des agences du gouvernement œuvrant ou non sur la question des migrations, des organisations de la société civile, des syndicats, des établissements universitaires et des organisations internationales. Environ un tiers des répondants représentait les institutions publiques, tant au niveau national que régional (tableau 3.3).

Tableau 3.3. **Récapitulatif des répondants dans le cadre des entretiens qualitatifs au Maroc, en fonction du type d'organisation**

Type d'organisation	Nombre d'entretiens
Institutions publiques	16
Organisations internationales	8
Organisations non gouvernementales locales	6
Total	30

Comment les données ont-elles été analysées ?

Après une description des outils qui ont servi à recueillir des données pour le projet, cette section montre comment ces données ont été analysées. Dans ce rapport, les analyses comportent à la fois des tests statistiques et une analyse de régression. Les tests statistiques déterminent la probabilité que la relation entre deux variables ne résulte pas du hasard :

- Un test t compare la moyenne d'une variable dépendante pour deux groupes indépendants. Par exemple, il sert à vérifier s'il existe une différence entre le nombre moyen de travailleurs embauchés par des ménages agricoles avec émigrés et celui de travailleurs recrutés par des ménages agricoles sans émigrés.
- Un test du khi carré permet d'examiner la relation entre deux variables catégoriques (nominales), comme la fréquentation d'une école privée (seules deux catégories sont possibles, oui ou non) par les enfants issus de deux types de ménages : ceux recevant des transferts de fonds et ceux n'en recevant pas.

Ce type de tests statistiques ne permet pas de rendre compte d'autres facteurs. L'analyse de régression, quant à elle, permet de vérifier l'effet quantitatif d'une variable sur une autre, tout en tenant compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer, eux aussi, le résultat. Les enquêtes auprès des ménages et des communautés ont intégré des informations détaillées sur les ménages, leurs membres et les communautés dans lesquelles ils vivent. Ces informations ont servi à élaborer des variables de contrôle. Celles-ci ont été incluses dans les modèles de régression afin de distinguer l'effet d'une variable étudiée d'autres caractéristiques des individus, des ménages et des communautés qui sont susceptibles d'affecter le résultat, comme, par exemple, les investissements du ménage dans une activité commerciale ou les projets d'émigration d'un individu.

Le rapport comporte deux modèles de régression de base : moindres carrés ordinaires (MCO) et probit. Le choix du modèle à utiliser est fonction de la nature de la variable de résultat. On fait appel à une régression MCO lorsque la variable de résultat est continue (un nombre infini de valeurs) et à un modèle probit quand la variable de résultat ne peut avoir que deux valeurs (par exemple, la possession d'une entreprise ou non).

Les interactions entre politiques publiques et migrations sont explorées à la fois au niveau des ménages et au niveau individuel, même si cela dépend du sujet et de l'hypothèse étudiés. Pour chaque secteur, l'analyse s'intéresse à deux relations :

- l'impact d'une **dimension migratoire** sur un **résultat propre au secteur**

$$Y_{\text{résultat propre au secteur}(C)} = \alpha + \beta E_{\text{dimension migratoire}(A1)} + \gamma X_{\text{caractéristiques}(D)} + \varepsilon$$

- l'impact d'une **politique de développement sectorielle** sur un **résultat migratoire**.

$$Y_{\text{résultat migratoire}(A2)} = \alpha + \beta E_{\text{politique de dév. sectorielle}(B)} + \gamma X_{\text{caractéristiques}(D)} + \varepsilon$$

L'analyse de régression repose sur quatre ensembles de variables :

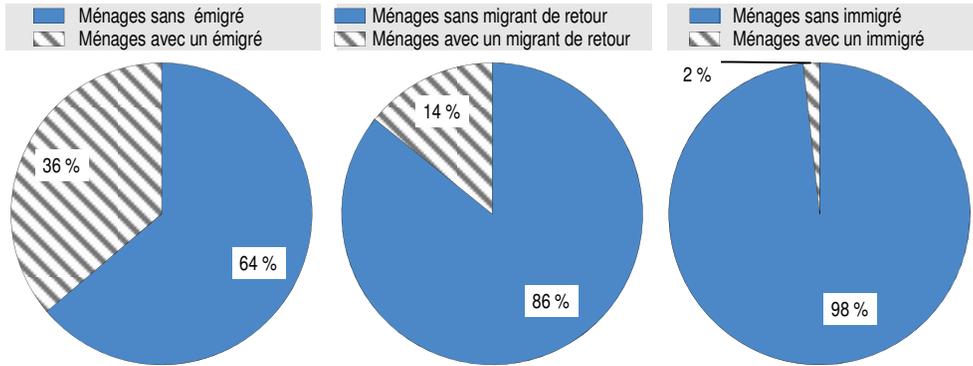
- A) Migrations : 1) dimensions migratoires**, dont émigration (parfois, utilisation de la variable de substitution d'une intention d'émigrer à l'avenir), transferts de fonds, migration de retour et immigration ; **2) résultats migratoires**, incluant la décision d'émigrer, le transfert et l'utilisation de fonds, la décision et la pérennité de la migration de retour, et l'intégration des immigrés.
- B) Politiques de développement sectorielles** : un ensemble de variables indiquant si un individu ou un ménage a pris part à une politique ou à un programme spécifique, ou en a bénéficié, dans quatre principaux secteurs : marché de l'emploi ; agriculture ; éducation ; investissement et services financiers.
- C) Résultats propres au secteur** : un ensemble de variables mesurant les résultats obtenus dans les secteurs du projet étudié, tels que la participation à la main-d'œuvre, l'investissement dans l'élevage, la scolarisation ou la propriété d'une entreprise.
- D) Caractéristiques au niveau du ménage et de l'individu** : un ensemble de variables socio-économiques et géographiques explicatives qui tendent à influencer sur les résultats migratoires et sectoriels.

Que révèlent les enquêtes sur les migrations au Maroc ?

Les 2 231 enquêtes auprès des ménages ont permis de recueillir des données sur 9 451 individus vivant au Maroc, ainsi que sur 1 126 membres qui ont émigré. Au total, 807 ménages comptent des membres qui ont émigré – 36 % de l'ensemble des ménages de l'échantillon (graphique 3.1, à gauche). Parmi ces ménages, 317 ont eu au moins un migrant de retour (14 % de tous les ménages de l'échantillon, graphique 3.1, diagramme circulaire au centre) et 39 ménages comptaient au moins un immigré (2 %, diagramme circulaire de droite). Dans l'ensemble, ces chiffres correspondent à 333 migrants de retour et 52 immigrés. Des données spécifiques relatives à leur expérience migratoire ont également été recueillies. La taille de l'échantillon d'immigrés étant trop réduite pour permettre l'analyse, le présent rapport met davantage l'accent sur l'émigration et la migration de retour.

Graphique 3.1. Il y a relativement plus d'émigrés que de migrants de retour au Maroc

Part des ménages, en fonction de l'expérience migratoire au Maroc



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Afin d'accroître le nombre d'immigrés dans l'échantillon, les immigrés ont été largement suréchantillonnés au sein de chaque UPE, à l'appui de l'exercice de dénombrement des ménages. Cependant, malgré les efforts déployés pour augmenter la taille de l'échantillon, le nombre total d'immigrés est demeuré faible. Par ailleurs, comme les dimensions migratoires de l'émigration et de la migration de retour ont été laissées au hasard lors de l'échantillonnage du groupe migrant, le dénombrement reflète l'importance relative de ce dernier dans chaque région. Le graphique 3.2 illustre la prévalence des émigrés, des migrants de retour et des immigrés par région, à partir des données recueillies au niveau des ménages. Il montre que l'émigration est relativement plus importante à Tadla-Azilal, alors que la migration de retour est plus fréquente dans la région de Souss-Massa-Drâa. Cela reflète probablement le fait que l'émigration de Tadla-Azilal est plus récente, tandis que l'émigration de Souss-Massa-Drâa est plus ancienne.

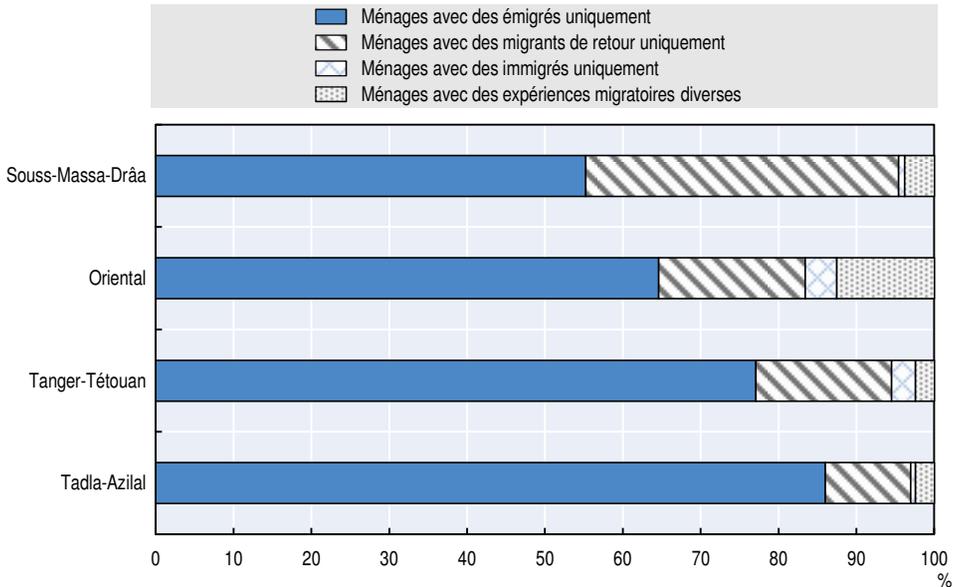
Le tableau 3.4 présente les caractéristiques des ménages selon leur expérience migratoire. Les ménages qui jouissent d'une expérience migratoire sont légèrement plus susceptibles de vivre dans les zones rurales, en particulier les ménages avec des migrants de retour (52 % en milieu rural), par rapport aux ménages sans migrants (43 % en milieu rural). Également, les ménages qui jouissent d'une expérience migratoire sont généralement plus petits, avec environ 3.9 à 4.1 membres, selon le type d'expérience migratoire, comparativement à une moyenne de 4.5 membres pour les ménages sans migrants.

Le ratio de dépendance (le nombre d'enfants et de personnes âgées par adulte en âge de travailler) est plus élevé pour les ménages ayant une expérience

migratoire, allant de 0.57 pour les ménages avec émigré à 0.65 pour les ménages avec migrant de retour, contre 0.51 pour les ménages sans migrants. Si les ménages avec migrant de retour affichent le plus fort taux de dépendance, ils sont pourtant les moins susceptibles d'avoir des enfants puisque 40 % d'entre eux ont des enfants, contre 53 % chez les ménages sans migrants.

Graphique 3.2. La migration de retour est un phénomène plus courant dans la région de Souss-Massa-Drâa

Part relative des migrants par région (%)



Note : La catégorie « ménages avec des expériences migratoires diverses » comprend les ménages entrant dans au moins deux des autres catégories comme, par exemple, les ménages qui comptent à la fois un migrant de retour et un émigré.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

En moyenne, près d'un ménage sur cinq compte une femme comme chef de ménage. Les différences entre les groupes sont importantes. En effet, alors que, dans les ménages sans migrants, 11 % des chefs de ménage sont des femmes, cette proportion est ramenée à 7 % chez les ménages avec migrants de retour. Les ménages avec émigré, et plus particulièrement les ménages recevant des transferts de fonds, sont bien plus susceptibles d'être dirigés par une femme que les ménages sans émigré (34 % contre 42 %, respectivement).

Aux fins du présent projet, un indicateur du patrimoine des ménages a été élaboré à partir des questions de l'enquête auprès des ménages portant sur le

nombre d'actifs détenus par le ménage, allant d'un téléphone portable à un bien immobilier. Cet indicateur suggère qu'un ménage jouissant d'une expérience migratoire tend à être plus riche qu'un ménage sans expérience migratoire, même si ce dernier type de ménage tend à être plus instruit – avec 15 % des ménages comptant au moins un membre ayant atteint un niveau d'études supérieures, comparativement à 13 % chez les ménages avec émigré, 12 % chez les ménages recevant des transferts de fonds et 11 % chez les ménages avec un migrant de retour.

L'enquête IPPMD comportait aussi une question directe visant à déterminer si les membres d'un ménage âgés de 15 ans et plus prévoyaient d'émigrer. Il ressort des données que les projets d'émigration sont plus fréquents dans les ménages qui ont une expérience migratoire, surtout lorsqu'ils comptent des migrants de retour. Ce constat peut être en grande partie attribué aux migrants de retour eux-mêmes, dont 33 % ont l'intention d'émigrer, contre 4 % pour les autres membres de leur ménage.

Tableau 3.4. Les ménages avec migrants tendent à être plus riches que les ménages sans migrants au Maroc

Caractéristiques des ménages échantillonnés

	Échantillon total	Ménages sans migrants	Ménages avec émigrés	Ménages recevant des transferts de fonds	Ménages avec migrants de retour
Nombre de ménages	2 231	1 124	807	544	317
Ménages en zone rurale (%)	44	43	45	49	52
Taille du ménage	4.2	4.5	4.1	3.9	4.1
Ratio de dépendance ^a	0.55	0.51	0.57	0.63	0.65
Ménages avec enfants (0-14 ans, %)	48	53	45	55	40
Ménages dirigés par une femme (%)	19	11	34	42	7
Indicateur du patrimoine ^b	14.9	13.9	16.5	15.9	15.3
Ménages dont un membre au moins a atteint un niveau d'études supérieures (%)	14	15	13	12	11
Ménages avec un membre projetant d'émigrer (%) ^c	11.4	9.9	10.7	10.5	18.9

Note : Les catégories ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives ; ainsi, un ménage comprenant un émigré et un migrant de retour relèvera à la fois des ménages avec émigrés et des ménages avec migrants de retour.

a. Le ratio de dépendance est obtenu en divisant le nombre d'enfants et de personnes âgées par le nombre de personnes en âge de travailler (15-65 ans).

b. L'indicateur du patrimoine est standardisé de 0 à 100 ; plus le score est élevé, plus le ménage est riche.

c. La part des ménages avec un membre projetant d'émigrer est définie sur la base d'une question directe posée à tous les adultes (15 ans et plus) pour déterminer s'ils prévoient, ou non, de vivre ou de travailler dans un autre pays.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Le tableau 3.5 résume les caractéristiques des individus (15 ans et plus), ventilées en fonction de leur statut de migrants de retour, d'émigrés ou de

non-migrants. Les migrants de retour forment le groupe le plus âgé, avec un âge moyen de 58 ans contre 40 ans pour les émigrés actuels et les non-migrants. Le groupe des non-migrants est assez équilibré entre les sexes, avec 51 % de femmes et 49 % d'hommes. Les migrants quant à eux sont le plus souvent des hommes (14 % à peine des émigrés et 6 % des migrants de retour sont des femmes). Les émigrés sont les plus instruits, 33 % d'entre eux ayant achevé au moins le premier cycle du secondaire. Pour les migrants de retour, cette part est de 13 %, et donc plus faible que parmi les non-migrants (26 %).

Tableau 3.5. La plupart des migrants sont des hommes
Caractéristiques des individus des ménages échantillonnés

	Non-migrants	Émigrés	Migrants de retour
Nombre d'individus	7 068	1 126	333
Âge	40	40	58
Part des femmes (%)	51	14	6
Part des personnes (25 ans et plus) ayant achevé au moins le premier cycle du secondaire	26	33	13

Note : Le groupe des non-migrants inclut les individus membres de ménages avec et sans migrants. Seuls les adultes (15 ans et plus) sont pris en compte.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

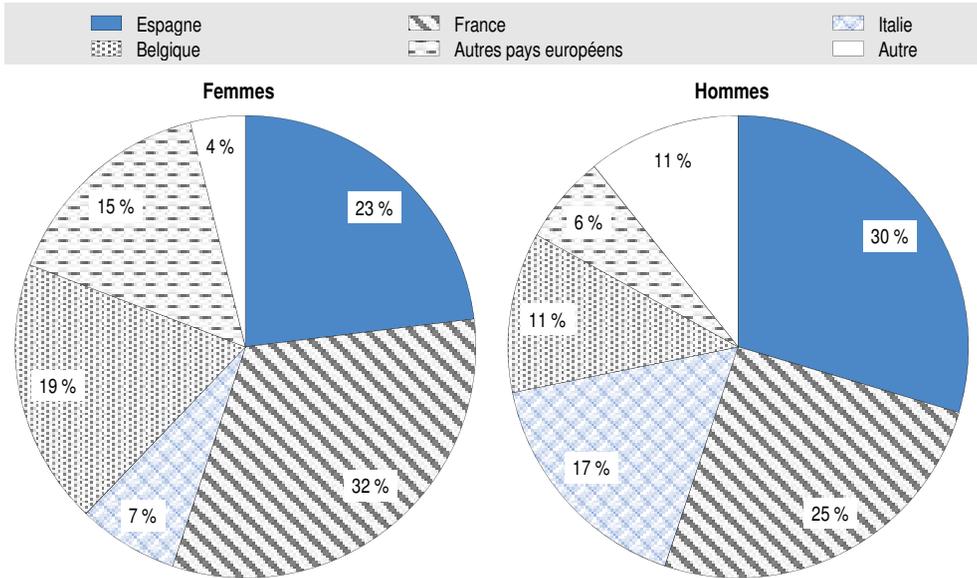
Émigration : hommes et femmes ne suivent pas les mêmes tendances

Les données collectées sur les émigrés concernent leur pays de résidence actuel, le temps qui s'est écoulé depuis qu'ils sont partis et les raisons pour lesquelles ils ont émigré. La majorité des émigrés, hommes et femmes confondus, se sont rendus en Espagne et en France (graphique 3.3). L'Italie est un pays de destination plus courant chez les hommes que chez les femmes, puisqu'il accueille 17 % des hommes contre 7 % des femmes, alors que la Belgique accueille davantage de femmes, en proportion. L'explication la plus plausible est celle de l'ancienneté de l'émigration vers ces pays et les politiques de regroupement familiale qui y ont été mises en œuvre. Les hommes sont aussi plus susceptibles de migrer vers d'autres pays (11 % des hommes contre 4 % des femmes). Dans la catégorie « Autre », les principaux pays se situent en Afrique, le Burkina Faso attirant le plus grand groupe d'émigrés marocains après les pays d'Europe.

Les motifs d'émigration indiqués diffèrent selon le sexe (graphique 3.4). Là où l'émigration des hommes répond principalement à des motifs professionnels (81 %), la majorité des femmes ont émigré pour des raisons familiales ou pour se marier (57 %). Les femmes étaient aussi légèrement plus susceptibles que les hommes d'émigrer afin d'étudier à l'étranger (respectivement 10 % et 4 %).

Graphique 3.3. Une grande majorité d'émigrés marocains ont rejoint l'Europe

Pays de destination des émigrés (%), selon le sexe

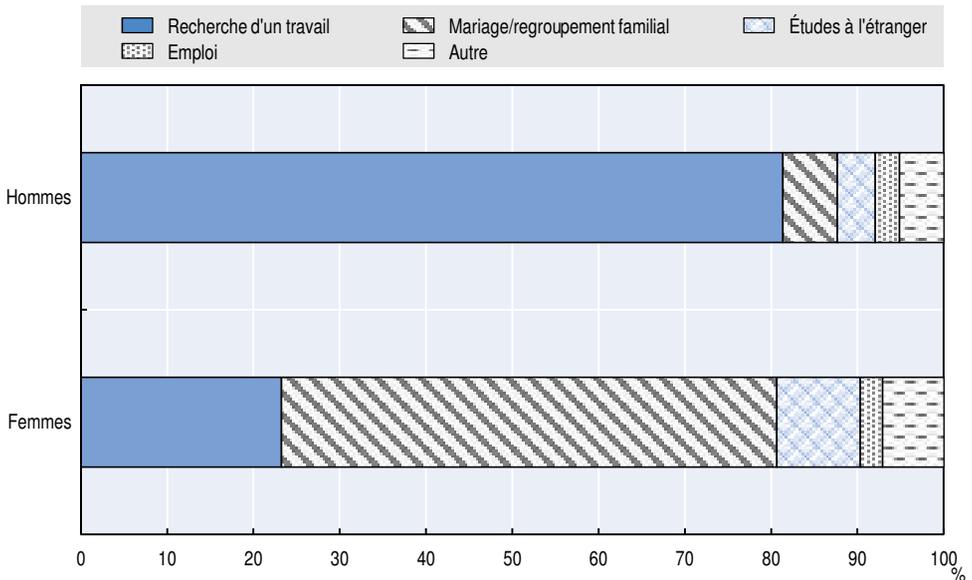


Note : La catégorie « Autre » peut inclure des pays européens, puisque que le pays de destination est inconnu pour 2.7 % des hommes et 0.6 % des femmes.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Graphique 3.4. L'émigration est essentiellement motivée par des raisons professionnelles pour les hommes et par des raisons familiales ou par le mariage pour les femmes

Motifs d'émigration (%), selon le sexe



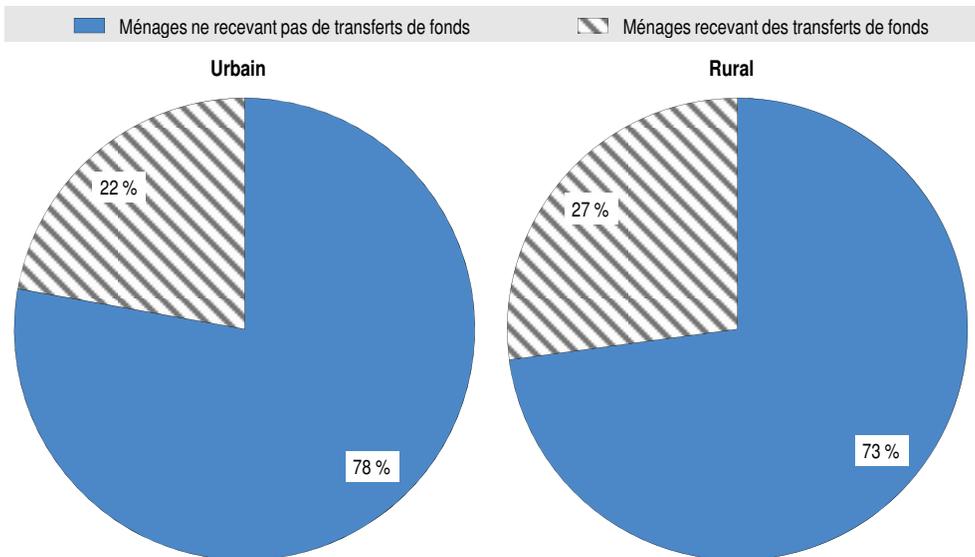
Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les tendances en matière de transferts de fonds diffèrent entre les zones urbaines et rurales

Près d'un ménage sur quatre dans l'échantillon a reçu des transferts de fonds, avec une part légèrement plus élevée chez les ménages des zones rurales, 27 %, contre 22 % pour les ménages urbains. Parmi les émigrés, un peu plus de 58 % avaient transféré des fonds à leurs anciens ménages au cours des 12 mois précédant l'enquête. Près de 67 % des ménages avec un émigré avaient reçu des transferts de fonds de la part d'un ancien membre. Selon les 459 ménages qui ont fourni des informations, les ménages ont reçu environ 16 605 dirhams marocains (MAD), soit 2 022 dollars américains (USD) en moyenne, dans l'année.

Graphique 3.5. **Les ménages des régions rurales du Maroc sont légèrement plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds**

Part des ménages recevant des transferts de fonds (%)



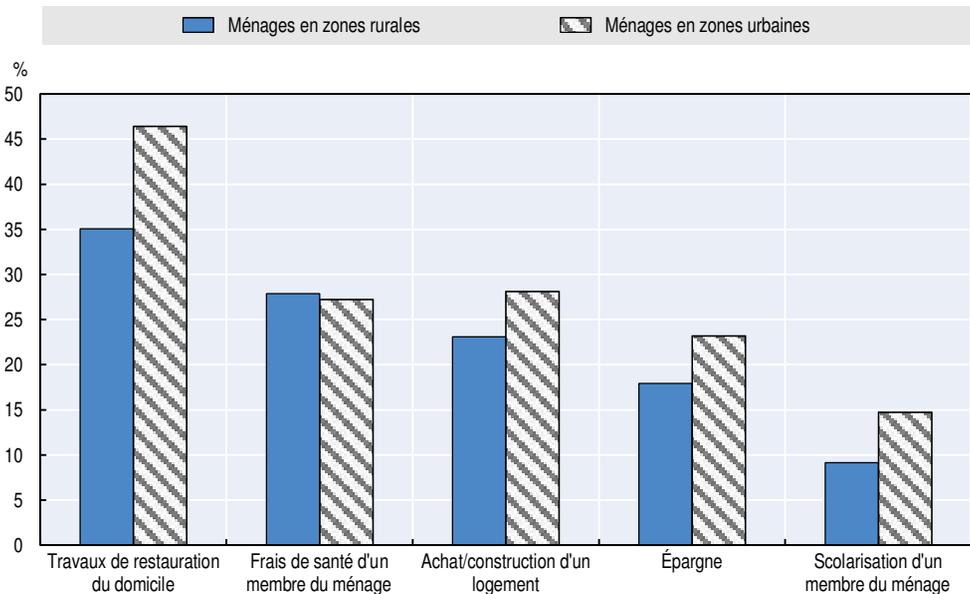
Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Le questionnaire incluait une question sur les décisions financières prises par les ménages recevant des transferts de fonds suite à l'émigration de l'un de leurs membres. L'activité la plus courante consistait à investir dans la rénovation de la résidence familiale : elle concernait 35 % des ménages en milieu rural et 46 % des ménages en milieu urbain. La deuxième activité la plus courante concernait le paiement d'un traitement médical au profit d'un membre : 27 % pour les ménages ruraux comme pour les ménages urbains. Les ménages des régions urbaines étaient plus susceptibles d'investir dans l'éducation de leurs membres que les ménages en milieu rural.

Les anciens pays de destination des migrants de retour sont similaires à ceux des émigrés actuels, la France et l'Espagne étant les principaux pays d'où reviennent les migrants de retour (graphique 3.7). Les migrants de retour d'Espagne représentaient une part de 11 % en milieu rural, et de 33 % en milieu urbain. L'Italie, quant à elle, était un pays d'accueil plus fréquent pour les migrants de retour au Maroc en milieu rural, puisque 10 % des migrants de retour ruraux provenaient d'Italie, contre 5 % pour les migrants de retour en milieu urbain.

Graphique 3.6. Pour les ménages marocains recevant des transferts de fonds, l'activité la plus courante consiste à investir dans leur résidence actuelle

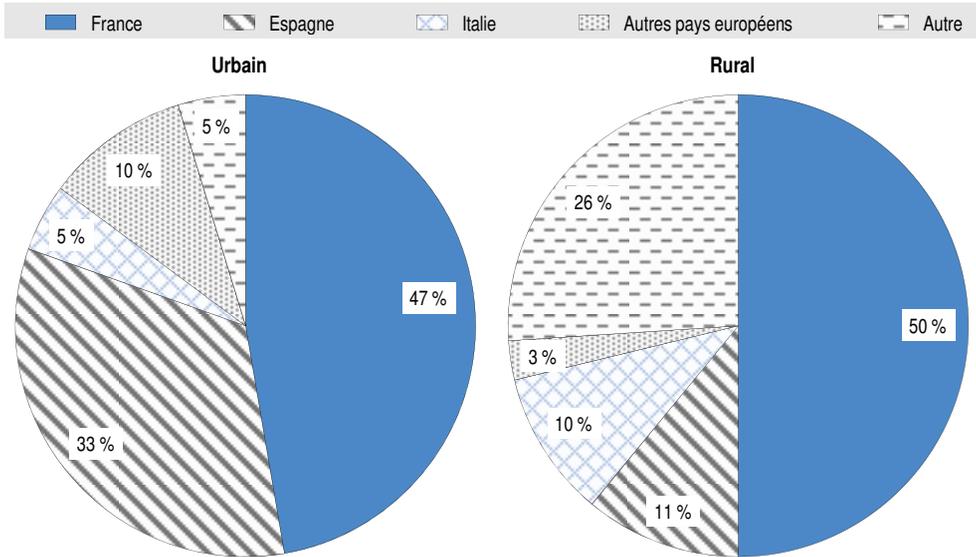
Activités entreprises par les ménages recevant des transferts de fonds de la part d'anciens membres (%)



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les motifs d'émigration initiale renseignés par les migrants de retour au Maroc sont similaires à ceux des émigrés vivant à l'étranger. Globalement, ils sont partis pour chercher du travail ou occuper un emploi ailleurs ; ces motifs représentent 86 % de toutes les raisons communiquées. Les principales raisons du retour au Maroc sont la retraite et les motifs d'ordre familial (graphique 3.8). L'absence de statut juridique dans le pays de destination constitue une autre raison importante du retour, évoquée par 17 % des rapatriés dans les zones rurales et 19 % en milieu urbain.

Graphique 3.7. La plupart des migrants de retour au Maroc arrivent de France ou d'Espagne
Anciens pays de destination des migrants de retour (%)

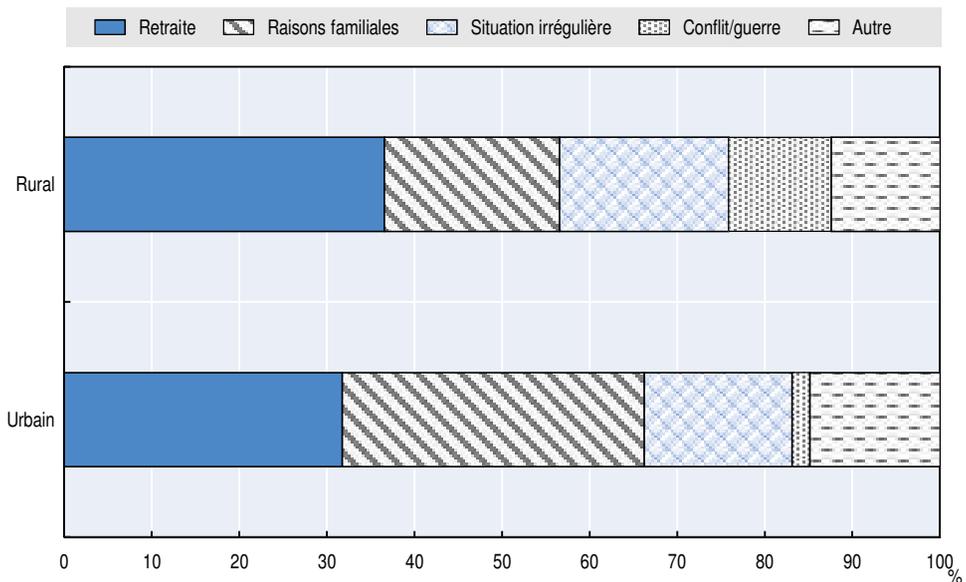


Note : La catégorie « Autre » peut inclure des pays européens, dès lors que le pays de destination est inconnu pour 2 % des migrants de retour urbains et 19 % des migrants de retour ruraux.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Graphique 3.8. La majorité des migrants de retour sont revenus au Maroc pour y prendre leur retraite ou pour des raisons familiales

Raisons du retour des migrants (%)



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Ce chapitre a présenté les trois outils (enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des communautés et entretiens qualitatifs avec les parties prenantes) qui servent à recueillir des données permettant d'analyser les interactions entre migrations, politiques publiques et développement. Les chapitres suivants adoptent une approche sectorielle pour présenter les résultats de l'analyse des données : marché de l'emploi, agriculture, éducation, et investissement et services financiers.

Références

HCP (2009-10), « Étude nationale démographique (END) à passages répétés 2009-10 », Haut-Commissariat au Plan (HCP) du royaume du Maroc, Rabat.

ANNEXE 3.A1

Tableau 3.A1.1. **Échantillons des DR au Maroc, selon la strate de résidence**

Régions	Strate						Total
	Luxeux/ moderne	Ancienne/ médiina	Economique/ social	Clandestin/ bidonville	Autres	Rural	
Souss Massa Draa	0	1	11	3	1	18	34
L'Oriental	4	1	4	3	0	9	21
Tadla Azilal	1	1	3	1	0	9	15
Tanger Tétouan	7	1	7	6	1	8	30
Total des communes	12	4	25	13	2	44	100

Tableau 3.A1.2. **Synthèse des modules inclus dans l'enquête auprès des ménages**

Module 1 <i>Liste des membres du ménage</i>	Ce module pose des questions sur les caractéristiques du ménage : nombre de membres et leur relation avec le chef de famille, leur sexe, leur âge, leur état civil, etc. Il convient de mentionner que le module demande à tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus s'ils ont l'intention d'émigrer à l'étranger.
Module 2 <i>Niveau d'instruction et compétences</i>	Ce module recueille des informations sur la scolarisation des enfants, le travail des enfants, les compétences linguistiques et le niveau d'études de tous les membres du ménage. En outre, des questions visent à déterminer si le ménage a bénéficié de certains types de politiques éducatives (bourses d'études, transferts conditionnels en espèces liés à l'éducation ou distribution de fournitures scolaires).
Module 3 <i>Marché de l'emploi</i>	Ce module recueille des informations sur les caractéristiques d'emploi des membres du ménage : conditions d'emploi, métier et secteur d'activité principal, ainsi que sur les moyens permettant de trouver un emploi, notamment les agences nationales pour l'emploi. De plus, des questions visent à déterminer si le ménage a participé à des programmes d'emplois publics et à des formations professionnelles.
Module 4 <i>Dépenses, actifs et revenus</i>	Ce module pose des questions sur les schémas de dépenses du ménage, les actifs qu'il possède et ses différents types de revenu.
Module 5 <i>Investissement et services financiers</i>	Ce module pose des questions sur l'inclusion financière des ménages, leurs connaissances financières et les informations dont ils disposent sur la gestion d'une entreprise. Il collecte également des informations sur les principaux obstacles que rencontrent les ménages pour gérer une entreprise.
Module 6 <i>Activités agricoles</i>	Ce module cible les ménages travaillant dans l'agriculture : culture des terres et élevage. Il recueille des informations sur les parcelles : nombre, taille, cultures pratiquées, mode d'acquisition et potentiel commercial, ainsi que sur le nombre et le type de bêtes. Ce module permet également de déterminer si les ménages ont bénéficié de politiques agricoles : subventions, formation ou assurance récolte.
Module 7 <i>Émigration</i>	Ce module recueille des informations sur tous les ex-membres du ménage âgés de 15 ans et plus qui vivent actuellement à l'étranger. Il s'intéresse aux caractéristiques des migrants : sexe, âge, état civil, relation avec le chef de famille, compétences linguistiques et niveau d'études. Il recueille également des informations sur les pays de destination, les raisons pour lesquelles ils sont partis, et leurs conditions d'emploi dans le pays d'origine et dans le pays de destination.

Tableau 3.A1.2. **Synthèse des modules inclus dans l'enquête auprès des ménages (suite)**

Module 8 <i>Transferts de fonds internationaux</i>	Ce module collecte des informations sur les transferts de fonds des personnes actuellement émigrées. Il note la fréquence des transferts de fonds et leur montant, les circuits par lesquels ils ont transité, et ce à quoi ils ont servi.
Module 9 <i>Migration de retour</i>	Ce module collecte des informations sur tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus qui ont déjà vécu à l'étranger pendant au moins trois mois consécutifs avant de revenir dans le pays. Il recueille des informations sur la destination et la durée de la migration, ainsi que sur les raisons qui ont motivé l'émigration et le retour au pays.
Module 10 <i>Immigration</i>	Ce module est destiné aux immigrés du ménage âgés de 15 ans et plus. Il collecte des informations sur la citoyenneté, les raisons de l'immigration, les conditions d'emploi et l'activité exercée avant l'immigration, ainsi que sur les investissements dans le pays hôte. Ce module pose également des questions sur la discrimination dans le pays hôte.
Module 11 <i>Santé et protection sociale</i>	Ce module collecte des informations sur tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus à propos de l'utilisation, de l'accès et de la couverture des établissements de santé, du contrat de travail et des prestations sociales liées à l'emploi.

Chapitre 4

Quelle est l'incidence des migrations sur le développement au Maroc ?

Les migrations sont un phénomène inscrit de longue date dans l'histoire du Maroc. Cependant, les liens entre leurs différentes dimensions et le développement ne sont pas très bien compris. Ce chapitre utilise des données d'enquêtes du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPMD) afin de démêler certains liens complexes entre, d'une part, l'émigration, les transferts de fonds et la migration de retour et, d'autre part, quatre secteurs essentiels en matière de développement : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Une analyse des importants flux d'émigration et de transferts de fonds à destination du Maroc met en lumière la dynamique des migrations, ainsi que leurs liens avec l'économie et les différents secteurs. Le chapitre conclut en évaluant le degré réel de réalisation du potentiel de développement des migrations et des transferts de fonds au Maroc.

Depuis son indépendance de la France en 1956, le Maroc est un pays d'émigration nette, principalement à destination de l'Europe. Les flux ont varié du point de vue de leur intensité, de leur nature et des régions sources, et ont constitué une importante diaspora installée dans différents pays, dont les membres rapatrient une part substantielle de leurs revenus vers le Maroc. La Banque mondiale estime qu'en 2013, les émigrés en provenance du Maroc représentaient quelque 9 % de la population du Maroc (les Nations Unies en comptaient 8% en 2015 [DAES des Nations Unies, 2015]), tandis que les transferts de fonds représentaient environ 7 % du produit intérieur brut du Maroc (PIB) en 2015 (Banque mondiale, 2017b ; Banque mondiale, 2017c ; Banque mondiale, 2017d).

De précédentes études ont montré que les migrations pouvaient s'accompagner d'impacts positifs. Ainsi, par exemple, les transferts de fonds et la migration de retour portent un potentiel de réduction de la pauvreté, d'amélioration de l'état de santé et des résultats scolaires et de stimulation de l'investissement dans le pays. Cependant, l'émigration peut également poser des défis, à l'instar des pénuries de main-d'œuvre au sein des communautés agricoles (chapitre 2). Rares sont les études portant sur les implications de ces interactions pour les différents secteurs.

Le présent chapitre analyse l'incidence des migrations sur le développement au Maroc dans quatre secteurs : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Il présente les conclusions d'analyses de données qui étudient l'incidence des trois dimensions migratoires : l'émigration, les transferts de fonds et la migration de retour.

Migrations et marché de l'emploi

Comment les migrations influent-elles sur le marché de l'emploi au Maroc ? Selon les données du Haut-commissariat au plan (HCP, 2017), au cours du troisième trimestre de 2015, la participation à la main-d'œuvre nationale¹ était de 48 %, avec un taux nettement plus élevé pour les hommes (72 %) que pour les femmes (26 %). Le taux d'activité dans les zones rurales est supérieur (58 %) à celui des zones urbaines (42 %). Au niveau national, le taux de chômage était de 10 % (10 % pour les hommes et 11 % pour les femmes) et bien plus élevé en milieu urbain (15 %) qu'en milieu rural (4 %). Le taux de chômage des jeunes

(15-24 ans) s'élevait à 21 %. Le secteur des services était le principal employeur (41 %), suivi de l'agriculture (39 %) et de l'industrie (21 %).

Les données de l'enquête IPPMD reflètent pour l'essentiel ces tendances nationales. Par exemple, le taux d'activité au sein de l'échantillon considéré dans le cadre de l'enquête (pour les personnes âgées de 15 à 64 ans) était d'environ 44 % : 75 % pour les hommes et 14 % pour les femmes. Contrairement aux statistiques nationales, toutefois, aucune différence significative n'a été constatée entre les taux en milieu rural (44 %) et les taux en milieu urbain (43 %). Le taux d'emploi est de 36 % : 64 % pour les hommes et 10 % pour les femmes, et légèrement plus élevé dans les zones rurales (37 %) que dans les zones urbaines (35 %). Le taux de chômage au sein de l'échantillon IPPMD est toutefois nettement plus élevé que les statistiques nationales, à 17 % : 14 % pour les hommes et 30 % pour les femmes. Près de 55 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) a déclaré ne pas exercer d'emploi rémunéré et ne pas chercher de travail. Les femmes se démarquent avec un taux de 86 % contre 24 % pour les hommes.

L'émigration et les transferts de fonds réduisent l'offre de main-d'œuvre

Les migrations affectent le marché de l'emploi de diverses façons. L'effet le plus immédiat réside dans la perte de personnes sur ce même marché. Si ces personnes étaient au chômage avant de quitter le Maroc, une baisse significative de l'offre de main-d'œuvre peut, en théorie, réduire la concurrence sur le marché de l'emploi et ainsi augmenter le niveau des salaires et faire reculer le chômage. Parmi l'échantillon d'émigrés considérés aux fins de l'enquête, les hommes sont plus nombreux que les femmes (86 % contre 14 % ; chapitre 3). La quasi-totalité des émigrés actuels dans le cadre de l'étude sont en âge de travailler (15-64 ans). Les personnes âgées de 15 à 44 ans) représentent près des trois quarts des émigrés actuels. Quelque 75 % des émigrés étaient économiquement actifs au Maroc avant de quitter le pays : 48 % exerçaient un emploi et 27 % étaient au chômage.

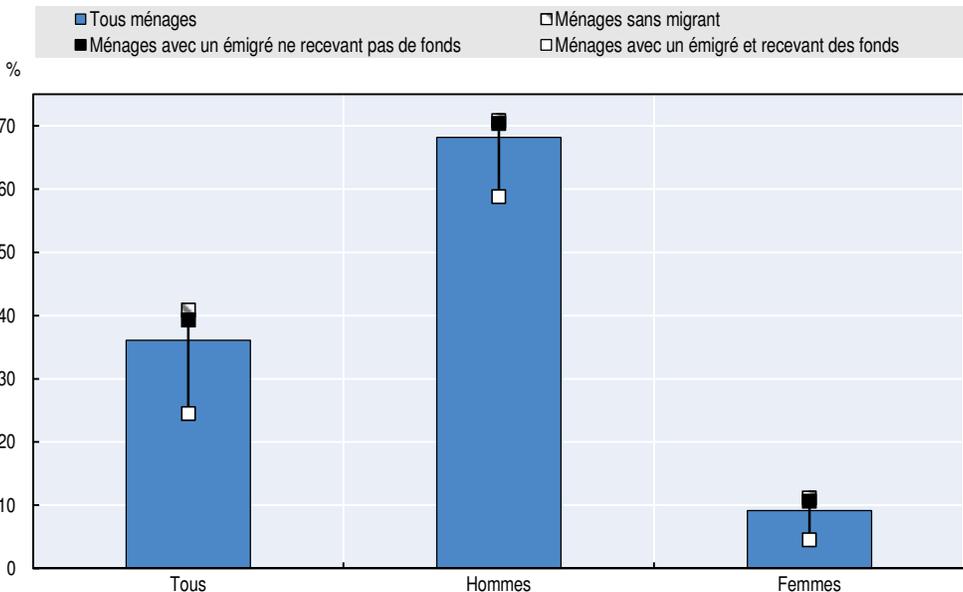
En général, les migrants transfèrent des fonds à leur famille. Lorsque ces fonds sont consacrés à la création d'une entreprise, le phénomène peut générer de l'emploi. Les transferts de fonds peuvent également être utilisés pour obtenir de meilleurs emplois. D'autre part, le fait de recevoir des transferts peut accroître le niveau du salaire d'acceptation des ménages² et ainsi modifier le besoin de travailler pour les membres du ménage. Ces tendances sont bien identifiées dans différents contextes et régions du monde (Acosta, 2007 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006 ; Funkhouser, 2006 ; Kim, 2007 ; Osaki, 2003).

Comment les données IPPMD font-elles la lumière sur cette situation complexe ? Le graphique 4.1 compare la proportion moyenne de membres actifs

d'un ménage dans les ménages non-migrants, les ménages avec un émigré ne recevant pas de transferts de fonds et les ménages en recevant. Le graphique 4.1 montre que les ménages qui bénéficient de transferts de fonds présentent la plus faible proportion de travailleurs adultes, suggérant un lien entre le fait de recevoir des transferts de fonds internationaux et la nécessité de chercher du travail pour les adultes en âge de travailler qui sont restés au pays. Cette tendance concerne les hommes tout autant que les femmes. Les ménages avec un émigré qui ne reçoivent pas de transferts affichent une proportion légèrement plus faible de membres du ménage actifs que les ménages sans aucune expérience migratoire.

Graphique 4.1. **Les ménages recevant des transferts de fonds au Maroc comptent moins de membres actifs**

Part des membres des ménages âgés de 15 à 64 ans qui travaillent



Note : L'échantillon exclut les ménages avec uniquement des migrants de retour et uniquement des immigrés.
Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Ce lien a été étudié de manière plus approfondie en recourant à un cadre de régression tenant compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer la décision de travailler du ménage³ (encadré 4.1). Les résultats du tableau 4.1 indiquent que l'offre de main-d'œuvre des ménages diminue lorsqu'ils comptent des membres émigrés et/ou reçoivent des transferts de fonds. En ventilant les données selon le sexe, seuls les transferts de fonds – et non l'émigration – jouent un rôle à l'égard d'un retrait du marché de l'emploi. Le fait de compter un membre absent du ménage ne semble pas affecter de façon significative la décision de travailler des ménages.

Encadré 4.1. Les liens entre migrations et emploi

Pour étudier le lien entre la migration et la décision de travailler des ménages, les modèles de régression suivants ont été appliqués :

$$part_actifs_m = \beta_0 + \beta_1 émig_m + \beta_2 transferts_m + \gamma_1 contrôle_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (1)$$

$$m_part_actifs_m = \beta_0 + \beta_1 émig_m + \beta_2 transferts_m + \gamma_1 contrôle_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (2)$$

$$f_part_actifs_m = \beta_0 + \beta_1 émig_m + \beta_2 transferts_m + \gamma_1 contrôle_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (3)$$

Où $part_actifs_m$ représente l'offre de main-d'œuvre des ménages mesurée comme la part des membres des ménages âgés de 15 à 64 ans qui travaillent ; $m_part_actifs_m$ est la proportion de membres masculins des ménages qui travaillent parmi les hommes ; $f_part_actifs_m$ pour les membres féminins des ménages. $émig_m$ représente une variable avec une valeur de 1 quand un ménage compte au moins un émigré ; et $transferts_m$ désigne un ménage qui reçoit des transferts de fonds. $contrôle_m$ représente une série de variables de contrôle au niveau du ménage^a. δ_r implique des effets régionaux fixes et ε_i correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire. Les modèles ont été appliqués à deux groupes de ménages différents selon leur situation géographique (zone rurale ou urbaine). Les coefficients des variables d'intérêt sont indiqués dans le tableau 4.1.

Tableau 4.1. **Transfert de fonds et migrations semblent réduire la participation au marché de l'emploi au Maroc**

Variante dépendante : Part des membres du ménage occupant un emploi dans la tranche des 15-64 ans			
Principales variables étudiées : Avoir un émigré/recevoir des transferts de fonds			
Type de modèle : Moindres carrés ordinaires (MCO)			
Échantillon : Tous les ménages, avec au moins un membre actif			
Variables étudiées	Part des membres du ménage occupant un emploi parmi :		
	(1) Tous	(2) Hommes	(3) Femmes
Ménage avec au moins un émigré	-0.035* (0.019)	-0.033 (0.028)	-0.024 (0.019)
Ménage recevant des transferts de fonds	-0.121*** (0.021)	-0.106*** (0.035)	-0.057*** (0.020)
Nombre d'observations	1 800	1 528	1 756

Note : Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Erreurs-types entre parenthèses. L'échantillon exclut les ménages avec uniquement des migrants de retour et uniquement des immigrés.

a. Les variables de contrôle comprennent la taille du ménage et sa valeur au carré, le ratio de dépendance (nombre d'enfants âgés de 0 à 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans divisé par le nombre total des autres membres), le ratio hommes-femmes adultes, le niveau moyen d'éducation des membres de la famille, sa richesse estimée par un indicateur (chapitre 3) et sa valeur au carré.

Migrations et agriculture

Depuis 2000, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB du Maroc oscille entre 12 et 15 %, ne dégageant aucune tendance claire à la hausse ou à la baisse. En 2015, elle s'élevait à 14 %, soit parmi les moins élevées des pays IPPMD (Banque mondiale, 2017a). Cependant, en 2013, 39 % de la population active travaillait dans le secteur agricole (FAO, 2016a), soit une proportion dans la moyenne des pays partenaires de l'IPPMD, en cohérence avec la part de la population qui vivait dans des zones rurales en 2014 (40 %) (ONU, 2015).

Le Maroc n'est pas une économie principalement agricole, du moins comparé aux autres pays partenaires du projet IPPMD. Cependant, en 2008, il a fait de l'agriculture l'un des secteurs prioritaires pour son développement à court et moyen terme dans le cadre du Plan Maroc vert (PMV). Le secteur agricole est en grande partie régi par le PMV, dont la stratégie vise à renforcer la viabilité et la productivité des petites entreprises agricoles en misant sur l'entrepreneuriat et en facilitant les investissements et les apports de capitaux dans le secteur sur les 10 à 15 ans suivant sa mise en œuvre (Naji, 2015). La productivité dans ce secteur est à la hausse, l'indice de production agricole par habitant, mesuré à 100 en 2004-06, est monté à 123 en 2013, faisant du Maroc le troisième pays des pays partenaires de l'IPPMD à connaître une augmentation sur cette période (FAO, 2016b). Il reste toutefois de nombreux défis à relever, et le secteur pourrait grandement bénéficier d'une augmentation des investissements (Lindsey, 2016 ; Banque mondiale, 2016).

Le PMV repose sur deux piliers majeurs : l'agriculture moderne et l'agriculture solidaire. L'objectif du Pilier 1, concernant l'agriculture moderne, est de développer une agriculture performante, adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables. Quant au Pilier 2 relatif à l'agriculture solidaire, l'objectif est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant de manière significative le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques. L'un de ses objectifs était, par conséquent, d'accorder une plus grande attention à un secteur qui avait perdu de son attrait depuis les années 80 et de garantir une sécurité alimentaire pour l'avenir, le plan ayant été lancé dans le sillage de la crise alimentaire survenue en 2007-08 dans le pays (Inter-réseaux, 2016).

Sur les 2 231 ménages interrogés dans le cadre de l'enquête IPPMD au Maroc, 624 ménages (28 %) exerçaient des activités agricoles. Utilisant ces données, ce chapitre étudie comment les migrations peuvent avoir un effet sur le secteur agricole et ainsi jouer un rôle en contribuant à la stratégie du pays. Il met l'accent plus spécifiquement sur l'émigration et les transferts de fonds envoyés à ces ménages.

L'émigration peut redynamiser l'emploi dans le secteur agricole

Comment l'émigration affecte-t-elle la main-d'œuvre dans le secteur agricole ? L'agriculture dépend fortement de la main-d'œuvre, le départ des

travailleurs peut donc modifier les activités des ménages, ainsi que le secteur dans son ensemble. Ainsi, les ménages dans le centre du Mali considèrent la perte de la contribution agricole d'un jeune homme plus importante que les avantages tirés des transferts de fonds (McDowell et de Haan, 1997). Le départ des travailleurs les plus productifs peut même conduire à des pénuries de main-d'œuvre (Tacoli, 2002) et à l'insécurité alimentaire dans certaines communautés (Skeldon, 2009 ; Cotula et Toulmin, 2004 ; Cissé et Daum, 2010 ; Tsiko, 2009). Cependant, l'émigration peut également soulager le marché de l'emploi agricole en déplaçant l'excès de main-d'œuvre et en se tournant vers le marché de l'emploi externe au ménage pour la demande de main-d'œuvre.

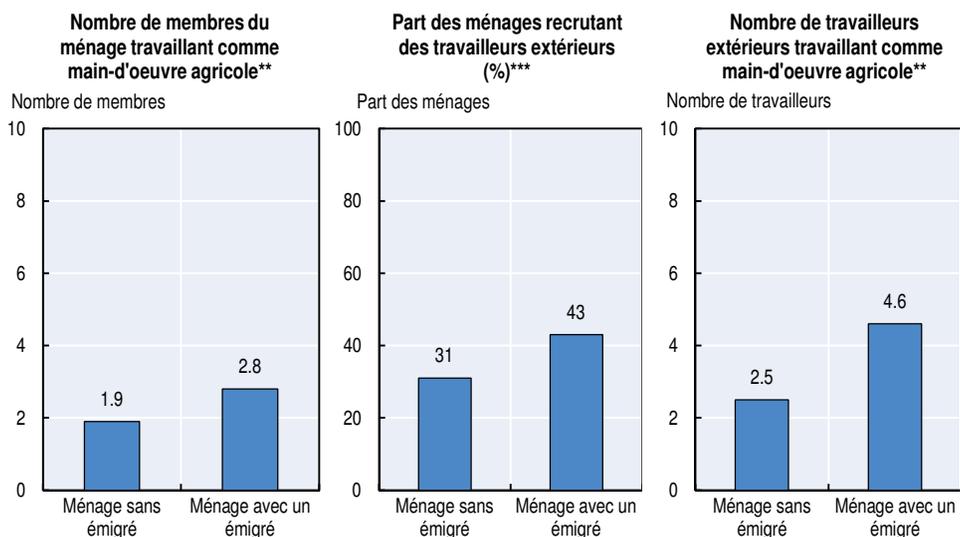
Les ménages agricoles peuvent combler le déficit de main-d'œuvre de deux manières : en faisant travailler davantage de membres du ménage dans les champs, ou en embauchant des travailleurs. En termes de main-d'œuvre agricole, les données IPPMD montrent que 79 % des ménages cultivant la terre comptaient au moins un membre du ménage travaillant la terre lors de la dernière saison de récolte, et 24 % en comptaient trois ou plus. Environ 35 % des ménages embauchaient de la main-d'œuvre agricole extérieure – en moyenne 3.5 travailleurs par ménage.

Que nous disent les données IPPMD sur les conséquences des migrations sur la main-d'œuvre des ménages au Maroc ? Les ménages avec émigré comptent plus de membres travaillant à la ferme que les ménages sans émigré (2.8 contre 1.9, graphique 4.2), suggérant que les émigrés, lorsqu'ils s'en vont, sont remplacés par d'autres membres du ménage. L'étude indique également que les ménages avec émigré ont plus tendance à recruter de la main-d'œuvre extérieure (43 % contre 31 %, graphique 4.2) et recrutent en plus grand nombre (4.6 contre 2.5 par ménage) que les ménages ne comptant pas d'émigré (graphique 4.2). Toutes ces différences sont statistiquement significatives.

Une analyse de régression a été utilisée pour étudier ces liens de manière plus approfondie (encadré 4.2). Pour contribuer à isoler les effets de l'émigration et des transferts de fonds (qui peuvent également influencer le comportement de la main-d'œuvre au sein du ménage), le modèle initial exclut les ménages recevant des transferts de fonds. Les résultats (lignes du haut du tableau 4.2) suggèrent qu'il existe un lien statistiquement important entre l'émigration et le nombre de travailleurs du ménage, ainsi qu'avec la probabilité d'embaucher des travailleurs extérieurs, mais pas avec le nombre de personnes embauchées, contrairement aux statistiques descriptives présentées dans le graphique 4.2. Ceci découle du fait que l'analyse de régression détermine l'impact négatif de la taille du ménage et l'effet positif que la richesse du ménage peut produire sur le nombre de travailleurs qu'il recrute. Lorsque ces deux effets sont pris en compte, le fait que le ménage compte un émigré ne présente plus de lien statistique avec le nombre de travailleurs agricoles embauchés. En particulier, les transferts de fonds ne semblent pas avoir un effet statistiquement important sur la façon dont le ménage utilise la main-d'œuvre agricole.

Graphique 4.2. Les ménages comptant des émigrés s'appuient davantage sur la main-d'œuvre agricole au Maroc

Utilisation de la main-d'œuvre dans les activités agricoles, pour les ménages avec un émigré et sans émigré



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test T pour le premier et le troisième groupes et à l'aide du test du khi carré pour le groupe du milieu est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Encadré 4.2. Les liens entre les transferts de fonds et l'investissement dans l'agriculture

Pour évaluer la probabilité qu'un ménage agricole avec émigré s'appuie davantage sur la main-d'œuvre du ménage ou extérieure, le modèle de régression par la méthode des moindres carrés ordinaire (MCO) a été élaboré.

$$\text{nombre_travailleurs}_m = \beta_0 + \beta_1 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (4)$$

où l'unité d'observation est le ménage m et la variable dépendante continue $\text{nombre_travailleurs}$ en équation (4) représente le nombre de personnes travaillant dans les champs. émig_m indique si le ménage compte un ancien membre qui a émigré ou non. contrôle_m représente l'ensemble des régresseurs (variables explicatives) au niveau du ménage^a alors que δ_r correspond aux effets fixes pour les quatre régions dans lesquels les données ont été collectées (Chapitre 3). Les erreurs-types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

En outre, le modèle Probit suivant a été évalué :

$$\text{Prob}(\text{recrut_extérieur})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (5)$$

Encadré 4.2. Les liens entre les transferts de fonds et l'investissement dans l'agriculture (suite)

où Prob(recrut_extérieur) prend une valeur de 1 si le ménage a embauché au moins un travailleur extérieur et 0 dans le cas contraire. Les autres variables sont définies comme dans l'équation (1).

Les résultats sont présentés dans le tableau 4.2. La colonne (1) présente les résultats du nombre de membres du ménage travaillant dans des activités agricoles pour le ménage ; la colonne (2) présente les résultats indiquant si le ménage a embauché de la main-d'œuvre extérieure pour travailler dans ses activités agricoles ; et la colonne (3) présente le nombre de travailleurs extérieurs recrutés par le ménage.

Les résultats sont répartis en deux sections. Les lignes du haut présentent les résultats basés sur un échantillon excluant les ménages recevant des fonds, alors que les lignes du bas présentent les résultats basés sur un échantillon comprenant les ménages recevant des fonds et montrent les coefficients associés à la fois à l'émigration et aux transferts de fonds.

Tableau 4.2. Les ménages avec émigré s'appuient davantage sur la main-d'œuvre agricole au Maroc

Variable dépendante : main-d'œuvre agricole travaillant pour le ménage			
Principales variables d'intérêt : ménage comptant un émigré			
Type de modèle : MCO/Probit			
Échantillon : ménages agricoles			
Variables d'intérêt	Variables dépendantes		
	(1) Nombre de membres du ménage travaillant pour le ménage (équation 4)	(2) Le ménage a recruté une main-d'œuvre extérieure (équation 5)	(3) Nombre de travailleurs extérieurs recrutés par le ménage (équation 4)
Échantillon : ménages agricoles excluant les ménages recevant des transferts de fonds			
Ménage comptant un émigré	0.911* (0.502)	0.136** (0.061)	1.669 (1.246)
<i>Nombre d'observations</i>	479	479	160
Échantillon : ménages agricoles comprenant les ménages recevant des transferts de fonds			
Ménage comptant un émigré	0.974** (0.496)	0.139** (0.059)	1.600 (1.280)
Ménage recevant des transferts de fonds	-0.029 (0.674)	-0.063 (0.063)	-2.030 (1.401)
<i>Nombre d'observations</i>	624	624	220

Note : 1 Ce modèle de régression n'est estimé que pour les ménages qui ont embauché au moins un travailleur extérieur. La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les coefficients résultant des estimations du modèle Probit reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle associées au modèle comprennent la taille du ménage, son ratio de dépendance (nombre d'enfants âgés de 0 à 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans divisé par le nombre total des autres membres), le ratio hommes-femmes adultes, sa richesse estimée par un indicateur (chapitre 3), la situation en région rurale ou urbaine et un effet fixe pour sa région géographique.

Par conséquent, si l'émigration semble inciter les ménages à recruter davantage de travailleurs dans l'agriculture, vraisemblablement en vue de remplacer le poste délaissé par le membre qui a émigré, les ménages concernés ne s'appuient pas sur les transferts de fonds afin de corriger cette situation. Cependant, le fait que les ménages avec émigrés aient davantage tendance à recruter des travailleurs à l'extérieur peut laisser entendre que l'émigration permet de soulager et de redynamiser le marché de l'emploi dans le secteur, et que le ménage est en mesure de faire face à la perte de main-d'œuvre en se tournant vers le marché de l'emploi.

Si les transferts de fonds permettent de dynamiser l'agriculture, la migration de retour ne semble pas faire de différence

Les émigrés peuvent également envoyer de l'argent à leurs amis et à leur famille restés au pays, et ceci peut avoir une incidence sur le secteur agricole. Les transferts de fonds peuvent être investis dans des actifs productifs, tels que les machines agricoles, les granges, les clôtures, les mécanismes d'alimentation, les systèmes d'irrigation et les tracteurs (Mendola, 2008 ; Tsegai, 2004). Une étude spécifique sur le Maroc a permis d'établir que les transferts de fonds aidaient les ménages à acquérir des terres agricoles et des équipements agricoles modernes (Khachani, 1998). L'investissement productif des fonds peut également aider les ménages à passer d'activités à forte intensité de main-d'œuvre à des activités à forte intensité de capital (Lucas, 1987 ; Taylor et Wouterse, 2008 ; Gonzalez-Velosa, 2011), ou à la spécialisation (Böhme, 2015 ; Gonzalez-Velosa, 2011). En outre, la migration de retour peut en effet influencer sur le secteur agricole dans la même mesure que les transferts de fonds car les migrants peuvent retourner dans leur pays avec des économies, mais aussi avec leur propre travail, de nouvelles compétences et de nouveaux contacts (capital financier, humain et social ; Wahba, 2015).

Les ménages recevant des transferts de fonds auront en effet plus tendance à engager des dépenses dans le secteur agricole⁴ (23 % contre 15 %) et à dépenser plus (3 406 dirhams marocains [MAD] contre 2 539 MAD⁵), que les ménages ne recevant pas de transferts de fonds (graphique 4.3). Ce n'était pas le cas pour les ménages avec migrants de retour, puisqu'ils avaient la même tendance que les ménages sans migrants de retour à engager des dépenses dans le secteur agricole (18 % contre 17 %) et dépensaient des montants similaires (2 808 MAD contre 2 811 MAD⁶). Par ailleurs, si aucun ménage interrogé n'a affirmé exercer exclusivement des activités d'élevage, les ménages recevant des transferts de fonds exerçaient plus souvent des activités à la fois de culture agraire et d'élevage (plutôt que de culture agraire exclusive) par rapport aux ménages ne recevant pas de transferts de fonds (61 % contre 56 %, ce qui n'est pas statistiquement significatif), suggérant que les transferts de fonds peuvent être utilisés pour étendre et diversifier les activités du ménage. Les ménages avec

migrants de retour avaient également plus tendance à exercer des activités à la fois de culture agraire et d'élevage que les ménages sans migrant de retour (61 % contre 56 %), mais cet écart ne présente aucun caractère statistiquement significatif (graphique 4.3). Ces données ont été testées à l'aide d'une analyse de régression plus fiable (non montrée), qui a abouti à une conclusion similaire (OCDE, 2017).

Cela semble indiquer que si les transferts de fonds permettent en effet de façonner, dynamiser et développer le secteur agricole au Maroc, le pays pourrait tirer profit d'un plus grand investissement des fonds rapatriés par les migrants de retour dans le secteur.

Graphique 4.3. Les transferts de fonds sont affectés à l'investissement agricole au Maroc

Dépenses des ménages et activités agricoles, selon que les ménages reçoivent ou non des fonds, ou comptent ou non un migrant de retour



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test du khi carré, concernant uniquement la part des ménages, est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Migrations et éducation

Les migrations et l'éducation sont étroitement liées, et les migrations peuvent jouer un rôle important en augmentant la scolarisation aux niveaux national et individuel. Les personnes émigrent pour bénéficier de la qualité de l'éducation à l'étranger pour elles ou leurs enfants, ou gagner de l'argent pour payer la scolarité des enfants restés dans le pays d'origine. L'émigration et la migration de retour peuvent également changer la composition des compétences de la population d'un pays.

Le Maroc a réalisé des investissements importants dans l'éducation ces 15 dernières années. En 2000, le pays a fait face à de graves crises de l'éducation et enregistré des taux d'analphabétisme élevés : 64 % pour les femmes et 38 % pour les hommes, en raison d'un piètre système éducatif (Chatou, 2015). Ces crises ont conduit à la mise en œuvre de la réforme sur dix ans (2000-09) menée par le comité spécial pour l'éducation et la formation (Cosef). En 2008, les dépenses publiques en faveur de l'éducation représentaient 5.3 % du PIB, le taux le plus élevé de l'échantillon IPPMD (Unesco, n.d.). Malgré les investissements, les progrès ont été lents et les résultats attendus en termes d'égalité, d'équité et de qualité n'ont pas été obtenus ; une autre réforme a été mise en place sur la période 2009-11 (Chatou, 2015). Les dernières données montrent que le taux net de fréquentation de l'école primaire est aujourd'hui de 98.4 % et le taux net de fréquentation d'établissements secondaires de 32 % (Unesco, n.d.). Cependant, des problèmes subsistent en termes d'accès, de qualité, d'équité et d'efficacité (Chatou, 2015).

Les enfants des ménages recevant des transferts de fonds ou avec un migrant de retour n'ont pas plus de chances d'aller à l'école

Des études ont montré que les transferts de fonds pouvaient atténuer les contraintes financières et permettre aux ménages d'investir dans le capital humain (voir, par exemple, Cox Edwards et Ureta, 2003 ; Hanson et Woodruff, 2003 ; Yang, 2008). Par ailleurs, le départ d'un membre du ménage peut avoir des effets déstabilisants sur la scolarisation des enfants et des jeunes en raison de la pression émotionnelle ou de la nécessité d'assumer davantage de tâches ménagères, de travaux agricoles ou de travail à l'extérieur du ménage afin de compenser le départ du membre concerné (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2010 ; Save the Children, 2006).

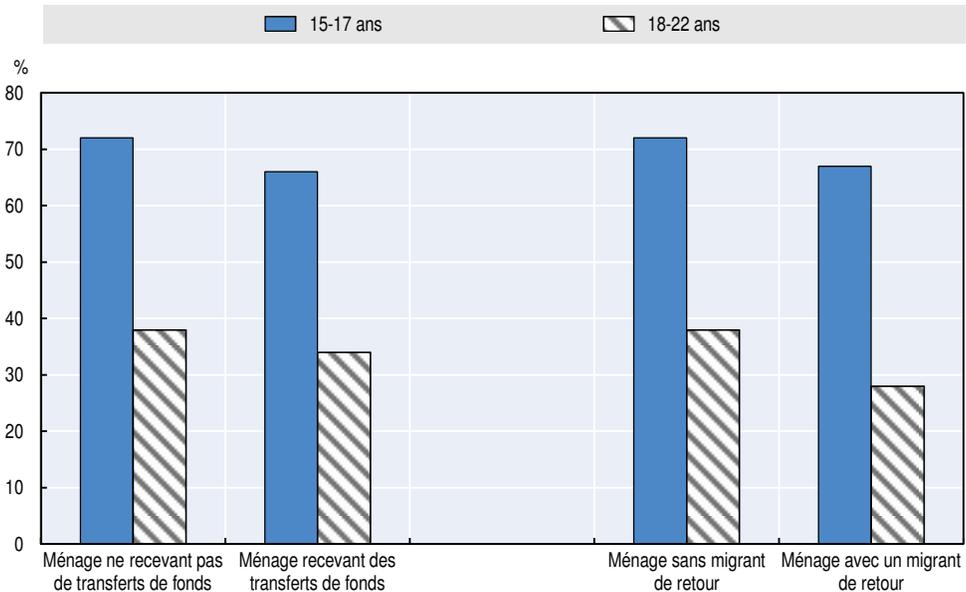
Des études antérieures sur le Maroc montrent que les enfants des ménages dont un membre a émigré à l'international semblent mieux instruits et présentent des taux de scolarisation supérieurs par rapport aux enfants des ménages sans migrants (De Haas, 2003).

Que nous disent les données IPPMD sur ces liens ? Le taux de scolarisation des jeunes dans l'échantillon IPPMD pour le Maroc est de 71 % dans le groupe

d'âge 15-17 ans et 37 % dans le groupe d'âge 18-22 ans⁷. Les données descriptives montrent que les jeunes des groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans dans les ménages recevant des transferts de fonds ont moins de chances d'aller à l'école (67 % et 34 % respectivement) que ceux des ménages ne recevant pas de transferts de fonds (72 % et 38 % respectivement). Ces différences ne revêtent, toutefois, aucun caractère statistiquement significatif. On observe la même tendance en comparant les jeunes dans les ménages avec et sans migrants de retour : les jeunes au sein des ménages comptant un migrant de retour ont moins de chances d'aller à l'école. La différence la plus marquée est observée entre les jeunes du groupe d'âge 18-22 ans (28 % contre 38 %), et est statistiquement significative.

Graphique 4.4. Les jeunes des ménages marocains avec une expérience migratoire ont moins de chances d'aller à l'école

Part des jeunes (15-17 ans et 18-22 ans) scolarisés (%)



Note : La seule différence statistique établie (à l'aide d'un test du khi carré) s'observe entre les jeunes âgés de 18 à 22 ans dans des ménages avec et sans migrants de retour

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Une analyse plus approfondie, couvrant les caractéristiques des ménages, ne montre aucun lien statistique significatif entre la scolarisation des jeunes vivant dans un ménage avec un émigré ou recevant des transferts de fonds et vivant dans un ménage sans émigré ou recevant des transferts de fonds (encadré 4.3). En outre, le fait d'avoir un migrant de retour dans les ménages ne semble pas influencer sur la scolarisation des jeunes.

Encadré 4.3. **Les liens entre migrations et éducation**

Un cadre de régression a été élaboré afin d'évaluer l'effet des migrations et des transferts de fonds sur la fréquentation scolaire, en utilisant le modèle probit suivant :

$$\text{Prob}(\text{éducation}_i) = \beta_0 + \beta_1 \text{transferts}_m + \beta_2 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \gamma \text{contrôle}_i + \delta_r + \varepsilon_i \quad (6)$$

où $\text{Prob}(\text{éducation}_i)$ représente une variable binaire déterminant si un individu est scolarisé ou non ; transferts_m représente une variable binaire pour les ménages recevant des transferts de fonds, où 1 indique un ménage qui reçoit des transferts de fonds et 0 un ménage qui n'en reçoit pas, tandis que émig_m prend la valeur 1 si le ménage comprend au moins un émigré et 0 dans le cas contraire. contrôle_m et contrôle_i sont deux ensembles de caractéristiques des ménages observées qui influencent les résultats^a. δ_r représente les effets fixes régionaux, les erreurs-types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

L'analyse a été menée pour deux catégories d'âge : les jeunes de 15 à 17 ans et les jeunes de 18 à 22 ans.

Tableau 4.3. **Émigration et migration de retour sont liées aux dépenses éducatives au Maroc**

Variable dépendante : Fréquentation scolaire		
Principales variables étudiées : Recevant des transferts de fonds/ ayant un émigré/ un migrant de retour		
Type de modèle : Probit		
Échantillon : Jeunes âgés de 15-17 ans et 18-22 ans		
Variables étudiées	Variable dépendante	
	(1) Fréquentation scolaire (15-17 ans)	(2) Fréquentation scolaire (18-22 ans)
Ménage recevant des transferts de fonds	0.025 (0.078)	0.022 (0.048)
Ménage avec au moins un émigré	-0.086 (0.070)	-0.048 (0.053)
<i>Nombre d'observations</i>	404	813
Ménage avec un migrant de retour	-0.049 (0.080)	-0.045 (0.058)
<i>Nombre d'observations</i>	404	813

Note : Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Erreurs-types entre parenthèses.

a. La série de variables explicatives individuelles et relatives aux ménages comprises dans le modèle sont les suivantes : taille du ménage et taille du ménage au carré ; ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées dans le ménage comme part de la population totale adulte) ; niveau moyen d'éducation des membres dans le ménage ; nombre d'enfants et de jeunes dans le ménage, variables binaires pour les localisations urbaines ; et enfin un indice de biens (fondé sur l'analyse en composantes principales) qui a pour objectif de rendre compte de la richesse du ménage. Le modèle inclut par ailleurs un contrôle pour l'âge et le sexe du jeune et le ratio hommes/femmes au sein du ménage.

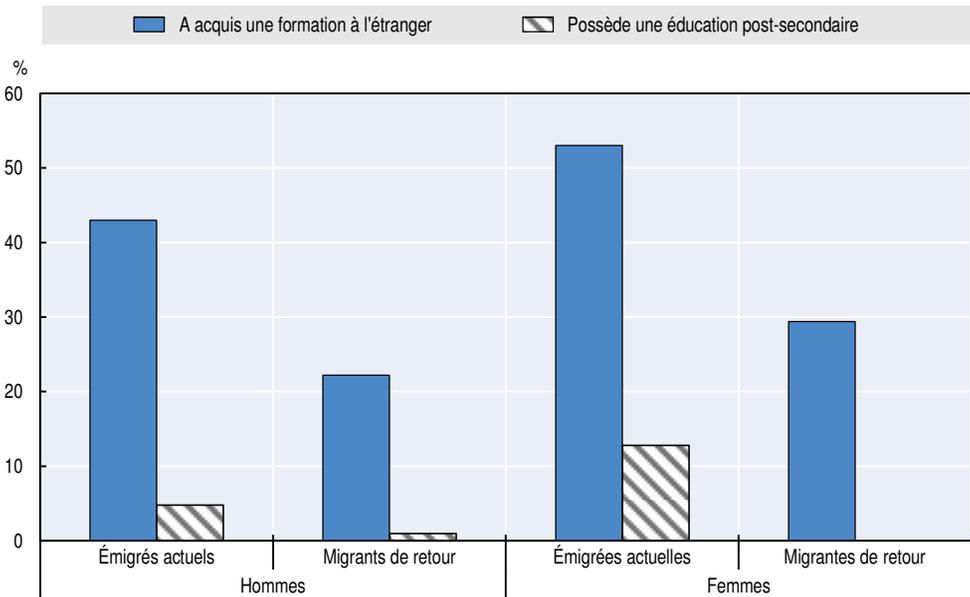
Les transferts de fonds et la migration de retour peuvent également avoir une influence sur les dépenses du ménage consacrées à l'éducation. Dans les pays en développement, les étudiants sont souvent obligés de payer leurs livres, leurs fournitures scolaires, ou encore des leçons particulières (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2010). Les transferts de fonds ou les fonds rapportés par les migrants à leur retour peuvent contribuer à financer ces dépenses d'éducation supplémentaires, ou permettre aux ménages d'envoyer leurs enfants dans de meilleurs établissements. Néanmoins, aucun lien statistiquement important entre les dépenses éducatives et les ménages ayant un migrant de retour, ou recevant des transferts de fonds, n'a été constaté (non montré, voir OCDE, 2017).

Les émigrés reviennent souvent avec de nouvelles compétences

Le fait que les émigrés acquièrent ou non une formation et des compétences dans le pays de destination influe sur le gain économique des migrations (Dustmann et Glitz, 2011). Les émigrés qui acquièrent une formation à l'étranger et reviennent avec de nouvelles compétences peuvent contribuer à l'accroissement du capital humain de leur pays d'origine. L'ampleur de ce phénomène dépend de deux conditions : l'amélioration des compétences des émigrés durant leur expérience migratoire et le retour des émigrés dans leur pays d'origine. Les émigrés marocains de l'échantillon IPPMD sont relativement bien instruits en comparaison avec les personnes sans expérience migratoire. Parmi les émigrés, 33 % ont au moins suivi des études secondaires, contre 26 % des personnes sans expérience migratoire (tableau 3.6, chapitre 3). Cependant, les migrants de retour sont bien moins instruits, en moyenne : seuls 13 % ont obtenu un diplôme du premier cycle du secondaire ou d'un niveau supérieur. Si l'on compare l'échantillon d'émigrés et de migrants de retour plus en détail, on observe que les femmes actuellement émigrées sont les plus susceptibles d'avoir obtenu une formation dans le pays de destination : plus de 53 % d'entre elles ont acquis une formation, contre 43 % des hommes. Parmi les migrants de retour, les femmes ont encore une fois plus de chances d'avoir suivi une formation à l'étranger que les hommes, bien que la différence entre les hommes et les femmes soit moins prononcée pour les migrants de retour (29 % contre 22 %). Les migrants de retour, aussi bien les femmes que les hommes, sont en général moins susceptibles d'avoir suivi des études supérieures que les émigrés actuels. Cela indique que ce sont les émigrés les moins instruits qui semblent retourner au Maroc. Les données indiquent également que bien qu'une part substantielle de migrants de retour rentrent avec une nouvelle formation acquise à l'étranger, cette formation ne relève généralement pas de l'enseignement supérieur, ce qui signifie que la migration de retour contribue au capital humain dans une certaine mesure, mais moins à un niveau d'enseignement supérieur.

Graphique 4.5. **De nombreux migrants de retour reviennent au Maroc avec de nouvelles qualifications acquises à l'étranger**

Formation acquise et niveaux d'éducation des émigrés et des migrants de retour (%)



Note : L'enseignement post-secondaire comprend l'enseignement secondaire professionnel et l'enseignement tertiaire.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Migrations, investissements et services financiers

Les migrations peuvent alléger les contraintes en termes de crédit et contribuer de façon positive à des investissements en capital et à l'activité entrepreneuriale, à l'instar du financement de l'ouverture ou de l'expansion des petites entreprises, dans le pays d'origine des émigrés, et ce, essentiellement de deux manières :

- Les transferts de fonds peuvent être investis dans le capital productif sous forme d'entreprise ou de bien immobilier.
- Les migrants de retour peuvent rapporter des fonds, des compétences entrepreneuriales et des réseaux utiles dans leur pays d'origine.

Les études menées dans d'autres pays ont permis de constater que les transferts de fonds sont liés à un taux de travail indépendant supérieur (Funkhouser, 1992) et à des investissements plus élevés dans les entreprises (Yang, 2008 ; Woodruff et Zenteno, 2007), et que les migrants de retour ont plus tendance à exercer des activités entrepreneuriales (McCormick et Wahba, 2001 ; Dustmann et Kirchkamp, 2002). Ces modèles peuvent être liés à la fois au capital humain et au capital financier émanant des migrations (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006).

Les transferts de fonds et la migration de retour sont liés à une accession à la propriété immobilière plus importante

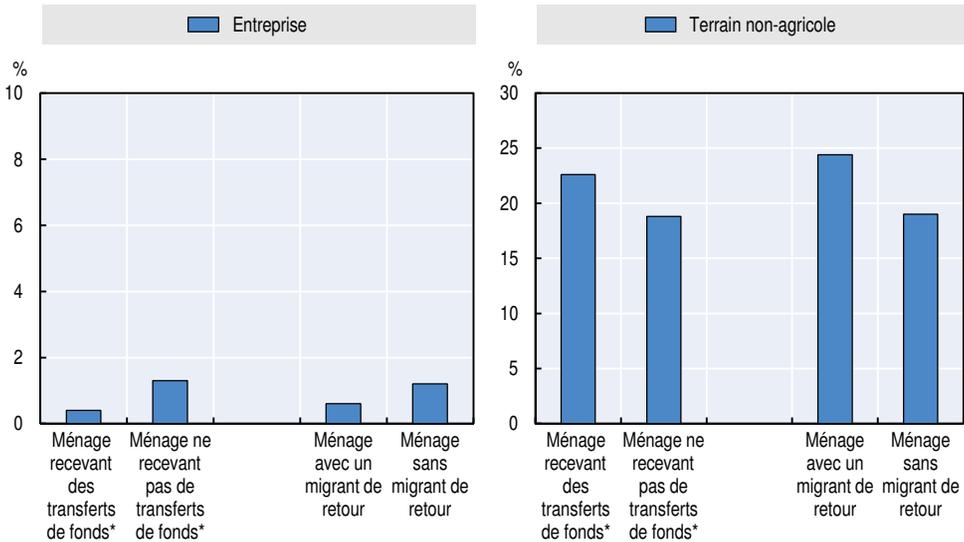
Des études précédemment menées sur l'impact des migrations sur les actifs productifs et l'entrepreneuriat indiquent que les migrations et la migration de retour contribuent à l'investissement au Maroc (de Haas, 2007 ; Hamdouch et Wahba, 2015). Plusieurs études montrent que le premier choix d'investissement des migrants est la construction de logements, qui est considérée comme un investissement relativement sûr offrant des avantages potentiellement élevés grâce à des contrats de bail (voir de Haas, 2007). Les ménages font généralement construire des maisons dans les villes voisines qui, en raison de l'urbanisation enregistrent de plus en plus de demandes de logements. De plus, il a été constaté que les transferts de fonds des émigrés permettaient aux ménages d'investir dans les équipements agricoles et de créer des sociétés non agricoles (Khachani, 1998 ; de Haas, 2003). D'autres études ont montré que les migrants de retour étaient désireux et capables de créer des entreprises à leur retour (Hamdouch et Wahba, 2015).

Les données IPPMD présentées au chapitre 3 montrent que les activités financières les plus courantes parmi les ménages recevant des transferts de fonds de la part d'anciens membres sont les investissements immobiliers (35 % des ménages dans les zones rurales et 46 % dans les zones urbaines), suivis du paiement d'un traitement médical pour un membre du ménage, de l'acquisition d'une maison et de l'épargne (graphique 3.6, chapitre 3).

L'enquête IPPMD menée auprès des ménages a recueilli des informations sur la propriété des actifs productifs des ménages, qui désigne la propriété d'une entreprise ou d'un bien foncier (terrain non agricole et maison/appartement autre que la maison/l'appartement où vit le ménage). La propriété d'entreprises dans l'échantillon IPPMD au Maroc est très faible. Seul 1 % des ménages de l'échantillon (24 ménages) déclare être propriétaire d'une entreprise. C'est l'une des parts les plus faibles parmi les pays partenaires du projet IPPMD (OCDE, 2017). La propriété d'entreprises est supérieure parmi les ménages ne recevant pas de transferts de fonds et sans migrant de retour. Un ménage sur cinq détient un terrain non agricole, et 4 % sont propriétaires d'une maison autre que celle dans laquelle vit le ménage. Les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec migrants de retour ont plus de chances de détenir un terrain que les ménages sans transferts de fonds ni migrants de retour (graphique 4.6). Il en va de même pour la propriété d'une maison : 9 % des ménages comptant un migrant de retour possèdent une maison, contre 3 % des ménages sans migrant de retour ; et 5 % des ménages recevant des transferts de fonds sont propriétaires d'une maison, contre 4 % des ménages ne recevant pas de transferts de fonds.

Graphique 4.6. Les ménages recevant des transferts de fonds et comptant un migrant de retour sont plus susceptibles de détenir un terrain non agricole

Part des ménages possédant une entreprise, en fonction de l'expérience migratoire



Note : Les résultats présentant une signification statistique (calculés à l'aide du test du khi carré) sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

L'encadré 4.4 examine plus en détail le lien entre l'expérience migratoire (l'émigration, les transferts de fonds et la migration de retour) et l'investissement dans la propriété foncière, en tenant compte des caractéristiques et de la localisation du ménage. Compte tenu du caractère relativement limité de la propriété d'entreprises, les données relatives à la propriété de terrains et de logements sont combinées et analysées conjointement.

Les résultats montrent que les transferts de fonds sont positivement associés à la propriété foncière (terrains non agricoles et logements). Si l'on décompose l'analyse en fonction de la localisation urbaine ou rurale, ce lien semble se limiter aux zones urbaines (tableau 4.4). Le fait de compter un émigré ne semble pas, en revanche, être associé à la propriété foncière. La même analyse a également été réalisée pour le lien entre migration de retour et propriété foncière. Les conclusions montrent que le fait, pour un ménage, de compter un migrant de retour est positivement corrélé à la propriété foncière, mais uniquement dans les zones rurales. Au total, les résultats indiquent que les transferts de fonds et la migration de retour stimulent l'investissement immobilier au Maroc, lequel peut éventuellement avoir des répercussions en créant des offres d'emploi et des effets multiplicateurs dans l'économie, ce qui bénéficiera aux ménages migrants ou non-migrants, à la fois dans les zones rurales et urbaines.

Encadré 4.4. **Les liens entre migrations, transferts de fonds et propriété foncière**

Pour analyser le lien entre les migrations et la propriété d'entreprise, deux modèles probit de régression ont été appliqués sous les formes suivantes :

$$\text{Prob}(\text{investissements})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{transferts}_m + \beta_2 \text{émig}_m + \beta_3 \text{contrôle}_m + \varepsilon_m \quad (7)$$

$$\text{Prob}(\text{investissements})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{retour}_m + \beta_2 \text{émig}_m + \beta_3 \text{contrôle}_m + \varepsilon_m \quad (8)$$

où investissements_m prend la valeur 1 si un ménage possède au moins une entreprise et 0 dans le cas contraire ; transferst_m dans l'équation (7) représente une variable de transfert de fonds binaire affectée de la valeur 1 pour les ménages qui reçoivent des transferts de fonds et 0 dans le cas contraire ; émig_m représente une variable binaire déterminant si le ménage compte un migrant ou non ; et contrôle_m sont une série de caractéristiques individuelles et relatives aux ménages observées dont on pense qu'elles influencent le résultat. ε_m est un terme d'erreur réparti de manière aléatoire indiquant, en partie, les facteurs non observables qui influencent la variable du résultat^a. Dans l'équation (8) retour_m est une variable binaire prenant la valeur 1 si le ménage compte au moins un migrant de retour et 0 dans le cas de ménages sans migrant de retour.

Tableau 4.4. **Les transferts de fonds et la migration de retour sont liés de façon positive à la propriété foncière au Maroc**

Variable dépendante : Le ménage exploite une entreprise

Principales variables étudiées : Ménage avec un émigré / un migrant de retour / un immigré, ménage recevant des transferts de fonds

Type de modèle : Probit

Échantillon : Tous les ménages

Variables étudiées	Variable dépendante		
	(1) Immobilier	(2) Immobilier rural	(3) Immobilier urbain
Ménage recevant des transferts de fonds	0.064** (0.032)	0.029 (0.058)	0.110*** (0.034)
Ménage avec au moins un émigré	-0.026 (0.028)	-0.048 (0.030)	-0.047 (0.054)
<i>Nombre d'observations</i>	2 129	951	1 178
Ménage avec un migrant de retour	0.053** (0.025)	0.088** (0.043)	0.046 (0.028)
<i>Nombre d'observations</i>	2 129	951	1 178

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

a. La série de variables explicatives individuelles et relatives aux ménages comprises dans les modèles sont les suivantes : taille du ménage et taille du ménage au carré ; ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées dans le ménage comme part de la population totale adulte) ; niveau moyen d'éducation des membres dans le ménage ; nombre d'enfants dans le ménage, variables binaires pour les localisations urbaines et pour le chef de famille lorsqu'il s'agit d'une femme ; et enfin un indice de biens (fondé sur l'analyse en composantes principales) qui a pour objectif de rendre compte de la richesse du ménage (pour chacune des trois équations).

Conclusions

Ce chapitre s'est intéressé à l'incidence des migrations dans quatre secteurs au Maroc : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Les résultats indiquent que les diverses dimensions migratoires peuvent avoir des effets économiques et sociaux à la fois positifs et négatifs sur les ménages au Maroc et, plus généralement, sur l'ensemble du pays.

Les résultats montrent que l'émigration elle-même peut être un atout pour le pays, d'une part parce qu'elle soulage un secteur agricole saturé et, d'autre part, parce qu'elle incite les ménages à se tourner vers une main-d'œuvre extérieure. Dès lors, le marché de l'emploi peut s'en trouver dynamisé, en particulier dans un secteur rural ayant manifestement besoin d'être stimulé. En outre, les migrants de retour rentrent au pays avec de nouvelles compétences, puisqu'ils acquièrent souvent des qualifications à l'étranger, ce qui peut profiter au pays. Les transferts de fonds et la migration de retour sont à l'origine de nombreuses opportunités pour le pays. Les transferts de fonds sont affectés à l'investissement agricole et à la propriété foncière non agricole, apportant ainsi au pays des capitaux indispensables. Les migrants de retour investissent dans la propriété foncière non agricole, mais aussi dans l'éducation.

Cependant, les migrations peuvent également entraîner des coûts et des occasions manquées, dont il convient de tenir compte afin de permettre aux différents secteurs de tirer le meilleur parti du phénomène migratoire. Les transferts de fonds tendent à réduire l'offre de main-d'œuvre pour les femmes comme pour les hommes, sans pour autant nécessairement compromettre leur bien-être. Les personnes vivant dans des ménages qui reçoivent des transferts de fonds peuvent être en mesure d'éviter d'occuper des emplois difficiles, dangereux et sales, et se concentrer sur d'autres aspects de la vie du ménage, notamment la prise en charge des enfants. Les jeunes des ménages avec une expérience migratoire ont moins de chances de fréquenter l'école. De même, les enfants plus jeunes ne sont pas plus susceptibles de fréquenter l'école qu'au sein des ménages sans expérience migratoire, ce qui montre que la migration de retour, bien qu'apparemment liée à des investissements accrus dans l'éducation, ne se traduit pas nécessairement par une fréquentation scolaire supérieure. Les décideurs politiques pourraient aspirer à tirer meilleur parti des transferts de fonds et de la migration de retour afin d'accroître les taux de fréquentation scolaire. En outre, la migration de retour n'est pas non plus exploitée dans une perspective d'investissement agricole. Aspirant à hisser son secteur agricole parmi les leaders mondiaux, au travers de son Plan Maroc vert, le Maroc pourrait bien se tourner vers de précieux atouts tels que les migrants de retour, en tant que source d'investissement.

Notes

1. Défini comme le ratio population active/population en âge de travailler (15-64 ans).
2. Le terme « salaire d'acceptation » désigne le plus faible niveau de rémunération qu'une personne est disposée à accepter.
3. Voir le chapitre 3 pour le cadre méthodologique sur les analyses de régression appliquées dans ce projet.
4. Il a été demandé aux ménages combien ils dépensaient habituellement dans le domaine agricole sur une période type de 12 mois.
5. L'équivalent d'environ 348 USD contre 260 USD (sur la base du taux de change au 1 juillet 2015).
6. L'équivalent d'environ 287 USD contre 288 USD (sur la base du taux de change au 1 juillet 2015).
7. Les données concernant les enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas disponibles au Maroc.

Références

- Acosta, P. (2007), « Entrepreneurship, labor markets and international remittances: Evidence from El Salvador », in *International Migration, Economic Development and Policy*, World Bank and Palgrave Macmillan, Washington, DC, pp. 141-159.
- Amuedo-Dorantes, C. et S. Pozo (2010), « Accounting for remittance and migration effects on children's schooling », *World Development*, vol. 38(12), pp. 1747-1759.
- Amuedo-Dorantes, C. et S. Pozo (2006), « Remittance receipt and business ownership in the Dominican Republic », *The World Economy*, vol. 29(7), pp. 939-956.
- Banque mondiale (2016), « Le Maroc veut mieux exploiter son potentiel agricole », Banque mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/02/18/growing-morocco-s-agricultural-potential.
- Banque mondiale (2017a), « Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) », *Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS> (consulté le 1 avril 2017).
- Banque mondiale (2017b), « Population, total », *Indicateurs du développement dans le monde (base de données)*, <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL> (consulté le 1 février 2017).
- Banque mondiale (2017c), *Bilateral Migration Matrix 2013 (base de données)*, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migrationremittances-data (consulté le 1 février 2017).
- Banque mondiale (2017d), « Annual Remittances Data (données mises à jour en avril 2017) », Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data> (consulté le 1 février 2017).
- Böhme, M.H. (2015), « Does migration raise agricultural investment ? An empirical analysis for rural Mexico », *Agricultural Economics*, vol. 46(2), pp. 211-225, 03.
- Chatou, M. (2015), « A Moroccan success story tainted with some shortcomings », document de fond préparé aux fins du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015 : *Éducation pour Tous 2000-2015 : Progrès et Enjeux*.

- Cissé, P. et C. Daum (2010), « Migrations internationales maliennes, recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine », *Dynamique migratoire, migration de retour et impacts sur les sociétés d'origine au Maghreb et en Afrique de l'Ouest*, IRD, Paris, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-05/010047869.pdf.
- Cotula, L. et C. Toulmin (2004), « Till to tiller : International migration, remittances and land rights in West Africa », *Drylands Issues paper*, E 132, International Institute for Environment and Development (IIED), Londres, <http://pubs.iied.org/9508IIED>.
- Cox Edwards, A. et M. Ureta, (2003), "International migration, remittances, and schooling: Evidence from El Salvador", *Journal of Development Economics*, 72(2), 429–461.
- DAES des Nations Unies (2015), *International Migration Stock : The 2015 Revision*, (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.
- De Bel-Air (2016), « Migration Profile : Morocco », Centre européen des politiques migratoires, Institut universitaire européen de Florence, revue n° 2016/05, Florence, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/41124/MPC_PB_2016_05.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- de Haas, H. (2003), « Migration and Development in Southern Morocco. The Disparate Socio-Economic Impacts of Out-Migration on the Todgha Oasis Valley », thèse de doctorat non publiée, Université Radboud, Nimègue.
- de Haas, H (2007), « The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions: a review of the empirical literature », IMI, document de travail n° 3, Université d'Oxford.
- Dustmann, C. et A. Glitz (2011), « Migration and education », *Handbook of the Economics of Education*, vol. 4, pp. 327-439, Hollande du Nord, Pays-Bas.
- Dustmann, C. et O. Kirchkamp (2002), « The Optimal Migration Duration and Activity Choice after Re-migration », *Journal of Development Economics*, vol. 67, pp. 351-372.
- FAO (2016a), « Employment distribution, agriculture », FAOSTAT (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/OE (consulté le 1 octobre 2016).
- FAO (2016b), « Indice de Production Brut par Personne (Référence 2004-2006) », FAOSTAT (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/QI (consulté le 1 octobre 2016).
- Funkhouser, E. (2006), « The effect of emigration on the labour market outcomes of the sender household: A longitudinal approach using data from Nicaragua », *Well-being and Social Policy*, 2(2), 5-25.
- Funkhouser, E. (1992), « Migration from Nicaragua : Some recent evidence », *World Development*, vol. 20(8), pp. 1209-1218.
- Gonzalez-Velosa, G. (2011), « The effects of emigration and remittances on agriculture : evidence from the Philippines », Mimeo, Université du Maryland, Baltimore.
- Hamdouch, B. et J. Wahba (2015), « Return migration and entrepreneurship in Morocco », *Middle East Development Journal*, vol. 7:2, pp. 129-148, <http://dx.doi.org/10.1080/17938120.1072696>.
- Hanson, G.H. et C. Woodruff (2003), "Emigration and Educational Attainment in Mexico", L'université de Californie, San Diego, Mimeo.
- HCP (2017), Haut-Commissariat au Plan du Royaume du Maroc, www.hcp.ma (consulté le 5 juin 2017).
- Inter-réseaux (2016), Plan Maroc Vert : Les grands principes et avancées de la stratégie agricole marocaine, Bulletin de synthèse souveraine alimentaire, n° 20, mai 2016, Paris, http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds_no20_plan_maroc_vert.pdf.

- Khachani, M. (1998), « Migration from Arab Maghreb Countries to Europe : Present Situation and Future Prospects », *Forum* 5 (1), mai 1998.
- Kim, N. (2007), « The impact of remittances on labor supply: the case of Jamaica », *Policy Research Working Paper Series No. 4120*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Lindsey, U. (2016), « Morocco Plans for Less Reliance on Volatile Farming », *Financial Times*, 23 mars 2016, Londres, <https://www.ft.com/content/0b145cac-cb48-11e5-a8ef-ea66e967dd44>.
- Lucas, R.E.B. (1987), « Emigration to South Africa's mines », *American Economic Review*, vol. 77, n° 3.
- McCormick, B. et J. Wahba (2001), « Overseas work experience, savings and entrepreneurship amongst return migrants to LDCs », *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 48/2, pp. 164-178, Scottish Economic Society, Aberdeen, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-9485.00192/abstract>.
- McDowell, C. et A. de Haan (1997), « Migration and sustainable livelihoods : A critical review of the literature », *IDS Working Paper n° 65*, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, www.ids.ac.uk/publication/migration-and-sustainable-livelihoods-a-critical-review-of-the-literature.
- Mendola, M. (2008), « Migration and technological change in rural households : Complements or substitutes ? », *Journal of Development Economics*, vol. 85, n°1-2, pp. 150-175, février 2008, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jdeveco.2006.07.003>.
- Naji, A. (2015), « Morocco modernizes agriculture sector : An ambitious green plan », *Wall Street International*, 17 octobre 2015, magazine en ligne, <http://wsimag.com/economy-and-politics/17773-morocco-modernizes-agriculture-sector>.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- ONU (2015), *World Urbanization Prospects : The 2014 Revision*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Report.pdf>.
- Osaki, K. (2003), « Migrant remittances in Thailand: economic necessity or social norm? », *Journal of Population Research*, 20(2), 203-222.
- Save the Children (2006), *Left Behind, Left Out : The Impact on Children and Families of Mothers Migrating for Work Abroad*, Save the Children, Colombo, Sri Lanka.
- Skeldon, R. (2009), « Migration and migration policy in Asia : a synthesis of selected cases », in Siddiqui, T. (ed.) *Migration and Development : Pro-poor Policy Choices*, The University Press, Bangladesh, <http://sro.sussex.ac.uk/11398/>.
- Tacoli, C. (2002), « Changing rural-urban interactions in sub-Saharan Africa and their impact on livelihoods: a summary », *Rural-Urban Briefing Papers* 6, International Institute for Environment and Development (IIED), Londres, pubs.iied.org/pdfs/9153IIED.pdf.
- Taylor, J.E. et F. Wouterse (2008), « Migration and Income Diversification : Evidence from Burkina Faso », *World Development*, vol. 36, n°4, pp. 625-640, avril.
- Tsegai, D. (2004), « Effects of migration on the source communities in the Volta Basin of Ghana : Potential links of migration, remittances, farm and non-farm self-employment activities », Document de travail, Economics and Technological Change, Université de Bonn, Bonn.
- Tsiko, S. (2009), « Impact of migration on food security in Chiredzi, Zimbabwe », Volens Africa.

- Unesco (n.d.), Base de données de l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU), <http://www.uis.unesco.org>, consulté le 17 juin 2017.
- Wahba, J. (2015), « Who benefits from return migration to developing countries ? », IZA World of Labor, Bonn, <http://wol.iza.org/articles/who-benefits-from-return-migration-to-developing-countries-1.pdf>.
- Woodruff, C. et R. Zenteno (2007), « Migration networks and microenterprises in Mexico », *Journal of Development Economics*, vol. 82(2), pp. 509-528.
- Yang, D. (2008), « International migration, remittances and household investment : Evidence from Philippine migrants' exchange rate shocks », *The Economic Journal*, vol. 118(528), pp. 591-630.

Chapitre 5

Impact des politiques sectorielles sur les migrations au Maroc

Les politiques sectorielles adoptées dans des domaines clés du développement - marché de l'emploi, agriculture, éducation, et services financiers et investissement - peuvent influencer sur les décisions de migration et sur le lien entre migrations et développement. Les enquêtes du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) intégraient un large éventail de programmes politiques menés dans ces quatre secteurs clés dans l'objectif d'identifier quelques-uns des liens existant entre les politiques sectorielles et les migrations. Ce chapitre présente les résultats de l'enquête, ainsi qu'une analyse de l'influence des programmes déployés dans ces secteurs au Maroc sur les décisions individuelles d'émigrer, de transférer des fonds et de revenir au pays.

Les migrations subissent inévitablement l'influence des politiques adoptées dans le pays d'origine. La plupart des pays ont adopté un ensemble de politiques directement axées sur les migrations, à l'image des politiques de contrôle à l'entrée du territoire (déterminant qui peut entrer et dans quelles conditions) et de celles visant à faciliter l'envoi et la réception des transferts de fonds. D'autres politiques se répercutent également sur les migrations. Le projet IPPMD au Maroc se concentre sur les politiques déployées dans des secteurs clés du développement : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, et l'investissement et les services financiers.

Le chapitre 4 a montré que les différentes dimensions migratoires exerçaient une incidence distincte sur ces quatre secteurs. Et pour chacun de ces secteurs, le contexte politique, à son tour, influence les résultats en matière de migrations, à l'instar de la décision d'émigrer et de rentrer au pays, du fait de recevoir des transferts de fonds et du mode d'utilisation de ces transferts. À ce jour, l'incidence des politiques sectorielles sur les migrations demeure trop peu étudiée. Ce chapitre tente de démêler le lien entre les migrations et un large ensemble de programmes politiques déployés dans les quatre secteurs au Maroc (tableau 5.1).

Tableau 5.1. **Politiques sectorielles et programmes visés dans le cadre du projet IPPMD**

Secteurs	Politiques / programme
Marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ● Agences nationales pour l'emploi ● Programmes de formation professionnelle
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Programmes de subvention ● Programmes de formation agricole ● Programmes fondés sur des assurances
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ● Programmes de distribution en nature ● Programmes reposant sur une aide en espèces ● Autres types de programmes de formation
Services financiers et investissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques liées aux investissements des entreprises ● Politiques relatives à l'inclusion financière et l'éducation

Le présent chapitre s'articule autour des quatre secteurs étudiés. Dans un premier temps, il cherche à déterminer en quoi les résultats migratoires sont influencés par les politiques sur le marché de l'emploi, avant de s'intéresser dans un second temps aux effets des politiques régissant l'agriculture, l'éducation, et enfin le secteur investissement et services financiers.

Politiques relatives au marché de l'emploi et migrations

Bien que les migrations se répercutent par divers canaux sur le marché de l'emploi au Maroc (chapitre 4), les politiques du marché de l'emploi peuvent également influencer sur les décisions de migration des ménages. Les données du projet IPPMD confirment que la recherche d'emploi compte au nombre des principaux moteurs de l'émigration à partir du Maroc. Près de 75 % des émigrés actuels indiquent avoir quitté le pays pour occuper ou chercher un emploi à l'étranger (chapitre 3). Les politiques permettant d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi domestique pourraient par conséquent réduire les raisons incitant à émigrer.

Le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle est chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques relatives au marché de l'emploi au Maroc. L'une des principales institutions publiques compétentes est l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec). L'Anapec offre des conseils aux chercheurs d'emplois, elle leur fournit des informations sur le marché de l'emploi et veille à ce que l'information soit largement accessible. À cette fin, elle propose divers programmes, parmi lesquels :

- Le programme Taehil, un programme de qualification qui cible les diplômés titulaires d'un baccalauréat au moins, et les bénéficiaires de la formation professionnelle. Il vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi en les dotant de compétences professionnelles permettant de pourvoir les emplois dans les entreprises du secteur privé ou dans les organisations non gouvernementales (ONG) et les coopératives. Le programme propose trois types de formations :
 - ❖ formation contractualisée pour l'emploi (FCE) ou formation à la carte ;
 - ❖ formation qualifiante ou de reconversion (FQR) ;
 - ❖ formation d'appui aux secteurs émergents (FSE).
- Le programme national d'appui à la création d'entreprises Moukawalati entend soutenir les projets de création d'entreprise et en assurer la pérennité en supervisant les nouvelles entreprises au cours de la période de lancement.
- Le programme Idmaj vise à développer l'employabilité des premiers diplômés en les dotant de nouvelles compétences professionnelles, notamment à travers une première expérience en milieu professionnel.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) 2015-25 dans le but de placer l'emploi au centre des politiques publiques. Ses principaux objectifs sont : i) de créer des emplois décents qui répondent aux attentes des jeunes, sur les plans quantitatif et qualitatif ; et ii) de remédier aux disparités entre les sexes et entre les régions en matière d'emploi. De tels mécanismes peuvent influencer indirectement les décisions de migration des ménages.

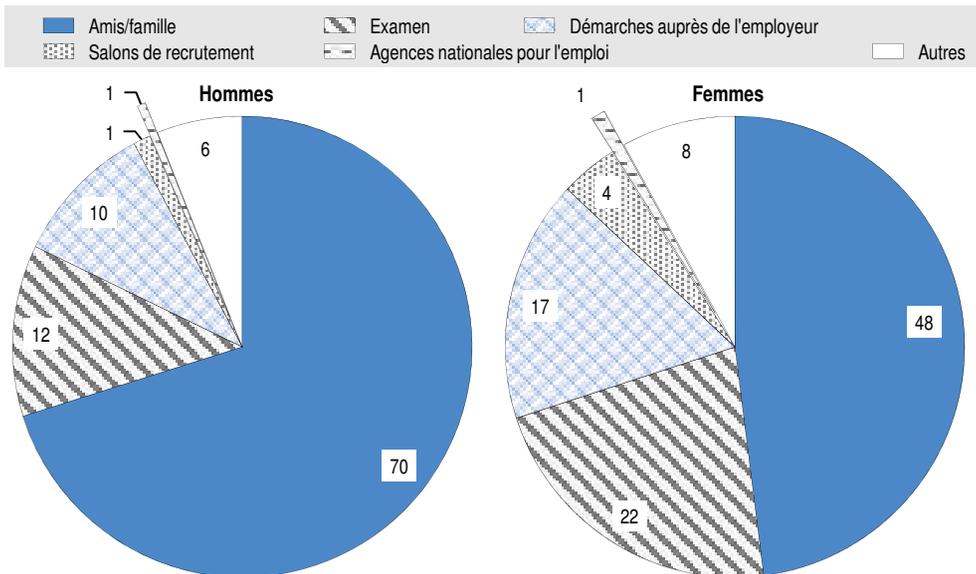
L'étude IPPMD se concentre sur les politiques ayant pour objectif de renforcer l'efficacité du marché de l'emploi au travers des agences nationales pour l'emploi, d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre par le biais de programmes de formation professionnelle, et d'accroître la demande de main-d'œuvre en augmentant les programmes publics pour l'emploi. Elle se propose d'étudier la prévalence de ces politiques au Maroc et leur influence sur les migrations.

Les agences nationales pour l'emploi déploient peu d'efforts face au phénomène migratoire

Alors que le gouvernement s'efforce à améliorer l'efficacité du marché de l'emploi au travers de services publics tels que les programmes de l'Anapec, l'enquête IPPMD constate une utilisation limitée de ces programmes par les Marocains. Moins de 1 % d'entre eux (employés dans les secteurs public et privé) au sein de l'échantillon IPPMD ont trouvé un emploi par l'intermédiaire d'agences nationales pour l'emploi. La plupart ont trouvé leur emploi par l'entremise d'amis ou de membres de leur famille, ou en contactant directement les employeurs potentiels (graphique 5.1). Conjointement, ces deux méthodes concernent 78 % des adultes interrogés ayant des emplois rémunérés dans les secteurs public et privé. La deuxième méthode la plus courante pour trouver un emploi consistait à passer un examen, en particulier pour les femmes.

Graphique 5.1. Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi au Maroc

Méthodes ayant permis de trouver l'emploi occupé actuellement, dans les secteurs public et privé



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Le nombre particulièrement réduit de personnes ayant bénéficié des services des agences nationales pour l'emploi au Maroc ne permet pas de mener une analyse plus approfondie. Cependant, une rapide analyse des données de l'étude comparative des dix pays partenaires IPPMD suggère une corrélation entre le fait de bénéficier de ces services publics et le choix de migrer. Il apparaît en effet que les bénéficiaires des services d'agences nationales pour l'emploi sont moins enclins à envisager d'émigrer que les non-bénéficiaires dans de nombreux pays (OCDE, 2017). Cette tendance s'explique en grande partie par les caractéristiques individuelles des personnes accédant aux services de ces agences, qui sont généralement plus instruites que les non-bénéficiaires et plus susceptibles d'occuper des emplois dans la fonction publique, considérés comme stables (sécurité de l'emploi).

Les programmes de formation professionnelle ont peu d'influence sur les migrations

Le gouvernement a fait savoir avec insistance qu'il chercherait à améliorer en priorité l'employabilité de la population active. La Stratégie nationale de la formation professionnelle (SNFP) 2021 a donc été adoptée et fait partie intégrante des mesures prioritaires visant à réformer le système d'éducation et de formation. La Vision stratégique de la réforme (VSF) 2015-30 identifie également les programmes de formation professionnelle comme l'un des principaux moyens permettant d'atteindre cet objectif. Plusieurs institutions publiques disposent de départements de formation offrant des programmes de formation professionnelle. L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT) est la première de ces institutions publiques. Elle a vocation à mettre au point des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes et au marché de l'emploi. Pourtant, les taux de formation professionnelle au Maroc sont inférieurs à la moyenne des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN ; LO/FTF Council, 2015).

Les programmes de formation professionnelle peuvent influencer sur les migrations de deux façons : s'ils peuvent aider certaines personnes à trouver un emploi de meilleure qualité sur le marché de l'emploi domestique, réduisant ainsi le besoin de migrer, ils peuvent aussi améliorer l'employabilité à l'étranger des candidats potentiels à l'émigration. L'étude IPPMD a révélé qu'à peine 1 % des personnes actives interrogées avaient participé à un programme de formation professionnelle dans les cinq ans précédant l'enquête. Parmi les dix pays visés par l'enquête IPPMD, le Maroc affichait la plus faible proportion d'individus ayant participé à de tels programmes, à l'opposé du Costa Rica, où le niveau le plus élevé a été constaté, avec 12 % (OCDE, 2017). Du fait du nombre réduit de participants, il est impossible d'analyser plus avant les liens entre les programmes de formation professionnelle et les décisions de migration au Maroc. Toutefois, l'étude comparative des dix pays partenaires du projet IPPMD

met en évidence que, dans la plupart des pays, le pourcentage de personnes envisageant de migrer est plus élevé chez les personnes ayant participé à un programme de formation professionnelle que chez celles qui n'en ont pas suivi (OCDE, 2017). Cela peut laisser penser que certaines personnes prennent part à de tels programmes dans l'objectif de trouver un emploi à l'étranger.

Politiques agricoles et migrations

Le chapitre 4 a conclu que les migrations exercent un effet positif sur le secteur agricole au Maroc, en particulier parce qu'elles soulagent et redynamisent un marché de l'emploi saturé, et parce que les transferts de fonds sont affectés à l'investissement agricole. Les politiques agricoles peuvent elles aussi influencer sur les migrations. Le poids de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) du Maroc est relativement stable depuis de nombreuses années, à un niveau de 14 % en 2015, parmi les moins élevés au sein des pays partenaires du projet IPPMD (Banque mondiale, 2017). Ce secteur figure pourtant au cœur même du modèle économique du pays. En 2008, le Plan Maroc vert (PMV) a défini l'agriculture comme le principal moteur de sa croissance future, avec pour objectif de stimuler la productivité des grands producteurs tout en soutenant les petits exploitants agricoles dans le double but de faire du pays un acteur de premier plan sur la scène agricole internationale et de réduire la pauvreté.

Depuis le lancement du PMV, le gouvernement a mis en place plusieurs programmes visant à remédier à certains problèmes touchant le secteur, à l'instar du changement climatique (et de l'irrégularité des précipitations), de l'accès à l'eau et des liens entre les agriculteurs et les marchés (Lindsey, 2016 ; Banque mondiale, 2016). Dans la perspective d'appui aux grands producteurs agricoles marocains, les programmes comprenaient l'agriculture sous contrat, les subventions ciblées, la formation, les avantages fiscaux, l'accès à la terre, les plans de financement, ainsi qu'un réseau de services professionnels (logistique à l'exportation, image de marque, recherche et développement)¹. Dans la perspective d'exploitation de l'agriculture à des fins de réduction de la pauvreté et de soutien à la productivité des ménages de petits exploitants agricoles, les politiques et les programmes incluaient de financer et de subventionner la modernisation de la technologie agricole, les programmes de formation, les prestations de conseil, l'aide à la reconversion vers des cultures et activités à plus haut rendement, ainsi que la diversification et l'amélioration de l'accès à l'eau². Dans le sillage des discussions menées avec des experts et des ministères au Maroc, le questionnaire comprenait des questions visant à déterminer si les ménages au Maroc avaient bénéficié de programmes agricoles spécifiques, y compris les subventions agricoles, les programmes de formation, l'agriculture contractuelle et la couverture d'assurance³.

Sur les 624 ménages identifiés comme exerçant des activités agricoles dans les données IPPMD, très peu ont affirmé avoir bénéficié de ces programmes.

En effet, seuls 33 des 624 ménages agricoles (5 %), qui tous exerçaient des activités de culture agraire, ont expressément bénéficié d'un programme agricole entre 2011 et 2015, et tous ont bénéficié de subventions agricoles destinées aux semences. L'analyse ci-dessous se concentre par conséquent sur ces types de subventions agricoles.

Les membres des ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer

Les subventions peuvent influencer sur les résultats en matière de migrations, notamment sur la décision d'émigrer, de transférer des fonds ou de revenir dans le pays ; mais il n'est pas toujours évident de déterminer si elles ont des effets positifs ou négatifs. En augmentant le flux de revenus du ménage, elles peuvent réduire les contraintes financières, par exemple. Elles peuvent ainsi réduire la nécessité pour le ménage de chercher une source de revenus ailleurs et, partant, diminuer la pression en faveur de l'émigration au sein du foyer. En revanche, elles pourraient également apporter un revenu supplémentaire suffisant pour couvrir les coûts de l'émigration. Les indications tirées du programme mexicain Procampo, qui consiste essentiellement en transferts monétaires sans condition, sont sujettes à débat : une étude indique que ce programme a réduit les flux migratoires (Cuecuecha et Scott, 2009), mais une autre souligne que les flux vers les États-Unis ont augmenté (Cortina, 2014).

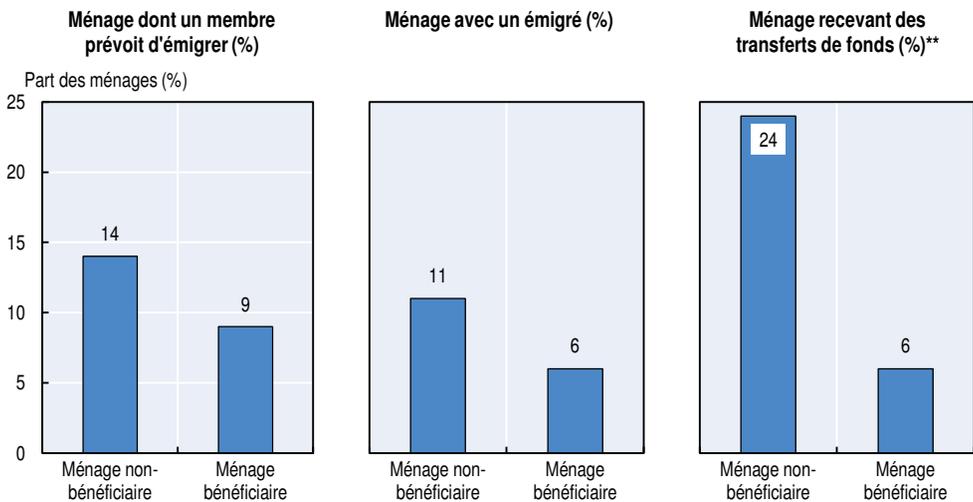
Parallèlement, les subventions pourraient inciter les émigrés à revenir dans le pays et, plus important encore, à y rester. Elles pourraient également inciter les ménages à investir et à consacrer des fonds aux activités agricoles, et augmenter ainsi leur besoin de transferts de fonds, ou en diminuer la nécessité et réduire ainsi les mouvements d'argent.

Parmi les 624 ménages agricoles de l'enquête, les bénéficiaires de subventions agricoles étaient bien moins susceptibles (signification statistique) de compter un membre prévoyant d'émigrer (9 % contre 14 %) et bien moins susceptibles également de compter un émigré (6 % contre 11 %) que ceux qui n'avaient pas bénéficié de subventions, bien qu'aucune de ces différences ne soit statistiquement significative (graphique 5.2). Ce résultat concorde avec l'idée précédemment évoquée selon laquelle les subventions agricoles peuvent atténuer le besoin d'émigrer en permettant aux ménages de surmonter les difficultés financières qui auraient pu les pousser à émigrer en premier lieu. Par ailleurs, les ménages bénéficiant de subventions à l'agriculture sont beaucoup moins nombreux à recevoir des transferts de fonds que les ménages ne bénéficiant pas de subventions (6 % contre 24 %, graphique 5.2). Ce constat peut être attribué à un effet de substitution entre les fonds reçus à travers les transferts et les subventions. Face à un niveau d'émigration plus faible, le raisonnement ci-dessus peut s'appliquer aux transferts de fonds, qui peuvent être moins importants puisque les émigrés vivant à l'étranger sont moins nombreux à transférer des fonds.

Étant donné que le Maroc connaît actuellement une période de transition importante, sur fond de décollage de l'industrialisation et de relative faiblesse de la part de l'agriculture dans le PIB par rapport à d'autres pays partenaires du projet IPPMD, il semble que l'octroi de subventions agricoles puisse s'avérer efficace en vue de réduire les flux migratoires de personnes poussées par le désespoir. Il convient toutefois d'émettre une réserve, puisque peu de ménages bénéficient de ces subventions dans le cadre des données qui ont été recueillies en premier lieu. Il est aussi important de souligner que plusieurs subventions agricoles au Maroc sont destinées à l'achat d'équipements agricoles et ne permettent peut-être donc pas nécessairement de surmonter des difficultés financières.

Graphique 5.2. Les subventions agricoles atténuent l'émigration, mais aussi le niveau des transferts de fonds au Maroc

Part de ménages recevant ou non des subventions agricoles, selon les résultats en matière de migrations



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Dès lors que des facteurs autres que les subventions agricoles peuvent aussi avoir une incidence sur l'émigration et la probabilité de recevoir des transferts de fonds, l'analyse de régression a étudié ces liens de manière plus approfondie (encadré 5.1). Les résultats confirment que le fait d'avoir bénéficié d'une subvention agricole diminue à la fois la probabilité qu'un ménage compte en son sein un membre envisageant d'émigrer, ou un membre ayant déjà quitté le pays. Cependant, contrairement aux statistiques descriptives, le lien entre les subventions agricoles et les projets d'émigration est statistiquement significatif, consolidant ainsi le résultat selon lequel les subventions peuvent atténuer le besoin d'émigrer (tableau 5.2). En outre, un lien négatif a été constaté entre les subventions agricoles et les transferts de fonds (tableau 5.2), mais la

signification statistique disparaît lorsque le modèle tient compte du fait que le ménage compte un membre émigré. Ce constat corrobore l'idée que, compte tenu du lien existant entre les subventions et des taux d'émigration plus faibles, l'effet se traduit par une baisse du niveau des transferts de fonds. Le lien entre les subventions et les transferts de fonds n'est donc pas direct, mais s'opère plutôt sous l'effet de leur incidence en matière d'émigration.

Encadré 5.1. Les liens entre les subventions agricoles et les migrations

Le modèle de régression probit suivant a été utilisé pour estimer la probabilité que les subventions agricoles aient influé sur un résultat en matière de migrations :

$$\Pr(mig_m) = \beta_0 + \beta_1 subv_agric_m + \gamma contr\ddot{o}le_m + \varepsilon_m \quad (1)$$

où l'unité d'observation est le ménage m et la variable binaire dépendante (mig_m) prend la valeur 1 si le ménage a enregistré un résultat en matière de migrations et 0 dans le cas contraire. $subv_agric_m$ représente une variable nominale prenant la valeur de 1 si le ménage a bénéficié de subventions agricoles au cours des cinq dernières années. $contr\ddot{o}le_m$ correspond à des régresseurs (variables explicatives) au niveau du ménage^a. Les erreurs types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

Tableau 5.2. Les membres de ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer

Variable dépendante : Résultats en matière de migrations			
Principales variables d'intérêt : Ménage ayant bénéficié d'une subvention agricole			
Type de modèle : Probit			
Échantillon : Ménages agricoles			
Variables étudiées	Variables dépendantes		
	(1) Ménage dont un membre prévoit d'émigrer	(2) Ménage avec un émigré ^b	(3) Ménages ayant reçu des transferts de fonds au cours des 12 derniers mois
Ménage ayant bénéficié de subventions agricoles	-0.069* (0.041)	-0.028 (0.051)	-0.178*** (0.044)
<i>Nombre d'observations</i>	624	428	624

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les résultats reflètent des effets marginaux. Les coefficients reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle associées au modèle incluent la taille du ménage, son ratio de dépendance (le nombre d'enfants de 0 à 15 ans et de personnes âgées de plus de 65 ans, divisé par le nombre total des autres membres), le ratio d'adultes hommes et femmes, sa richesse estimée par un indicateur (voir le chapitre 3) et le type de région : rurale ou urbaine. Aucun effet fixe n'a été inclus pour sa région administrative. En outre, les analyses de régression spécifiques examinant si le ménage compte un membre qui envisage d'émigrer comprennent en outre une variable de contrôle déterminant si le ménage compte actuellement un émigré.

b. Pour ce modèle de régression, les ménages avec un émigré ayant quitté le foyer plus de cinq ans avant l'enquête ne sont pas inclus.

Politiques en matière d'éducation et migrations

Les politiques en matière d'éducation peuvent également influencer positivement et négativement sur les décisions de migration. Les politiques visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité peuvent se traduire par une diminution des épisodes d'émigration dont l'objectif est de financer l'éducation des enfants par le biais de transferts de fonds. En particulier, les programmes d'éducation basés sur des prestations pécuniaires, telles que les transferts monétaires conditionnels et les bourses, peuvent alléger la pression qui pèse sur les ménages pour gagner un revenu supplémentaire afin de payer l'éducation des enfants, et réduire ainsi les raisons incitant à émigrer. En revanche, ils pourraient avoir l'effet contraire en donnant aux ménages les moyens financiers de permettre à l'un de leurs membres d'émigrer. Le fait de bénéficier d'une aide financière pour l'éducation des enfants pourrait aussi influencer sur le montant et la fréquence des fonds rapatriés. La présente section analyse les effets d'une série de politiques en matière d'éducation sur les migrations et les modes de transfert au Maroc.

Le Maroc a réalisé d'importants investissements dans le secteur de l'éducation au cours des dernières années (chapitre 4). En 1999, la Commission spéciale éducation-formation (Cosef) a lancé un programme décennal de réforme de l'éducation 2000-09 axé sur deux aspects centraux du système éducatif marocain : la qualité de l'enseignement et la généralisation de l'accès à l'éducation (Chatou, 2015). À mi-parcours, les résultats indiquaient que la réforme n'avait pas atteint les objectifs visés ; le ministère de l'Éducation nationale a alors mis en place un programme d'urgence 2008-12. Celui-ci a adopté des stratégies visant à accélérer l'accès à l'éducation, améliorer la qualité de l'enseignement et accroître les performances du système éducatif (Chatou, 2015). Un autre plan en faveur de l'éducation a été mis en œuvre ces dernières années : le Plan d'action à moyen terme (PAMPT) 2013-16, soutenu par l'Union européenne. Le programme visait à accroître l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles et les garçons en milieu rural ; à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire ; et à améliorer l'efficacité de la gouvernance décentralisée dans le secteur scolaire (Chatou, 2015). Parallèlement au lancement du PAMPT, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a réservé une enveloppe de 1 250 millions de dirhams marocains (MAD) – soit 152 millions de dollars américains (USD) – consacrée aux bourses d'études universitaires. En 2012/13, plus de 100 000 nouvelles bourses ont été émises et le montant de ces aides a été augmenté de 70 % (Masbah, 2014).

Les bourses sont liées à une plus faible probabilité de compter un émigré dans le ménage

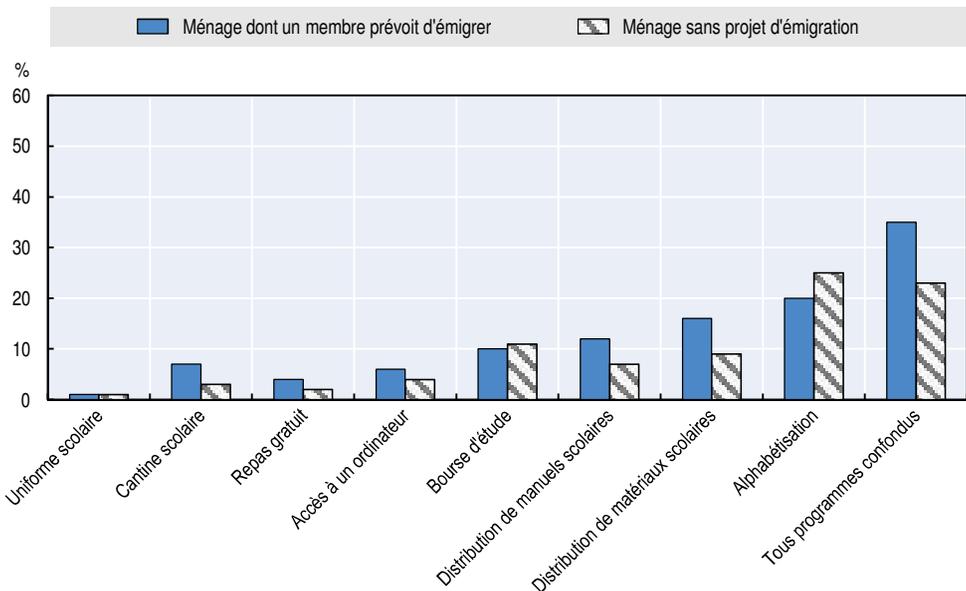
L'enquête auprès des ménages du projet IPPMD comptait des questions relatives aux programmes pour l'éducation mis en œuvre dans le pays, incluant

les prestations pécuniaires et en nature. Il était demandé aux ménages d'indiquer si l'un de leurs membres avait bénéficié de différents programmes au cours des cinq années précédant l'enquête.

Dans l'ensemble, 23 % des ménages interrogés et 33 % des ménages ayant au moins un enfant âgé de 6 à 20 ans, ont bénéficié d'un programme éducatif de ce type⁴. Les ménages qui avaient bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation étaient légèrement plus nombreux à compter un émigré que les ménages n'ayant pas bénéficié de tels programmes (10 % contre 9 % ; graphique 5.3). Ces chiffres valent pour l'ensemble des programmes politiques, à l'exception des bourses et de la distribution gratuite de manuels scolaires. Les ménages bénéficiant d'une bourse sont en effet moins susceptibles de compter un émigré.

Graphique 5.3. Les ménages marocains bénéficiant de programmes éducatifs sont en général plus susceptibles de compter un membre prévoyant d'émigrer

Part des ménages avec enfant(s) bénéficiant d'un programme en faveur de l'éducation (en %), selon qu'ils comptent ou non un émigré



Note : Le questionnaire incluait des questions distinctes pour les bourses d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les données ont été agrégées afin d'inclure une seule catégorie pour les bourses couvrant tous les niveaux d'enseignement. L'échantillon comprend les ménages avec enfant(s) d'âge scolaire (6-20 ans). Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à l'ensemble des politiques visées dans le cadre de l'enquête, à l'exception des programmes d'alphabétisation. Les programmes touchant moins de 3 % de bénéficiaires n'apparaissent pas sur le graphique.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Afin de préciser le lien entre les programmes pour l'éducation et les décisions de migration, il est nécessaire de tenir compte d'autres facteurs, tels

que les caractéristiques du ménage et le lieu où il vit. Pour ce faire, l'analyse de régression résumée dans l'encadré 5.2 a été menée. L'émigration est ici limitée aux émigrés ayant quitté le pays dans les cinq dernières années afin de refléter uniquement les décisions d'émigration prises au moment où le ménage bénéficiait de la politique en faveur de l'éducation.

Les résultats de la régression ne mettent en évidence aucune association statistiquement significative entre le fait qu'un ménage bénéficie d'un programme pour l'éducation et le fait de compter un émigré au sein du ménage. Comme indiqué précédemment, les programmes de prestations pécuniaires pourraient avoir un effet plus marqué sur les décisions de migration, car ces prestations diminuent les raisons incitant à émigrer afin de financer l'éducation. Les résultats montrent en effet que le fait de bénéficier d'une bourse est associé négativement au fait de compter un émigré ayant quitté le pays dans les cinq dernières années. Cela peut indiquer que les programmes de soutien tels que les bourses pourraient dissuader les déplacements migratoires (tableau 5.3, partie inférieure).

Le fait de bénéficier d'un programme en faveur de l'éducation est associé positivement à la réception de transferts de fonds. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'aide publique entraîne une hausse des reprises de la scolarité, augmentant par là même l'attractivité de l'investissement dans l'éducation. Les programmes gouvernementaux en faveur de l'éducation pourraient être renforcés par les transferts de fonds et contribuer à développer l'impact de ces derniers. Une étude connexe examinant un programme de subvention équivalant en faveur de l'éducation au Salvador a mis en évidence que les émigrés à l'étranger et les ménages bénéficiaires dans le pays ont répondu aux subventions en mobilisant des fonds supplémentaires pour les investir dans l'éducation (Ambler, Aycinena et Yang, 2015). On ne constate toutefois aucun lien statistiquement significatif entre le fait de recevoir une bourse et le fait de recevoir des transferts.

Encadré 5.2. Le lien entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations

Afin d'estimer l'impact des programmes en faveur de l'éducation sur la décision d'émigrer, les équations probit suivantes sont appliquées :

$$\text{Prob}(\text{mig}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{prog_éduc}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (2)$$

$$\text{Prob}(\text{mig}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{bourse}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (3)$$

où mig_m représente le statut migratoire du ménage correspondant à une variable binaire pour le ménage comptant au moins un émigré ayant quitté le pays dans les cinq ans précédant l'enquête (spécification 1) ou recevant des transferts de fonds (spécification 2). prog_éduc_m est la variable d'intérêt et représente une variable binaire

Encadré 5.2. Le lien entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations (suite)

indiquant si le ménage a bénéficié d'un programme pour l'éducation au cours des cinq ans précédant l'étude (résultats présentés dans la partie supérieure du tableau). Elle prend la valeur 1 si le ménage a bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation et 0 dans le cas contraire. contrôle_m constitue un ensemble de caractéristiques observées du foyer influençant le résultat^a. δ_r correspond aux effets fixes régionaux et ε_m est le terme d'erreur réparti de manière aléatoire.

En outre, les programmes basés sur des prestations pécuniaires (bourses d'enseignement primaire, secondaire et supérieur) sont analysés séparément, en fonction de l'équation (3), où bourse_m est une variable binaire prenant la valeur 1 si le ménage a bénéficié d'une bourse et 0 dans le cas contraire. Ces résultats sont présentés dans la partie inférieure du tableau.

Tableau 5.3. Les bourses sont associées négativement aux projets d'émigration au Maroc

Variables étudiées	Variable dépendante	
	(1) Ménage comptant un émigré (5 ans)	(2) Ménage recevant des transferts de fonds
Ménage ayant bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation au cours des cinq dernières années	-0.033 (0.021)	0.157*** (0.055)
<i>Nombre d'observations</i>	843	383
Programmes reposant sur une aide en espèces		
Ménage ayant bénéficié d'un programme de bourses	-0.060* (0.035)	0.070 (0.080)
<i>Nombre d'observations</i>	843	383

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. La plupart des programmes d'éducation étant axés sur les enfants et les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, l'échantillon comprend uniquement les ménages avec des enfants âgés de 6 à 20 ans. Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à un ménage ayant bénéficié d'au moins une des politiques éducatives visées dans le cadre de l'enquête auprès des ménages du projet IPPMD, à l'exception des programmes d'alphabétisation. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. L'échantillon dans la colonne 2 est restreint aux ménages avec émigré dont l'un des membres a émigré au cours des cinq dernières années afin de tenir compte du moment de la décision de migration et de l'intervention politique.

a. Les variables de contrôle incluent la taille du ménage, le ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées au sein du ménage par rapport au nombre de membres en âge de travailler), le niveau d'éducation moyen des adultes au sein du ménage, le nombre de jeunes enfants (6-14 ans) et le nombre de jeunes (15-17 ans) dans le ménage, une variable nominale pour le milieu urbain, un indice d'actifs visant à déterminer la richesse du ménage, et les effets fixes régionaux.

Politiques en matière d'investissement et de services financiers et migrations

Il est largement reconnu que l'inclusion financière est un facteur essentiel pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance économique inclusive. L'utilisation de comptes bancaires, livrets d'épargne et mécanismes de paiement formels permet d'augmenter l'épargne, d'autonomiser les femmes et de stimuler l'investissement productif ainsi que la consommation. Dans le monde, 6 adultes sur 10 environ (62 %) ont déclaré posséder un compte en 2014, le taux le plus faible ayant été constaté au Moyen-Orient (14 %). Cette dernière région affiche également le plus faible taux de possession d'un compte bancaire chez les adultes parmi les 40 % les plus pauvres des ménages, avec à peine 7 % (Demirguc-Kunt et al, 2015).

Le système financier marocain est dominé par le secteur bancaire, qui est l'un des plus importants de la région. En 2011, 39 % des adultes (15 ans et plus) au Maroc possédaient un compte bancaire et 31 % ont déclaré avoir épargné de l'argent au cours de l'année écoulée. Cependant, 12 % seulement épargnaient auprès d'une institution formelle (Banque mondiale, 2017). Selon l'Enquête sur la capacité financière menée par la Banque mondiale en 2013, quelque 41 % des adultes marocains épargnent au travers d'un produit ou service financier formel, soit une proportion supérieure à la moyenne de la région (18 % pour la région MOAN). Il n'est pas rare au Maroc que les systèmes financiers formels se voient remplacés ou complétés par des systèmes informels. Seuls 10 % des répondants épargnent en recourant à des méthodes formelles, tandis que près d'un tiers font exclusivement appel à des mécanismes informels, tels que les groupes d'entraide et l'épargne à domicile (BIRD/Banque mondiale, 2014).

Les ménages ayant des comptes bancaires sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds

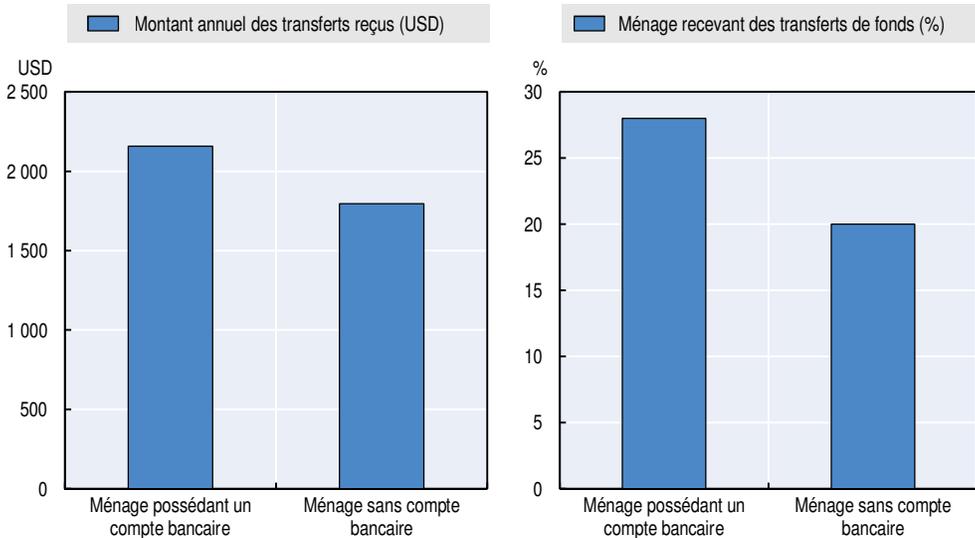
L'inclusion financière peut renforcer l'impact des transferts de fonds sur le développement en incitant à épargner davantage et en encourageant une meilleure adéquation entre l'épargne et les possibilités d'investissement (PNUD, 2011). Généralement, le transfert de fonds par l'entremise d'institutions financières formelles s'avère plus sûr et peut aussi contribuer au développement du système financier et mobiliser des ressources en vue de financer des activités économiques à grande échelle, dépassant les investissements réalisés par les ménages bénéficiaires.

L'enquête IPPMD auprès des ménages comprenait des questions liées à l'inclusion financière et à l'éducation financière⁵. Les statistiques descriptives révèlent que 54 % des ménages de l'échantillon disposent d'un compte en banque. La part est plus élevée chez les ménages des zones urbaines (66 %) que chez les ménages ruraux (39 %).

L'accès au secteur financier formel peut faciliter l'envoi et la réception de montants supérieurs de fonds, en particulier à travers les circuits formels. Les données IPPMD révèlent que les ménages possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds (28 %) que les ménages sans compte bancaire (20 %), une différence statistiquement significative (graphique 5.4). Les ménages disposant d'un compte bancaire reçoivent également des montants supérieurs : 2 159 USD en moyenne au cours des 12 derniers mois, contre 1 797 USD pour les ménages n'ayant pas de compte en banque.

Graphique 5.4. Les ménages marocains possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds, et reçoivent des montants plus importants

Part des ménages recevant des transferts de fonds (%) et montant moyen reçu par les ménages au cours des 12 derniers mois (USD), selon que le ménage possède ou non un compte bancaire



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

La relation entre le fait d'avoir un compte bancaire et les tendances en matière de transferts de fonds est étudiée plus avant au moyen d'une analyse de régression tenant compte également des autres facteurs susceptibles d'affecter la réception de ces fonds ainsi que leurs montants (encadré 5.3). Conformément aux statistiques descriptives du graphique 5.4, les résultats confirment que le fait de posséder un compte bancaire augmente la probabilité qu'un ménage reçoive des transferts de fonds, sans toutefois être lié au montant que le ménage reçoit.

Encadré 5.3. Les liens entre comptes bancaires et transferts de fonds

Une analyse de régression a été appliquée en vue d'estimer le lien entre la possession d'un compte en banque et les tendances en matière de transferts de fonds, à l'aide du modèle suivant :

$$\text{Ln}(\text{transferts})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{compte_banc}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (4)$$

où la variable dépendante *transferts* représente une variable binaire pour le ménage recevant des transferts (colonne 1, tableau 5.4) ou le montant des transferts reçus par le ménage (colonne 2, tableau 5.4). *compte_banc_m* représente une variable binaire indiquant si le ménage possède un compte en banque, où 1 indique que le ménage possède un compte et 0 un ménage qui n'en possède pas. *contrôle* constitue un ensemble de caractéristiques individuelles et relatives aux ménages observées, influençant le résultat^a. δ_r représente les effets fixes régionaux et ε_m correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire.

Tableau 5.4. Au Maroc, la possession d'un compte en banque est liée au fait de recevoir des transferts de fonds, mais pas aux montants reçus

Variable dépendante : Montant des transferts de fonds reçus/ménage recevant des transferts de fonds formels

Principales variables étudiées : Le ménage dispose d'un compte bancaire

Type de modèle : Probit/MCO

Échantillon : Tous les ménages recevant des transferts de fonds

Variables étudiées	Variables dépendantes	
	(1) Ménage recevant des transferts de fonds	(2) Montant des transferts de fonds, zones urbaines
Le ménage dispose d'un compte bancaire	0.349*** (0.073)	57.04 (230.6)
<i>Nombre d'observations</i>	2 142	432

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle comprennent : taille du ménage et taille du ménage au carré, ratio de dépendance du ménage, une variable binaire pour le milieu urbain (colonne 1), le niveau d'éducation moyen au sein du ménage, une variable binaire pour les ménages ayant une femme à leur tête, le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans et un indicateur de la richesse des ménages grâce à un indice d'actifs.

La possession d'un compte en banque peut également encourager des transferts de fonds plus importants à travers les circuits formels. Selon les conclusions du rapport comparatif IPPMD, les ménages bancarisés sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds à travers les circuits formels dans quatre des sept pays dans lesquels les données permettaient une analyse. Aucun lien statistiquement significatif entre les comptes bancaires et les transferts officiels n'a toutefois été établi pour le Maroc (OCDE, 2017). Cela peut s'expliquer en partie par la faible part de ménages recevant des transferts de fonds via des circuits informels dans l'échantillon : 4 % à peine (soit 84 ménages).

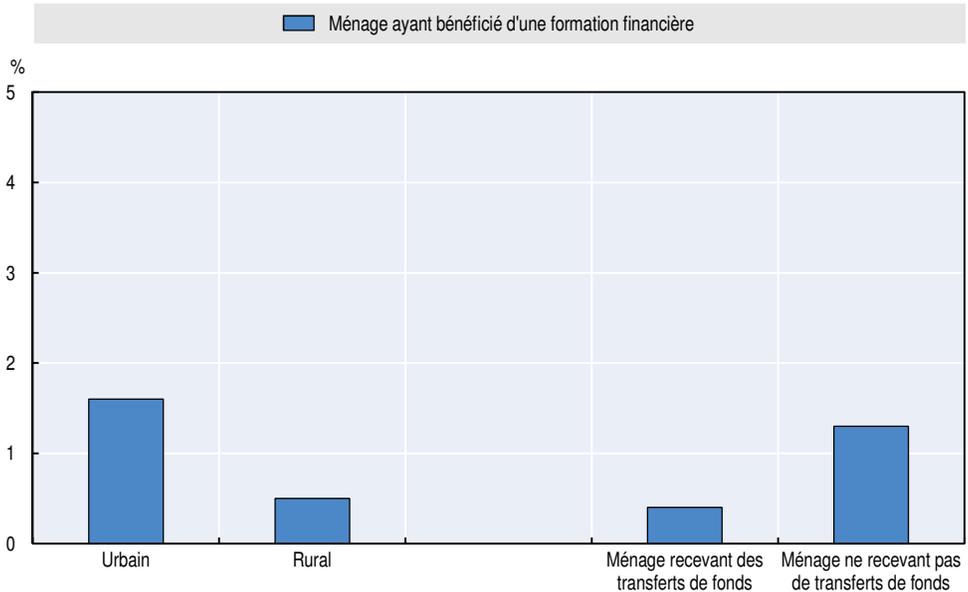
Des actions peuvent être envisagées afin d'étendre la portée des programmes de formation financière

Les programmes de formation financière et les cours de gestion d'entreprise permettent d'améliorer les connaissances financières, ce qui peut encourager l'investissement dans des actifs productifs. Pour permettre aux ménages de maximiser le rendement des investissements réalisés grâce aux transferts de fonds, ils doivent disposer d'informations sur les produits de placement disponibles, sur l'épargne et sur les possibilités d'investissement. Les connaissances en matière de gestion d'entreprise sont elles aussi importantes pour les ménages qui pourraient vouloir investir dans la création d'entreprise. Cela vaut tant pour les ménages recevant des transferts de fonds et que pour ceux qui vivent dans des communautés où les transferts de fonds entrants sont élevés et bénéficient généralement à l'économie locale.

L'enquête IPPMD auprès des ménages incluait une question sur la participation du ménage à un programme de formation financière au cours des cinq dernières années. À peine 1 % des ménages de l'échantillon étaient concernés, et aucune différence de participation n'a été constatée entre les ménages recevant des transferts de fonds et les autres (graphique 5.5). Ce taux de participation est le troisième plus faible de l'échantillon IPPMD (OCDE, 2017). Les répondants ont été soumis à un test de connaissances financières en 2013 afin de déterminer leur niveau de connaissance des concepts financiers ; le test a révélé un piètre niveau dans ce domaine au Maroc. En moyenne, les répondants ont été en mesure de répondre correctement à trois des sept questions – et près d'un répondant sur cinq était incapable de fournir plus d'une réponse correcte (BIRD/Banque mondiale, 2014). Ce faible niveau de connaissances financières peut être préjudiciable pour le Maroc, qui manque ainsi des occasions d'orienter les fonds rapatriés, et autres formes de capital offert par les migrants, vers des investissements plus productifs.

Graphique 5.5. Le niveau de participation des ménages à des programmes de formation financière est très faible au Maroc

Part des ménages participant à des programmes de formation financière (%), selon la situation géographique et s'ils reçoivent des transferts de fonds



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Conclusions

Ce chapitre a identifié les liens entre les politiques sectorielles et les migrations au Maroc. Les résultats révèlent l'influence involontaire de diverses politiques sur les migrations. Ainsi, les ménages ayant reçu des subventions agricoles étaient-ils moins susceptibles de compter en leur sein un membre qui prévoyait d'émigrer, ce qui suggère que les subventions réduisent les besoins financiers incitant à émigrer, ou ont permis au ménage d'investir dans des activités de création d'emploi. En outre, les bourses semblent diminuer la probabilité que le ménage compte un émigré. Bien qu'ils répondent à divers objectifs, principalement axés sur des résultats propres au secteur concerné – à l'instar de la croissance de l'agriculture, du maintien de la scolarisation et de la réussite scolaire – ces programmes suscitent également un recul du nombre d'épisodes d'émigration liés au désespoir. D'autre part, les ménages qui ont bénéficié d'autres formes de programmes en faveur de l'éducation étaient plus susceptibles de compter un membre envisageant d'émigrer, suggérant que de tels programmes permettent de lever les contraintes financières faisant obstacle aux migrations.

Il s'est avéré par ailleurs que nombre de politiques publiques n'exerçaient aucun effet sur les résultats en matière de migrations, soit une probable occasion manquée pour le Maroc. Par exemple, bien que l'inclusion financière (la possession d'un compte en banque) augmente la probabilité de recevoir des transferts de fonds, elle semble sans incidence sur le niveau de ces transferts. Le fait d'élargir la portée de l'inclusion financière et de la formation dans ce domaine pourrait augmenter le montant des fonds transférés à destination du Maroc. En outre, les agences nationales pour l'emploi et les programmes de formation professionnelle sont sans grand effet sur les migrations, mais peuvent atténuer, lorsque les circonstances sont favorables, le phénomène d'émigration par désespoir.

Notes

1. Disponible sur le site web du ministère, Pilier I : www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-i.
2. Disponible sur le site web du ministère, Pilier II : www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-ii.
3. Les programmes visés par le questionnaire étaient directement liés au PMV. La liste des subventions agricoles dont les ménages avaient pu bénéficier se rapportait notamment aux semences, à l'entretien du sol, à d'autres types d'intrants, au travail, à la gestion des plantations, à l'irrigation, à l'amélioration foncière, aux travaux d'entretien et de construction de serres, au matériel de récolte, à d'autres types d'équipement de culture agricole, à l'aide à l'exportation, à l'achat de bétail, aux équipements de traite, à d'autres types d'installations liées à l'élevage du bétail et au soutien des coopératives d'agriculteurs.
4. Le libellé « Tout programme confondu » renvoie à l'ensemble des politiques visées dans le cadre de l'enquête, à l'exception des programmes d'alphabétisation qui sont les seuls à ne pas cibler les enfants d'âge scolaire.
5. L'enquête auprès des ménages comprenait également des questions sur les politiques liées aux activités commerciales, à l'image des crédits d'impôts. Ces questions n'ont toutefois été posées qu'aux seuls ménages possédant une entreprise de plus de quatre employés, et l'échantillon est trop petit pour permettre une analyse plus poussée.

Références

- Ambler, K., D. Aycinena et D. Yang (2015), « Channeling Remittances to Education : A Field Experiment among Migrants from El Salvador », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. 7(2), pp. 207-32.
- Banque mondiale (2017), *Global Financial Inclusion Database*, <http://datbank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=global-findex> (consulté le 26 juin 2017).
- Banque mondiale (2016), « Le Maroc veut mieux exploiter son potentiel agricole », article, Banque mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/02/18/growing-morocco-s-agricultural-potential.

- BIRD/Banque mondiale (2014), *Enhancing Financial Capability and Inclusion in Morocco : A Demand-Side Assessment*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21503>, License: CC BY 3.0 IGO.
- Cortina, J. (2014), « Subsidizing Migration? Mexican Agricultural Policies and Migration to the United States », *Policy Studies Journal*, vol. 42, n° 1, p. 101-121.
- Chatou, M. (2015), « A Moroccan success story tainted with some shortcomings », document de fond préparé aux fins du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015 : *Éducation pour Tous 2000-2015 : Progrès et Enjeux*.
- Cuecuecha, A. et J. Scott (2009), « The Effect of Agricultural Subsidies on Migration and Agricultural Employment », *Document de travail* n° 474, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE).
- Demirguc-Kunt, A, L. Klapper, D. Singer et P. Van Oudheusden (2015), « The Global Findex Database 2014 : Measuring financial inclusion around the world », *Document de travail consacré à la recherche sur les politiques* n° 7255, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/The-Global-Findex-Database-2014-measuring-financial-inclusion-around-the-world>.
- Lindsey, U. (2016), « Morocco Plans for Less Reliance on Volatile Farming », *Financial Times*, 23 mars 2016, Londres, <https://www.ft.com/content/0b145cac-cb48-11e5-a8ef-ea66e967dd44>.
- LO/FTF Council. (2015), « Labour Market Profile 2015, Morocco », Danish Trade Council for International Development and Cooperation, Copenhagen, www.ulandssekretariatet.dk/sites/default/files/uploads/public/PDF/LMP/LMP2015/lmp_morocco_2015_final_version4.pdf.
- Masbah, M. (2014), « Morocco's Slow Motion Reform Process », German Institute for International and Security Affairs, https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2014C06_msb.pdf.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- PNUD (2011), *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 25 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.

Les voies de développement

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc

La série *Les voies de développement* s'adresse aux pays en développement et aux économies émergentes. Elle les aide à identifier des solutions innovantes pour faire face aux défis qui leur sont spécifiques. En effet, ce n'est pas en essayant de reproduire l'expérience des pays aujourd'hui industrialisés qu'ils pourront connaître de meilleurs niveaux de bien-être et une croissance plus équitable. Pour chacun des pays étudiés, la série présente des propositions concrètes aussi bien dans des domaines spécifiques de l'action publique que dans une perspective stratégique plus large. Elle identifie les contraintes majeures au développement dans tous les secteurs et propose des solutions pangouvernementales.

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc est le fruit d'un projet mené conjointement par l'Union européenne et le Centre de développement de l'OCDE, en collaboration avec le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration (MCMREAM) et Thalys Conseil S.A.R.L. Ce projet avait pour objectif de fournir aux décideurs des données probantes sur l'impact des migrations sur des secteurs spécifiques – marché du travail, agriculture, éducation et investissement et services financiers – et, à l'inverse, de montrer quel est l'impact des politiques sectorielles sur les migrations. Le rapport aborde trois dimensions du cycle migratoire : l'émigration, les transferts de fonds et le retour.

Les résultats des travaux empiriques confirment que les migrations contribuent au développement du Maroc. Cependant, le potentiel des migrations pourrait être davantage exploité dans le pays, notamment en prenant plus en compte les migrations dans les domaines d'action de plusieurs ministères. Le Maroc doit continuer ses démarches pour adopter un programme d'action plus cohérent et mieux intégrer les migrations dans les stratégies de développement. Cela permettra d'accroître la contribution des migrations au développement du pays. La nouvelle stratégie d'immigration et d'asile lancée en 2013, le programme Sharaka ainsi que plusieurs autres programmes actuels, visent effectivement à renforcer la politique migratoire dans le pays, et permettront à terme de consolider les bonnes pratiques d'une politique migratoire volontaire, humaine et respectant les droits de l'homme.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279193-fr>

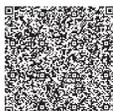
Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-27918-6
41 2017 20 2 P 1



9 789264 279186